



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Aboriginal Peoples

Peuples autochtones

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Tuesday, April 21, 2009
Wednesday, April 22, 2009
Tuesday, April 28, 2009

Le mardi, 21 avril 2009
Le mercredi 22 avril 2009
Le mardi 28 avril 2009

Issue No. 4

Fascicule n° 4

Seventh and eighth meetings on:

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada

Septième et huitième réunions concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Metis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada

First meeting on:

Bill C-5, An Act to amend the Indian Oil and Gas Act

Première réunion concernant :

Le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes

APPEARING:

The Honourable Chuck Strahl, P.C., M.P.,
Minister of Indian Affairs and Northern
Development and Federal Interlocutor for
Metis and Non-Status Indians

COMPARAISSENT :

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député,
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des
Indiens non inscrits

John Duncan
Parliamentary Secretary to the
Minister of Indian Affairs and Northern Development

John Duncan
secrétaire parlementaire du ministre
des Affaires indiennes et du Nord canadien

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*
The Honourable Nick G. Sibbeston, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Brazeau	Lang
Brown	* LeBreton, P.C.
Campbell	(or Comeau)
Carstairs, P.C.	Lovelace Nicholas
* Cowan	Peterson
(or Tardiff)	Raine
Dyck	
Hubley	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Sibbeston replaced the Honourable Senator Fairbairn, P.C. (*April 23, 2009*).

The Honourable Senator Fairbairn, P.C. replaced the Honourable Senator Sibbeston (*April 23, 2009*).

The Honourable Senator Carstairs, P.C. replaced the Honourable Senator Cook (*April 23, 2009*).

The Honourable Senator Brazeau replaced the Honourable Senator Nolin (*April 23, 2009*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Brazeau (*April 22, 2009*).

The Honourable Senator Cook replaced the Honourable Senator Carstairs, P.C. (*April 21, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.
Vice-président : L'honorable Nick G. Sibbeston
et

Les honorables sénateurs :

Brazeau	Lang
Brown	* LeBreton, C.P.
Campbell	(ou Comeau)
Carstairs, C.P.	Lovelace Nicholas
* Cowan	Peterson
(ou Tardif)	Raine
Dyck	Sibbeston
Hubley	St. Germain, P.C.

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Sibbeston a remplacé l'honorable sénatrice Fairbairn, C.P. (*le 23 avril 2009*).

L'honorable sénatrice Fairbairn, C.P. a remplacé l'honorable sénateur Sibbeston (*le 23 avril 2009*).

L'honorable sénatrice Carstairs, C.P. a remplacé l'honorable sénatrice Cook (*le 23 avril 2009*).

L'honorable sénateur Brazeau a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 23 avril 2009*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Brazeau (*le 22 avril 2009*).

L'honorable sénatrice Cook a remplacé l'honorable sénatrice Carstairs, C.P. (*le 21 avril 2009*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, April 23, 2009:

The Honourable Senator Lang moved, seconded by the Honourable Senator Dickson,

That Bill C-5, An Act to amend the Indian Oil and Gas Act, be referred to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* le jeudi 23 avril 2009 :

L'honorable sénateur Lang, propose, appuyé par l'honorable sénateur Dickson,

Que le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 21, 2009
(8)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:40 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Campbell, Carstairs, P.C., Hubley, Lang, Lovelace Nicholas, Peterson, Raine, St. Germain, P.C. and Sibbeston (9).

Other senator present: The Honourable Senator Merchant (1).

In attendance: Tonina Simeone, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rules 92(2)(f) and 92(2)(e), the committee met in camera to consider a draft report and agenda.

It was agreed that senators' staff remain in the room.

At 10:00 a.m. the committee suspended.

At 10:01 a.m., the committee resumed in public.

The Honourable Senator Carstairs moved:

That the report entitled *New Voter Identification Procedures and Related Impacts on Aboriginal Peoples and Communities in Canada* be adopted, as amended.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Campbell moved:

That the following special study budget application (federal government's responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada) be approved for submission to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Professional and Other Services	\$ 31,400
Transportation and Communications	\$322,723
All Other Expenditures	\$ 47,900
TOTAL	\$402,023

The question being put on the motion, it was adopted.

At 10:25 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 21 avril 2009
(8)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 40, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Campbell, Carstairs, C.P., Hubley, Lang, Lovelace Nicholas, Peterson, Raine, St. Germain, C.P., et Sibbeston (9).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Merchant (1).

Également présente : Tonina Simeone, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément aux articles 92(2)(f) et 92(2)(e) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour étudier un projet de rapport et un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le personnel des sénateurs demeure dans la pièce.

À 10 heures, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 1, le comité poursuit ses travaux en séance publique.

L'honorable sénateur Carstairs propose :

Que le rapport modifié intitulé *Les nouvelles mesures d'identification des électeurs et leurs répercussions sur les peuples et les communautés autochtones du Canada* soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Campbell propose :

Que le budget suivant pour l'étude spéciale (les responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada) soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Services professionnels et autres	31 400 \$
Transport et communications	322 723 \$
Autres dépenses	47 900 \$
TOTAL	402 023 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 25, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, April 22, 2009
(9)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 7:00 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Campbell, Cook, Dyck, Hubley, Lang, Lovelace Nicholas, Nolin, Peterson, Raine, Sibbeston, and St. Germain, P.C. (11).

In attendance: Tonina Simeone and Karin Phillips, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESS:

Auditor General of Canada:

Sheila Fraser, Auditor General of Canada;

Ronald Campbell, Assistant Auditor General;

Frank Barrett, Principal.

Ms Fraser made a statement and, along with Mr. Campbell and Mr. Barrett, responded to questions.

At 8:05 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, April 28, 2009
(10)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:34 a.m., in room 160-S, Centre Block.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Campbell, Carstairs, P.C., Fairbairn, P.C., Hubley, Lang and Raine (7).

In attendance: Tonina Simeone and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The clerk informed the committee of the unavoidable absence of the chair and deputy chair and presided over the election of an acting chair.

OTTAWA, le mercredi 22 avril 2009
(9)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 19 heures, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Campbell, Cook, Dyck, Hubley, Lang, Lovelace Nicholas, Nolin, Peterson, Raine, Sibbeston et St. Germain, C.P. (11).

Également présentes : Tonina Simeone et Karin Phillips, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du vérificateur général du Canada :

Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada;

Ronald Campbell, vérificateur général adjoint;

Frank Barrett, directeur principal.

Mme Fraser fait une déclaration, puis avec l'aide de MM. Campbell et Barrett, répond aux questions.

À 20 h 5, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 28 avril 2009
(10)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 34, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Campbell, Carstairs, C.P., Fairbairn, C.P., Hubley, Lang et Raine (7).

Également présentes : Tonina Simeone et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

La greffière informe le comité de l'absence inévitable du président et du vice-président et procède à l'élection d'un président suppléant.

The Honourable Senator Campbell moved:

That the Honourable Senator Hubley be acting chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Elizabeth Hubley, Acting Chair, presided over the meeting.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 23, 2009, the committee began its consideration of Bill C-5, An Act to amend the Indian Oil and Gas Act.

APPEARING:

The Honourable, Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Metis and Non-Status Indians.

John Duncan, Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

WITNESSES:

Indian and Northern Affairs Canada:

John Dempsey, Director, Policy, Indian Oil and Gas Canada.

Justice Canada:

Karl Jacques, Senior Counsel.

The acting chair made opening remarks.

Mr. Strahl made an opening statement and along with Mr. Duncan, Mr. Dempsey and Mr. Jacques responded to questions.

At 10:42 a.m., the committee suspended.

At 10:45a.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 11:03 the committee resumed in public.

At 11:04 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

L'honorable sénateur Campbell propose :

Que l'honorable sénateur Hubley soit élue présidente suppléante.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Élizabeth Hubley, présidente suppléante, occupe le fauteuil.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 23 avril 2009, le comité entreprend son étude du projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes.

COMPARAISSENT :

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

John Duncan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

TÉMOINS :

Affaires indiennes et du Nord Canada :

John Dempsey, directeur, Politiques, Pétrole et gaz des Indiens du Canada.

Justice Canada :

Karl Jacques, avocat-conseil principal.

La présidente suppléante fait une déclaration d'ouverture.

M. Strahl fait une déclaration, puis avec l'aide de MM. Duncan, Dempsey et Jacques, répond aux questions.

À 10 h 42, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 45, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, le comité poursuit sa réunion à huis clos pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 11 h 3, la séance publique reprend.

À 11 h 4, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 21, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day in camera at 9:40 a.m. to consider a draft report and a draft budget.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

(The committee resumed in public.)

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I call the meeting to order in a public session.

Senator Raine: I would like to congratulate our colleague Patrick Brazeau on the birth of his baby, which is why he is not here this week.

Senator Lang: It is not often that that happens in the Senate.

Senator Raine: I believe he had a son.

The Chair: Speak for yourself, Senator Lang.

Senator Carstairs: Honourable senators, I move the adoption of the third report of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The Chair: That is the third report, as amended.

Is there any discussion?

All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: All those opposed, if any?

The motion is carried.

You have before you a proposed budget for the study that we are undertaking on terms and set dates, as well as the accountability aspect of those two issues.

Could someone please move passage of the budget?

Senator Campbell: I so move.

The Chair: Is there any discussion about the budget?

The budget covers the financial requirements for travel to carry out the study. The study will be conducted in Ottawa as well as in Alberta, Manitoba, New Brunswick, and possibly Saskatchewan.

Are there any questions with regard to this budget prior to me appearing before the Internal Economy Committee and then presenting it to the Senate?

There being no discussion, we have a motion on the floor. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed, if any?

Abstentions?

The motion is carried.

I believe that concludes our business. Is there anything else that honourable senators wish to bring forward at this time?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 21 avril 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 40, pour examiner une ébauche de rapport et un budget provisoire.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

(Le comité poursuit ses travaux en séance publique.)

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je déclare la séance publique ouverte.

Le sénateur Raine : Je tiens à féliciter notre collègue Patrick Brazeau et sa conjointe à l'occasion de la naissance de leur enfant. C'est la raison pour laquelle il n'est pas ici cette semaine.

Le sénateur Lang : Cela n'arrive pas souvent au Sénat.

Le sénateur Raine : Je crois que c'est un garçon.

Le président : Parlez pour vous, sénateur Lang.

Le sénateur Carstairs : Mesdames et messieurs, je propose l'adoption du troisième rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Le président : Il s'agit du troisième rapport modifié.

Y a-t-il des observations?

Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre, s'il y en a?

La motion est adoptée.

Vous avez devant vous un projet de budget pour l'étude que nous entreprenons sur les mandats et les élections à date fixe, ainsi que sur la notion de responsabilisation qui s'y rattache.

Quelqu'un pourrait-il proposer l'adoption du budget?

Le sénateur Campbell : J'en fais la proposition.

Le président : Y a-t-il des observations à propos du budget?

Le budget couvre les frais de déplacement engagés dans le cadre de l'étude, qui sera effectuée à Ottawa, ainsi qu'en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et peut-être en Saskatchewan.

Y a-t-il des questions en ce qui concerne ce budget avant que je ne le présente au Comité de la régie interne, puis au Sénat?

Non? Très bien. Nous sommes saisis d'une motion. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Ceux qui sont contre, s'il y en a?

Y a-t-il des abstentions?

La motion est adoptée.

Je crois que l'ordre du jour est épuisé. Souhaitez-vous aborder autre chose à ce moment-ci?

Senator Sibbeston: We are meeting with the minister tonight. Should we be polite, nice, adversarial?

The Chair: I do not tell anyone how to behave. I will never question the qualities of the honourable senators on this committee. I know that they know how to conduct themselves in a manner that will contribute to the improved lives of the Aboriginal peoples with whom we work.

You will conduct yourself as you see fit, and I feel quite comfortable with that.

Senator Sibbeston: Some of us are passionate about certain issues, and this is an opportunity to impress the minister with our passion and determination.

The Chair: Voltaire apologized, saying that he would have written a shorter letter if he had had more time. I would ask you to keep everything as succinct as possible in order that every senator will have an opportunity to address their issues.

Senator Sibbeston: In the North years ago, when we were in our infancy regarding the issue of responsible government, it was a big event whenever the Minister of Indian Affairs came from Ottawa. There was not a great deal of time, so we had to be organized. We decided in advance who would raise each issue. That is the way we dealt with things, because the time was too limited to deal with big, relevant issues.

I had that in mind. I do appreciate that this is a free-for-all.

What issues are we likely to deal with? Will it be a nothing kind of thing, or do we have issues that we could raise with the minister? Some of us should think about the things we want to deal with.

The Chair: If I have an opportunity, after the rest of you have had an opportunity, I would like to bring up education. Senators Hubley, Dyck, myself and others believe that closing the gap on education is critical.

In order that we do not duplicate our efforts, that is one area we are planning to discuss. From my perspective only, I think education is the most important issue facing our First Nations people.

Senator Raine: I had dinner last night with Nathan Matthew, who is with the First Nations educational association in British Columbia. He is also vice-president of Thompson Rivers University, in charge of Aboriginal education. He reiterated how important it is to revise the funding and look at how it has fallen behind over the last 20 years. Perhaps it would be a good idea to have a strategy for addressing education, so that we are all singing from the same song sheet.

I have never met with a Minister of Indian Affairs as part of a committee. Do we ask him what his priorities are, or vice versa? Will it be an open dialogue?

Le sénateur Sibbeston : Nous rencontrons le ministre ce soir. Devons-nous nous montrer polis, gentils ou antipathiques?

Le président : Je ne dicte à personne les règles de conduite. Je ne mettrai jamais en doute les qualités des honorables sénateurs qui siègent à ce comité. Je sais qu'ils se comportent de manière à favoriser l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones avec lesquels nous travaillons.

Vous pouvez agir comme bon vous semble, je suis tout à fait à l'aise avec cette idée.

Le sénateur Sibbeston : Il y en a parmi nous qui ont très à cœur certains enjeux, et ce sera l'occasion idéale d'impressionner le ministre par notre passion et notre détermination.

Le président : Voltaire s'est déjà excusé en disant qu'il aurait écrit une lettre plus courte s'il avait eu plus de temps. Je vous demande d'être le plus concis possible afin que tous les sénateurs aient la chance d'aborder les questions qui les préoccupent.

Le sénateur Sibbeston : Il y a quelques années, dans le Nord, lorsque la question de la responsabilisation n'en était qu'à ses débuts, la visite du ministre des Affaires indiennes était toujours un événement important. Nous n'avions pas beaucoup de temps, alors nous devons être organisés. Nous décidions à l'avance qui aborderait quelle question. C'est comme cela que nous procédions, parce que nous n'avions pas assez de temps pour discuter en détail des grandes questions essentielles.

C'est ce à quoi je pensais. Je suis heureux que nous ayons moins de contraintes.

De quels enjeux allons-nous traiter? Allons-nous simplement bavarder ou pourrions-nous discuter de questions importantes avec le ministre? Nous devrions réfléchir aux enjeux que nous voulons aborder.

Le président : Si j'en ai l'occasion, après que vous aurez pris la parole, j'aimerais que nous parlions un peu d'éducation. Les sénateurs Hubley et Dyck, comme moi-même et d'autres d'ailleurs, croient qu'il est essentiel de réduire l'écart en matière d'éducation.

C'est un sujet sur lequel nous souhaitons nous pencher, je le dis afin d'éviter les répétitions. En ce qui me concerne, je pense que l'éducation est l'enjeu le plus important pour nos Premières nations.

Le sénateur Raine : Hier soir, j'ai dîné avec Nathan Matthew, qui est membre de l'association éducative des Premières nations en Colombie-Britannique. Il est aussi vice-président de la Thompson Rivers University, laquelle s'occupe de l'éducation autochtone. Il m'a répété combien il est important de revoir le financement et de comprendre à quel point nous avons pris du retard au cours des 20 dernières années. Ce serait peut-être une bonne idée d'adopter une stratégie pour résoudre les problèmes en matière d'éducation, afin que nous nous entendions sur une position commune.

Je n'ai jamais rencontré le ministre des Affaires indiennes dans le cadre des travaux d'un comité. Est-ce que nous lui demandons quelles sont ses priorités ou est-ce l'inverse? Pourrions-nous dialoguer librement?

The Chair: The process is informal. You can ask him, or you can tell him your concerns. There are no restrictions. It is a dialogue.

To repeat, I think we should be as non-partisan as possible. I realize the dynamics of politics in Ottawa, but we have always maintained a non-partisan position at the meetings I have attended.

I have full faith that given the intelligence and capabilities of this committee a strategy will develop quickly during the course of the meeting.

Senator Raine: What are our expectations for the meeting?

The Chair: That we understand each other better and that we are able to work together.

Senator Raine: As well as undertaking studies that are of assistance in moving our agenda forward.

The Chair: That is right, but not necessarily for the government; rather, an agenda that moves things forward for Aboriginal peoples.

Senator Carstairs: I will not be at the meeting tonight because at two o'clock I am tabling in the Senate a major report on aging that we have been working on since November 2006. I want to make reference to it, although I cannot tell you any of the recommendations because it has not yet been tabled. I can say that a number of the recommendations address Aboriginal peoples. Some of you may want to glance at those recommendations quickly while you are sitting in the chamber this afternoon. I would appreciate if you raised them with the minister.

The Chair: If there is anything in there that you would like to have raised, tell any of us and we will ensure that we raise it on your behalf.

Are there any other questions or comments?

Senator Sibbeston: One of the main purposes of the meeting with the minister is to find out his priorities, what he, as the Minister of Indian Affairs, would like to accomplish and how the Senate can be of help. That should be one of the first questions we ask him.

The elections matter that we are studying is one thing that could help him in his work. That is one question I would pose to him.

The Chair: If there is a formal aspect to the meeting, you can be first with that question, if you like.

Senator Lang: There should be a little bit of organization for the meeting, otherwise we will not accomplish very much other than trying to figure out who will pay for the dinner.

As Senator Sibbeston said, I would like to hear from the minister about his priorities. I think that should be the protocol. He should give us an idea of where he is looking at going.

Le président : C'est une rencontre non officielle. Vous pouvez lui demander quelles sont ses préoccupations ou lui parler des vôtres. Il n'y a pas de restriction; c'est un dialogue.

Encore une fois, nous devrions rester aussi neutres que possible. Je comprends la dynamique politique à Ottawa, mais nous avons toujours évité de faire preuve de partisanerie aux réunions auxquelles j'ai assisté.

Je suis convaincu que les membres du comité, grâce à leur intelligence et à leurs compétences, vont établir rapidement une stratégie au cours de cette rencontre.

Le sénateur Raine : Quelles sont nos attentes en ce qui concerne cette rencontre?

Le président : Mieux nous comprendre et être capables de collaborer.

Le sénateur Raine : Ainsi que d'entreprendre des études qui nous aideront à faire avancer les choses.

Le président : Exactement, mais pas nécessairement faire avancer les choses pour le gouvernement, plutôt faire avancer les choses pour les Autochtones.

Le sénateur Carstairs : Je ne pourrai pas assister à la réunion ce soir parce qu'à 14 heures, je vais déposer au Sénat un important rapport sur le vieillissement, auquel nous travaillons depuis novembre 2006. Je veux vous en toucher un mot, même si je ne peux pas vous parler des recommandations qu'il contient, parce qu'il n'a pas encore été déposé. Je peux toutefois vous dire que quelques-unes des recommandations portent sur les Autochtones. Vous voudrez peut-être jeter rapidement un coup d'œil à ces recommandations quand vous serez à la Chambre cet après-midi. J'aimerais bien que vous en glissiez un mot au ministre.

Le président : S'il y a quoi que ce soit dont vous aimeriez que nous lui parlions, dites-le nous et nous verrons à lui en parler en votre nom.

Y a-t-il d'autres questions ou observations?

Le sénateur Sibbeston : Nous avons comme objectif principal, en rencontrant le ministre, de connaître ses priorités, ce qu'il aimerait accomplir en tant que ministre des Affaires indiennes et la façon dont le Sénat pourrait l'aider. C'est l'une des premières questions que nous devrions lui poser.

L'étude que nous menons sur les élections est l'une des choses qui pourrait l'aider dans sa tâche. C'est une question que je vais lui poser.

Le président : Si la rencontre a un aspect officiel, vous pouvez poser cette question en premier, si vous le désirez.

Le sénateur Lang : Nous devrions essayer de nous organiser un peu pour la rencontre, autrement nous n'allons rien faire de plus que d'essayer de deviner qui va payer le repas.

Comme le sénateur Sibbeston, j'aimerais que le ministre nous parle de ses priorités. Ce devrait être le protocole. Il devrait nous donner une idée de la direction qu'il entend prendre.

In view of the fact that we have made the decision, subject to financing, to review governance and elections across the country, we should hear his thoughts on that as well. What does he expect from us?

In the area of education, I believe there is agreement around this table that there are major shortcomings. The question is about what his department will do. I do not think that only money will solve the problem.

For those who were not at the meeting with the Australian delegation, I said there that we should be looking at using a province as a test program. B.C. may be well on the way to delivering education through the province in conjunction with the First Nations, as opposed to the federal department trying to be the department of education. I would like to hear what the committee has to say about that. If there is commonality here in that sense of direction, we could put that question to the minister and see what his thoughts are on going in that direction in the long term.

The Chair: Your reasoning on being organized is great, but we do not all necessarily share the same view on what issues are of key importance, so I would not want to restrict the committee. I am sure that the subject Senator Sibbeston brought forward — the fact that we are doing a study — as well as the issue of education can be raised.

There is a danger in being too structured. Some senators have issues. Senator Lovelace Nicholas, for instance, who comes from a First Nation in New Brunswick, may have issues that are different from others, and I do not think we should be restrictive. At the same time, we can go in with a quasi-structured plan, as has been pointed out by Senator Sibbeston and Senator Lang.

Senator Campbell: I will not be there tonight either because I have to attend an event for British Columbia. At the meeting we had with Minister Prentice, we specifically did not impose a structure so that everyone would have an opportunity to ask the questions they wanted to ask. It was more of an opportunity for the minister to know who we are, where we are going, and how we can assist the First Nations people through his ministry. That is more critical.

I thought the meeting worked well because it was not structured. Everyone had an opportunity to ask questions on their area of interest. Otherwise, it turns into a government working dinner, which I find terribly boring and useless. The last meeting was not that formal. While eating, people were talking back and forth. There were staff people in attendance, so we got to know who they are as well.

I did not get the feeling at that meeting that any questions went unasked or, more important, unanswered by the minister.

Senator Raine: Are we planning any studies on education over the next few years?

Étant donné que nous avons pris la décision, à condition d'obtenir le financement voulu, d'examiner la gouvernance et le processus électoral dans l'ensemble du pays, nous devrions lui demander son opinion à ce sujet également. Qu'attend-il de nous à ce chapitre?

Sur le plan de l'éducation, nous nous entendons tous pour dire qu'il y a de graves lacunes. La question est de savoir ce que fera son ministère. Je doute que l'argent suffira à lui seul à régler le problème.

Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas assisté à la réunion avec la délégation australienne, sachez que j'y ai mentionné que nous devrions envisager un programme d'essai dans une province. La Colombie-Britannique est peut-être en voie d'assurer l'éducation sur son territoire conjointement avec les Premières nations, afin que le ministère fédéral cesse de se substituer au ministère de l'Éducation. J'aimerais savoir ce que le comité en pense. Si nous partageons le même point de vue, nous pourrions poser cette question au ministre pour savoir ce qu'il pense d'adopter cette approche à long terme.

Le président : Ce que vous dites à propos de l'organisation est très bien, mais nous ne partageons pas nécessairement tous le même point de vue à propos des questions les plus importantes, alors je ne voudrais pas restreindre le comité. Je suis sûr que le sujet proposé par le sénateur Sibbeston — le fait que nous menons une étude — ainsi que la question de l'éducation peuvent être soulevés.

Il est dangereux d'être trop structuré. Chaque sénateur a ses préoccupations. Par exemple, les questions qui préoccupent le sénateur Lovelace Nicholas, qui vient d'une Première nation du Nouveau-Brunswick, sont peut-être différentes des préoccupations autres, et je pense que nous ne devrions pas être restrictifs. En même temps, nous pouvons avoir un plan quasi structuré, comme l'ont mentionné les sénateurs Sibbeston et Lang.

Le sénateur Campbell : Je ne serai pas là non plus ce soir, parce que je dois assister à un événement pour la Colombie-Britannique. Lors de la rencontre que nous avons eue avec le ministre Prentice, nous n'avons justement pas imposé de structure afin que tout le monde ait la chance de poser ses questions. C'était davantage une occasion pour le ministre de savoir qui nous sommes, quelle direction nous prenons et comment nous pouvons aider les Premières nations grâce à son ministère. C'est le plus important.

Je crois que la rencontre a été réussie parce qu'elle n'était pas structurée. Tout le monde a pu poser les questions qui les intéressaient. Autrement, cela devient un dîner de travail du gouvernement, ce que je trouve terriblement ennuyant et inutile. La dernière rencontre n'était pas très officielle. Les gens ont discuté durant le repas. Des membres du personnel du ministère y assistaient, alors nous avons pu aussi faire leur connaissance.

J'ai eu l'impression que les gens avaient pu poser toutes leurs questions et que le ministre y avait répondu.

Le sénateur Raine : Prévoyons-nous effectuer des études sur l'éducation dans les prochaines années?

The Chair: Senator Dyck and I have discussed that at great length. It is such an all-encompassing area of study, and with a minority government, time can be quite limited. We have tried to focus on issues that we can deal with in a short period of time and get the study finished. There is nothing worse than starting a study and not finishing it.

Senator Raine: Perhaps we could ask the analyst to give us a little background on education funding; it is not something we have to study. I was told that per capita funding has been frozen for 20 years. If that is the case, we need to know that.

Tonina Simeone, Researcher, Library of Parliament: That is right, senator. The departmental budget has been capped at 2 per cent since 1995 when they did the expenditure review.

Senator Raine: The total department budget?

Ms. Simeone: The department's core budget for education, social services, that kind of thing, has been capped at 2 per cent since 1995.

Senator Raine: I would like to see how much we have fallen behind in the last 20 years compared to where we would have been.

Ms. Simeone: There has still been an increase, and different budgets have specific targeted programs to which they will dedicate money.

The Assembly of First Nations has done a study on the department's funding, accounting for inflation and population increases in the Aboriginal community, and they found that it has fallen.

I can provide a briefing note that sets that out. I cannot tell you personally whether all those calculations were rigorously done, but I can give you what the positions are, if you would like.

Senator Raine: That would be very helpful.

The Chair: To answer your question, as far as a study is concerned, it is the will of the committee. This is not my committee; it is our committee. I think it is something that we want to do, but we would like to ensure that when we do start it, we have a chance of completing it.

Senator Raine: In some cases, a lot of information is compiled on education, and we just need to assemble it in order to move the agenda forward.

The Chair: However, it is a changing dynamic. In British Columbia different things are coming, as in New Brunswick and Nova Scotia.

Senator Sibbeston: Maybe it would be of some use to at least obtain information on education from the department. Perhaps we could invite the AFN as well to get a general analysis of the situation from which to work. It would be a first step in checking out those facts.

Senator Raine: I believe the AFN had an education summit in March.

Le président : Le sénateur Dyck et moi-même en avons discuté longuement. C'est un domaine d'étude tellement vaste, et avec un gouvernement minoritaire, le temps peut être assez limité. Nous essayons d'aborder des questions qui peuvent être traitées dans une courte période et dont nous pouvons terminer l'étude. Il n'y a rien de pire que de commencer une étude et de ne pas la terminer.

Le sénateur Raine : Nous pourrions demander à l'analyste de nous parler un peu du contexte du financement en éducation; ce n'est pas quelque chose que nous devons étudier. On m'a dit que le financement par habitant est bloqué depuis 20 ans. Si c'est le cas, nous devons le savoir.

Tonina Simeone, attachée de recherche, Bibliothèque du Parlement : C'est exact, sénateur. Le budget ministériel est plafonné à 2 p. 100 depuis 1995, soit depuis l'examen des dépenses.

Le sénateur Raine : Le budget ministériel total?

Mme Simeone : Le budget de base du ministère pour l'éducation et les services sociaux, notamment, est limité à 2 p. 100 depuis 1995.

Le sénateur Raine : J'aimerais savoir combien nous avons pris de retard depuis 20 ans par rapport à ce que nous aurions pu accomplir.

Mme Simeone : Il y a tout de même eu une augmentation, et divers budgets prévoient des fonds pour des programmes ciblés.

L'Assemblée des Premières Nations a mené une étude sur le financement du ministère en tenant compte de l'inflation et de la croissance démographique dans la communauté autochtone et elle a constaté que le financement a diminué.

Je peux vous fournir des notes d'information qui traitent de cela. Je ne peux vous dire personnellement si tous ces calculs ont été effectués de façon rigoureuse, mais si vous voulez, je peux vous fournir des précisions.

Le sénateur Raine : Ce serait très utile.

Le président : Pour répondre à votre question au sujet de l'étude, tout dépend de la volonté du comité. Ce n'est pas mon comité, c'est notre comité. Je pense que c'est quelque chose que nous voulons faire, mais nous aimerions être certains que si nous la commençons, nous allons pouvoir la terminer.

Le sénateur Raine : Dans certains cas, beaucoup de données sont recueillies sur l'éducation, et nous n'avons qu'à les regrouper pour aller de l'avant.

Le président : Toutefois, la dynamique évolue. En Colombie-Britannique, bien des choses s'en viennent, tout comme au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Sibbeston : Il serait peut-être utile au moins d'obtenir des informations sur l'éducation auprès du ministère. Nous pourrions aussi inviter l'APN pour effectuer une analyse générale de la situation à partir de laquelle nous pourrions travailler. Ce serait une première étape dans la vérification des faits.

Le sénateur Raine : Je crois que l'APN a tenu un sommet sur l'éducation en mars.

The Chair: I do not know. That could be.

Senator Sibbeston: Getting into the whole issue of Aboriginal education in the country is a big deal. In the 1980s we did an analysis of education in the Northwest Territories. It took years and years to complete because it was so much work.

Senator Raine: We do not need to redo the study to move forward; we just need the will.

Senator Sibbeston: There would be some value in finding out from the department the situation with respect to funding for education and in looking at the AFN study and inviting them to speak to us. That would give us a synopsis of the situation. We can at least do that.

The Chair: We have agreed to do the study that we have before us and we have legislation coming to us. Time is our greatest enemy.

We will ask the researcher to provide us with an overview of it, but we do not have the time to bring the department before us on education. We have committed our time otherwise.

If it is not too onerous a task — and I say that sincerely — the researcher could present an overview. Senators who are interested could speak to Ms. Simeone after the meeting.

Senator Raine: What legislation do we have coming down the pike that we need to get ready for?

The Chair: First Nations gas and oil.

Senator Raine: Is the matrimonial property bill coming our way?

The Chair: That bill is not yet even at committee stage in the House of Commons.

Colleagues, as agreed, I will present to the Senate chamber our third report and our budget.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, April 22, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 7 p.m. to study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: 2009 March *Status Report*, chapter 4: Treaty Land Entitlement Obligations).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening. I call the meeting to order.

Le président : C'est possible.

Le sénateur Sibbeston : Aborder toute la question de l'éducation autochtone au pays n'est pas une mince affaire. Dans les années 1980, nous avons effectué une analyse du programme d'éducation dans les Territoires du Nord-Ouest. Il a fallu de nombreuses années pour la terminer parce que le travail était colossal.

Le sénateur Raine : Nous n'avons pas besoin de refaire cette étude pour faire avancer les choses; il s'agit simplement de le vouloir.

Le sénateur Sibbeston : Il serait avantageux que le ministère nous informe de la situation concernant le financement en éducation et que nous examinions l'étude de l'APN et les invitations à venir nous en parler. Cela nous donnerait un aperçu de la situation. Nous pourrions au moins faire cela.

Le président : Nous avons accepté d'effectuer l'étude que nous avons devant nous et nous serons saisis de projets de loi. Le temps est notre pire ennemi.

Nous allons demander à l'attachée de recherche de nous fournir un aperçu de la situation, mais nous n'aurons pas le temps d'inviter les fonctionnaires du ministère à venir nous parler de l'éducation. Nous avons d'autres tâches à accomplir.

Si ce n'est pas trop demandé — et je le dis en toute sincérité — l'attachée de recherche pourrait nous présenter un aperçu de la situation. Les sénateurs que cela intéresse pourraient en parler à Mme Simeone après la séance.

Le sénateur Raine : De quels projets de loi serons-nous saisis bientôt et pour lesquels il faut nous préparer?

Le président : Nous aurons le projet de loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes.

Le sénateur Raine : Qu'en est-il du projet de loi sur les biens matrimoniaux?

Le président : Ce projet de loi n'est même pas encore à l'étape de l'étude en comité à la Chambre des communes.

Mesdames et messieurs, comme convenu, je vais présenter notre troisième rapport et notre budget au Sénat.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 22 avril 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 19 heures, pour procéder à une étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis ainsi que sur d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (sujet : rapport *Le Point* de mars 2009, chapitre 4 : *Les obligations liées aux droits fonciers issus de traités*).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir. Je déclare la séance ouverte.

Senators of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples who are in attendance tonight are as follows: the deputy chairman, Senator Sibbeston, from the Northwest Territories; Senator Nancy Greene Raine, from British Columbia; Senator Daniel Lang from the Yukon; Senator Hubley, from P.E.I.; Senator Cook, from Newfoundland; Senator Dyck, from Saskatchewan; Senator Nolin, from Quebec; Senator Peterson, from Saskatchewan; Senator Campbell, from British Columbia; and Senator Lovelace Nicholas, from New Brunswick. I am Senator St. Germain, from British Columbia. I have been given the honour of chairing this committee for a period of time.

We have the good fortune this evening of having before us once again representatives from the Office of the Auditor General of Canada. Tonight, they are here to discuss chapter 4 of their 2009 March status report, which deals with treaty land entitlement obligations. Once our witnesses have completed their presentation, senators will have an opportunity to ask questions.

Senators, please join me in welcoming our witnesses, Ms. Sheila Fraser, the Auditor General of Canada, Mr. Ronald Campbell, Assistant Auditor General, and Mr. Frank Barrett, Principal.

I thank all of you for being here.

Ms. Fraser, we are pleased to have you here. Please proceed with your presentation.

Sheila Fraser, Auditor General of Canada, Office of the Auditor General of Canada: We very much appreciate the invitation to appear before you tonight and this opportunity to discuss our office's work related to chapter 4 of our March 2009 *Status Report*, that chapter being entitled *Treaty Land Entitlement Obligations*.

As the chair mentioned, I am accompanied by Ronald Campbell, Assistant Auditor General, and Frank Barrett, Principal, both of whom are responsible for our work on Aboriginal issues.

Treaty land entitlements are one type of specific claim. While comprehensive land claims are claims by First Nations to land not covered by a treaty, specific claims are claims that arise from alleged non-fulfillment of Indian treaties already in place and other lawful obligations. Specific claims also arise from the improper administration of lands and other assets under the Indian Act or other formal agreements.

In the 1990s, Canada signed treaty land entitlement agreements with many First Nations in Saskatchewan and Manitoba. These are solemn agreements between the Crown and First Nations that set out how Canada will fulfill century-old treaty obligations to

Les sénateurs membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones qui sont présents ce soir sont les suivants : le sénateur Sibbeston, vice-président, des Territoires du Nord-Ouest; le sénateur Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique; le sénateur Daniel Lang, du Yukon; le sénateur Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard, le sénateur Cook, de Terre-Neuve-et-Labrador; le sénateur Dyck, de la Saskatchewan; le sénateur Nolin, du Québec; le sénateur Peterson, de la Saskatchewan; le sénateur Campbell, de la Colombie-Britannique; et, enfin, le sénateur Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick. Je suis le sénateur St. Germain, de la Colombie-Britannique. J'ai l'insigne honneur de présider le comité depuis un certain temps.

Nous avons la chance ce soir d'accueillir de nouveau des représentants du Bureau du vérificateur général du Canada. Ils sont ici pour discuter du chapitre 4 — qui porte sur les obligations liées aux droits fonciers issus de traités — de leur rapport *Le Point* de mars 2009. Dès que les témoins auront terminé leur exposé, les sénateurs pourront poser des questions.

Mesdames et messieurs les sénateurs, accueillons nos témoins, Mme Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada; M. Ronald Campbell, vérificateur général adjoint; et M. Frank Barrett, directeur principal.

Je vous remercie tous d'être ici aujourd'hui.

Madame Fraser, nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous. Vous pouvez commencer votre déclaration.

Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada : Nous vous remercions beaucoup de nous avoir invités à témoigner devant le comité ce soir et de nous donner l'occasion de discuter des travaux du bureau en ce qui concerne le chapitre 4 de notre rapport *Le Point* de mars 2009, chapitre qui est intitulé *Les obligations liées aux droits fonciers issus de traités*.

Comme l'a mentionné le président, je suis accompagnée de M. Ronald Campbell, vérificateur général adjoint, et de M. Frank Barrett, directeur principal, qui sont tous deux responsables de nos vérifications sur les questions autochtones.

Les droits fonciers issus de traités constituent un type de revendications particulières. Les revendications territoriales globales sont les revendications des Premières nations à l'égard de terres qui n'ont pas fait l'objet d'un traité. Les revendications particulières, quant à elles, concernent le non-respect présumé d'obligations légales et de traités déjà conclus avec les Autochtones. Elles découlent également de la mauvaise administration de terres ou d'autres biens visés par la Loi sur les Indiens ou d'autres ententes officielles.

Au cours des années 1990, le Canada a signé des accords sur les droits fonciers issus de traités avec de nombreuses Premières nations de la Saskatchewan et du Manitoba. Les traités sont des accords solennels entre le Canada et les Premières nations qui établissent la

provide land owed to First Nations under historical treaties. Treaty rights are recognized and affirmed in the Constitution Act and, as such, are constitutionally protected.

[*Translation*]

First Nations in Manitoba and Saskatchewan are among the most impoverished in Canada. Acquiring land under treaty land entitlement agreements can have a significant impact on their social and economic development opportunities. These agreements outline the necessary responsibilities for Indian and Northern Affairs Canada, the provinces and First Nations to complete the process of converting lands selected by First Nations to reserves.

Our office first examined the government's fulfillment of treaty land entitlement agreement obligations in 2005. These obligations include converting up to 1.4 million acres in Manitoba and up to 2.7 million acres in Saskatchewan to reserves, once they have been selected for conversion.

The audit specifically examined Indian and Northern Affairs Canada's progress in converting land selected under these agreements to reserve status in Saskatchewan and Manitoba. The audit also examined whether the Department was managing the conversion process in a way that was consistent with its legal obligations to First Nations.

[*English*]

The 2005 audit found a number of deficiencies in the department's management practices for meeting its obligations — for example, inadequate planning and an absence of targets for land conversions. The audit found that these deficiencies limited the department's progress in converting lands to reserve status, in particular in Manitoba. Our 2005 audit found that about 58 per cent of acres selected by First Nations in Saskatchewan had been converted to reserve status, while only 12 per cent of these lands had been converted in Manitoba.

In that audit, we made eight recommendations, most of which focused on the need for the department to improve its management practices. The department agreed with our recommendations and, in 2006, the Minister of Indian and Northern Affairs committed the department to converting 150,000 acres of land in Manitoba to reserve status in each of the following four years.

Chapter 4 of our March 2009 *Status Report* examined the department's progress in converting land to reserve status and in implementing the recommendations from our 2005 audit. We

façon dont le Canada respectera les obligations découlant de traités conclus il y a un siècle afin de fournir des terres aux Premières nations en vertu de traités historiques. Les droits issus de ces traités sont définis et consacrés par la Loi constitutionnelle et sont, par conséquent, protégés par la Constitution.

[*Français*]

Les Premières nations du Manitoba et de la Saskatchewan comptent parmi les plus pauvres au Canada. L'acquisition de terres en vertu d'accords sur les droits fonciers issus de traités peut avoir des répercussions importantes sur les possibilités de développement économique et social de ces Premières nations. Les accords prévoient des responsabilités qui incombent à Affaires indiennes et du Nord Canada, aux provinces et aux Premières nations, et permettent de convertir en réserves les terres sélectionnées par les Premières nations.

En 2005, le Bureau a commencé par examiner la façon dont le gouvernement s'est acquitté de ses obligations aux termes des accords sur les droits fonciers issus de traités. Ces obligations comprenaient la conversion de terres sélectionnées en réserves, soit jusqu'à 1,4 million d'acres au Manitoba et jusqu'à 2,7 million d'acres en Saskatchewan.

La vérification avait particulièrement pour objet d'examiner les progrès réalisés en Saskatchewan et au Manitoba par Affaires indiennes et du Nord Canada dans la conversion en réserves des terres sélectionnées en vertu de ces accords. Nous avons aussi vérifié si le ministère gérait le processus de conversion conformément à ses obligations légales envers les Premières nations.

[*Traduction*]

La vérification de 2005 avait permis de constater, dans les pratiques de gestion du ministère, un certain nombre de lacunes en ce qui a trait au respect de ses obligations, comme une planification inadéquate et l'absence de cibles pour la conversion des terres. Nous avons alors constaté que ces lacunes limitaient les progrès du ministère à l'égard de la conversion des terres en réserves, surtout au Manitoba. De plus, nous avons constaté que, en Saskatchewan, environ 58 p. 100 des terres sélectionnées par les Premières nations avaient été converties en réserves, alors que seulement 12 p. 100 des terres sélectionnées avaient été converties au Manitoba.

Dans le cadre de cette vérification, nous avons fait huit recommandations, dont la plupart portaient sur la nécessité pour le ministère d'améliorer ses pratiques de gestion. Ce dernier avait accepté nos recommandations, et, en 2006, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est engagé au nom du ministère à convertir en réserves 150 000 acres de terres au Manitoba chaque année, pendant quatre ans.

Le chapitre 4 de notre rapport *Le Point* de mars 2009 avait pour objet d'examiner les progrès réalisés par le ministère en ce qui a trait à la conversion des terres en réserves et à la mise en

found that Indian and Northern Affairs Canada had made significant progress in converting lands selected by First Nations to reserve status.

[Translation]

Since 2005, the department has converted over 315,000 acres to reserve status in the provinces of Saskatchewan and Manitoba. This represents a 42 per cent increase in land conversions in just three years. In Manitoba alone, over 227,000 acres have been converted to reserves since our last audit.

The follow-up audit also found that the department had made efforts to improve its communications with First Nations and work more closely with them on plans to convert outstanding land selections. However, our 2009 audit also found that Indian and Northern Affairs Canada had not made satisfactory progress toward implementing several of our recommendations for improving its management practices to meet its obligations to First Nations. For instance, in Manitoba, the department has not developed a plan that outlines how it will manage its operations to process outstanding selections within a reasonable period of time. It has also not tracked processing times, and could not demonstrate that these times have improved over the last three years.

[English]

The continuing management weaknesses identified in this follow-up audit are of particular concern as they relate to treaty obligations that Canada incurred more than a century ago. Our audit found that, in Manitoba, over 430 selections — representing close to 650,000 acres of land — remain to be converted. In Saskatchewan, over 700 selections, representing 451,000 acres, remain to be converted. Our audit concluded that, without sustained management attention to correct the weaknesses we have identified, the department risks being unable to sustain its progress in converting land to reserve status.

Some of our observations in this audit also highlight the importance of critical factors that we identified in our 2006 *Status Report*. In that audit, we identified seven factors that appeared to have been critical in implementing our recommendations. The presence of some of these factors enabled the successful implementation of our recommendations. The absence of others hindered the implementation and, in turn, impeded significant change in the lives of First Nations people and Inuit.

œuvre des recommandations que nous avons formulées à la suite de notre vérification de 2005. Nous avons constaté qu'Affaires indiennes et du Nord Canada avait accompli des progrès importants en ce qui concerne la conversion en réserves des terres sélectionnées par les Premières nations.

[Français]

Depuis 2005, le ministère a converti en réserves plus de 315 000 acres de terres en Saskatchewan et au Manitoba. Cela représente, en seulement trois ans, une augmentation de 42 p. 100 des terres converties. Rien qu'au Manitoba, plus de 227 000 acres de terres ont été convertis en réserves depuis notre dernière vérification.

Notre vérification de suivi a aussi permis de constater que le ministère faisait des efforts pour améliorer ses communications avec les Premières nations et qu'il collaborait plus étroitement avec celles-ci à l'élaboration de plans pour traiter les terres sélectionnées non encore converties. Toutefois, notre vérification de 2009 a révélé que Affaires indiennes et du Nord Canada n'avait pas réalisé de progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise en œuvre de plusieurs de nos recommandations visant à améliorer ses pratiques de gestion afin de remplir ses obligations envers les Premières nations. Par exemple, pour le Manitoba, le ministère n'a pas préparé de plan de gestion indiquant comment il gèrera ses activités afin de traiter, dans un délai raisonnable, les terres sélectionnées non encore converties. Il n'a pas non plus comptabilisé le temps de traitement des terres et, par conséquent, il ne peut démontrer qu'il s'est amélioré à cet égard au cours des trois dernières années.

[Traduction]

Les lacunes persistantes en matière de gestion relevées au cours de cette vérification de suivi sont particulièrement préoccupantes, puisqu'elles concernent des obligations découlant de traités que le Canada a conclus il y a plus d'un siècle. Notre vérification nous a permis de constater que, au Manitoba, plus de 430 terres sélectionnées, soit près de 650 000 acres de terres, doivent encore être converties, alors que, en Saskatchewan, il reste plus de 700 terres sélectionnées — représentant 451 000 acres de terres — à convertir. Nous avons conclu que, si la direction ne déploie pas d'efforts soutenus pour combler les lacunes relevées au cours de notre vérification, le ministère risque de ne pas pouvoir continuer de faire des progrès pour ce qui est de la conversion des terres en réserves.

Certaines observations découlant de notre vérification de suivi font aussi ressortir l'importance des facteurs essentiels recensés dans notre rapport *Le Point* de 2006. En effet, dans le cadre de cette vérification, nous avons cerné sept facteurs qui semblaient avoir joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de nos recommandations. Grâce à quelques-uns de ces facteurs, la mise en œuvre de nos recommandations a obtenu du succès. Par contre, l'absence d'autres facteurs a nui à la mise en œuvre des recommandations et entrave l'instauration de changements véritables dans la vie des membres des Premières nations et des Inuits.

For example, in 2006, we found that meaningful consultation with First Nations often contributes to or results in significant change. In this follow-up audit, we found that the department has improved its communications with First Nations and is making efforts to work more closely with them on their plans to convert outstanding land selections. As already mentioned, the department has converted a significant amount of land to reserve status since our 2005 audit.

Another critical factor we identified in 2006 was the need for sustained attention on the part of senior management to effect lasting change. In our recent audit, we observed significant progress in converting land to reserve status in Manitoba, specifically in response to a commitment made by the minister. The department converted 159,000 acres to reserves in Manitoba in the first year of the minister's commitment, while it achieved a more modest 43,000 acres in the second year.

[Translation]

The remaining critical factors we identified in 2006 were: the importance of coordination among federal organizations delivering similar programs; the value of developing capacity within First Nations communities; the importance of establishing First Nations institutions; the potential for conflicting roles of Indian and Northern Affairs Canada in its relations with First Nations; and last, the necessity for an appropriate legislative base for First Nations programs.

Mr. Chair, this concludes my opening statement. We would be pleased to answer your committee's questions.

[English]

Senator Sibbeston: Thank you for attending here and thank you for your report. Your audit noted that other departments besides INAC — notably, NRCan and Justice and perhaps even Finance and other central agencies — play a role. Did INAC raise any issues with respect to their role? Have you investigated whether these other departments help or hinder the treaty land entitlement, TLE, process? If so, what did you find? If not, do you intend to include them in future reviews of progress on this file?

Ms. Fraser: We did not specifically look at the role played by other departments. Our focus was the activities of Indian and Northern Affairs Canada. To my knowledge, no issue was raised regarding the relationship with other departments — however, Mr. Barrett might elaborate a bit.

Ainsi, en 2006, nous avons constaté qu'il arrivait souvent qu'une consultation bien menée avec les Premières nations se traduise par des changements importants ou, à tout le moins, y contribue. Au cours de notre vérification de suivi, nous avons constaté que le ministère avait amélioré ses communications avec les Premières nations et qu'il s'efforçait de travailler en plus étroite collaboration avec celles-ci à l'élaboration de leurs plans de conversion des terres sélectionnées non encore converties. Comme je l'ai déjà mentionné, le ministère a converti en réserves un grand nombre de terres depuis notre vérification de 2005.

En 2006, nous avons relevé un autre facteur essentiel, soit la nécessité d'une attention soutenue de la part de la haute direction afin de produire des changements permanents. Lors de notre récente vérification, nous avons observé des progrès notables dans la conversion des terres en réserves au Manitoba, en particulier à la suite d'un engagement pris par le ministre. Le ministère a converti 159 000 acres en réserves au Manitoba au cours de la première année qui a suivi l'engagement pris par le ministre, mais seulement 43 000 acres au cours de la deuxième année.

[Français]

Les autres facteurs essentiels que nous avons cernés en 2006 étaient les suivants : l'importance de coordonner les efforts des organisations fédérales qui offrent des programmes semblables; l'utilité de développer les capacités dans les Premières nations; l'importance de créer des institutions des Premières nations; l'incomptabilité possible des rôles d'Affaires indiennes et du Nord Canada dans ses relations avec les Premières nations; et finalement, la nécessité d'un fondement législatif approprié pour les programmes destinés aux Premières nations.

Monsieur le président, cela termine ma déclaration d'ouverture. Nous serons heureux de répondre aux questions des membres du comité.

[Traduction]

Le sénateur Sibbeston : Je vous remercie d'assister à l'audience et d'avoir produit ce rapport. Dans votre rapport, il est précisé que d'autres ministères, en plus d'AINC — notamment RNCan et Justice Canada et peut-être même le ministère des Finances et d'autres organismes centraux — jouent un rôle. AINC a-t-il émis des réserves quant à son rôle? Avez-vous vérifié si les autres ministères avaient facilité ou entravé le processus relatif aux droits fonciers issus de traités, les DFT? Si vous l'avez fait, quelles ont été vos constatations? Si ce n'est pas le cas, prévoyez-vous vous pencher sur le rôle d'autres ministères au cours d'examen ultérieurs des progrès réalisés dans ce dossier?

Mme Fraser : Nous n'avons pas examiné de façon précise le rôle joué par d'autres ministères. Nous nous sommes concentrés sur les activités d'Affaires indiennes et du Nord Canada. À ma connaissance, aucune préoccupation n'a été soulevée en ce qui a trait aux liens avec d'autres ministères — toutefois, M. Barrett pourrait peut-être vous en dire plus à ce sujet.

Frank Barrett, Principal, Office of the Auditor General of Canada: We did not audit the other departments in any detail. We did hear some comments related to NRCan's surveys vis-à-vis time involved, or related to the Department of Justice, but we did not examine these in any detail.

Senator Sibbeston: My next question relates to the difference in management of land selection between Manitoba and Saskatchewan. In general, it seems that the Saskatchewan office has more comprehensive and better organization.

What reason did the department give for these differences between Manitoba and Saskatchewan? Were there internal or external factors that caused the Manitoba office to function less well? What best practices might be transferred from Saskatchewan to improve the situation in Manitoba?

Ms. Fraser: The senator is correct that there is an obvious difference in the management practices between those two offices. The office in Saskatchewan, we note, has been more successful over time in converting land to reserve status, has been more proactive in communications with First Nations and has done work to try to resolve third-party interests, which at times is one of the major impediments to doing these transfers.

The Manitoba office seems to take a much narrower and very limited view of its mandate, and in fact told us that it did not have a mandate to deal with third-party interests — and yet the Saskatchewan office was doing it.

We did not go into a lot of analysis about why that would be the case, why these offices would have these different practices, though it is something that we note fairly frequently — and not only in Indian and Northern Affairs but in many departments. We note that there is a wide variety of management practices and systems from region to region. That variety of management practices is something you may want to explore with the department. Certainly, we believe there are practices in Saskatchewan that should be adopted in the Manitoba region.

Senator Sibbeston: All of these involve dealing with Aboriginal people, and obviously it is very important work that has to be done. I appreciate that in some respects you are limited in your analysis of management and financial matters and so forth, but I often wonder why there is not more progress. Are people dispassionate about the work they do? Do people not care? Is there a malaise or sickness? Because it is native people, people out of work, do people not care? Have you noticed anything like that? Are you able to say anything about that aspect of human nature?

Frank Barrett, directeur principal, Bureau du vérificateur général du Canada : Nous n'avons pas vérifié en détail les activités des autres ministères. Nous avons obtenu des commentaires concernant le temps que prennent les levés de RCan, ou des commentaires se rapportant au ministère de la Justice, mais nous ne les avons pas examinés en détail.

Le sénateur Sibbeston : Ma prochaine question porte sur l'écart entre le Manitoba et la Saskatchewan en ce qui concerne la gestion des terres sélectionnées. En général, il semble que le bureau de la Saskatchewan utilise une approche plus complète et est doté d'une meilleure organisation.

Comment le ministère explique-t-il les différences en matière de gestion entre le bureau du Manitoba et celui de la Saskatchewan? Y a-t-il des facteurs internes ou externes qui font en sorte que le bureau du Manitoba gère moins bien ce dossier? A-t-on observé au bureau de la Saskatchewan des pratiques exemplaires qui pourraient améliorer la situation au Manitoba?

Mme Fraser : Le sénateur a raison : il y a une différence manifeste entre les pratiques de gestion de ces deux bureaux. Nous avons remarqué que le bureau de la Saskatchewan a réussi à convertir davantage de terres en réserves, a adopté une approche plus proactive dans ses échanges avec les Premières nations et a pris des mesures pour tenter de résoudre les questions liées aux intérêts de tiers, lesquels, par moments, constituent l'un des principaux obstacles à la conversion des terres.

Pour sa part, le bureau du Manitoba semble avoir une vision plus étroite et très limitée de son mandat, et, en fait, il nous a dit qu'il n'était pas de sa responsabilité de s'occuper des intérêts de tiers — et, pourtant, le bureau de la Saskatchewan s'en chargeait.

Nous n'avons pas fait une analyse en profondeur des causes possibles d'une telle situation, des raisons pour lesquelles ces bureaux auraient adopté des pratiques de gestion différentes, quoiqu'il s'agisse d'un phénomène que nous observons assez fréquemment — pas seulement à Affaires autochtones et du Nord Canada, mais dans nombre de ministères. Nous constatons que les pratiques et les systèmes de gestion varient grandement d'une région à l'autre. Le comité voudrait peut-être explorer la question de la diversité des pratiques de gestion avec le ministère. Il est certain que nous croyons que le bureau du Manitoba devrait adopter certaines des pratiques mises en place par le bureau de la Saskatchewan.

Le sénateur Sibbeston : L'ensemble de ce dossier oblige le ministère à traiter avec les Autochtones, et il est évident qu'un travail très important doit être fait. Je reconnais que, à certains égards, vous êtes limités dans votre analyse des questions liées à la gestion et aux finances, et cetera, mais je me demande souvent pourquoi il n'y a pas davantage de progrès. Les gens sont-ils indifférents au travail qu'ils accomplissent? Est-ce qu'ils s'en fichent? Y a-t-il un malaise? Parce qu'il s'agit d'Autochtones, de personnes sans travail, les gens ne s'en préoccupent pas? Avez-vous constaté ce genre d'attitude? Êtes-vous en mesure de dire quoi que ce soit au sujet de cet aspect de la nature humaine?

Ms. Fraser: I would refer the committee back to our 2006 status report, where we tried to identify some of the factors of success and why some of our recommendations were implemented, whereas with others, there seems to be absolutely no progress. I mentioned some of them in my opening statement.

I believe some of the critical factors are consultation with First Nations and sustained management attention. In this department, the deputy minister has been in place for several years now, but the average tenure before that of the deputy minister was perhaps 18 months, at best.

We have also raised an issue in many of our audits where the government will sign an agreement or a treaty but the officials limit themselves to simply fulfilling the legal obligation as is written in the agreement without thinking about the overall objectives.

I remember quite clearly one case in the North where the overall objective was to increase employment of Aboriginal peoples. The agreement stated that a yearly meeting would be held to track progress. We asked about the progress. They said they had to hold the meeting; they were not really concerned about the progress.

We have had an ongoing debate, which occasionally shows up in our audits, about exactly what is the role of the officials. Their role should be to work towards the objectives and not simply to have a legal requirement that is being met. There is an attitudinal issue as well.

The last issue I would raise is that we do not often talk about funding, and we are cautious when we talk about funding. However, when we see Aboriginal populations growing by some 10 per cent and the departmental funding growing by 1 to 2 per cent, I truly believe that has an impact as well on the ability of the officials to deliver the programs and services.

Senator Campbell: Thank you, again. You and I are meeting for the second time today — the first being the Legal and Constitutional Affairs Committee. It is quite an honour for me.

Did you look at any of the land claims outside of Saskatchewan and Manitoba?

Ms. Fraser: In this particular audit, we did not; this audit was focused on treaty land entitlement. We have looked, though, at other agreements. Perhaps Mr. Campbell can speak to those. We have done a number of audits.

Senator Campbell: Perhaps I can narrow it down for you. I am specifically interested in those First Nations that are within municipal boundaries or require municipal services. In the Lower Mainland, the First Nations concerned would be the Tsleil-Waututh, Musqueam, Tsawwassen and Squamish.

Mme Fraser : Je renverrais le comité à notre rapport *Le Point* de 2006, où nous avons tenté de cerner quelques-uns des facteurs de réussite et d'expliquer pourquoi certaines de nos recommandations avaient été mises en œuvre, alors que d'autres n'avaient aucunement été suivies. J'ai mentionné certains de ces facteurs dans ma déclaration préliminaire.

Je crois que la consultation des Premières nations et l'intérêt soutenu de la direction constituent deux des facteurs essentiels. Dans ce ministère, le sous-ministre est en poste depuis plusieurs années maintenant, mais, auparavant, la durée moyenne du mandat du sous-ministre était peut-être tout au plus de 18 mois.

De plus, dans nombre de nos vérifications, nous avons souligné qu'il était insensé que le gouvernement signe une entente ou un traité si les fonctionnaires se limitent simplement à remplir les obligations législatives telles qu'elles sont libellées dans l'entente sans prendre en considération les objectifs globaux.

Je me souviens très bien d'un cas dans le Nord où l'objectif global consistait à accroître l'emploi des Autochtones. L'entente prévoyait la tenue d'une réunion annuelle pour suivre les progrès réalisés. Nous nous sommes informés des progrès. Ils nous ont répondu qu'ils devaient organiser la réunion; ils ne se préoccupaient pas vraiment des progrès.

La question du rôle précis des fonctionnaires, qui surgit à l'occasion dans nos vérifications, fait l'objet d'un débat continu. Les fonctionnaires devraient travailler à la réalisation des objectifs et non simplement veiller au respect d'une exigence législative. Il y a également un problème d'attitude.

Le dernier point que je voudrais souligner, c'est que nous abordons rarement la question du financement, et nous sommes très prudents lorsque nous le faisons. Toutefois, lorsque nous constatons que les populations autochtones augmentent de quelque 10 p. 100 et que le financement accordé au ministère ne s'accroît que de 1 à 2 p. 100, je crois sincèrement que cela a une incidence aussi sur la capacité des fonctionnaires d'assurer la prestation des programmes et des services.

Le sénateur Campbell : Je souhaite de nouveau vous remercier. Nous nous rencontrons pour la deuxième fois aujourd'hui — nous nous sommes d'abord vus à la séance du Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. C'est tout un honneur pour moi.

Avez-vous vérifié les revendications territoriales à l'extérieur de la Saskatchewan et du Manitoba?

Mme Fraser : Dans le cadre de cette vérification, nous ne l'avons pas fait; cette vérification portait entièrement sur les droits fonciers issus de traités. Nous avons cependant examiné d'autres ententes. Peut-être que M. Campbell peut vous fournir quelques détails à ce sujet. Nous avons réalisé un certain nombre de vérifications.

Le sénateur Campbell : Je pourrais peut-être préciser ma question. Je m'intéresse particulièrement aux Premières nations qui vivent à l'intérieur des limites de municipalités ou qui ont besoin de services municipaux. Dans la région du Lower Mainland, les Premières nations visées seraient les Premières nations Tsleil-Waututh, Musqueam, Tsawwassen et Squamish.

In 2005, you identified that negotiating agreements between the First Nations and the municipalities for services was a factor in delaying. Do you have any update on that, or is that something we should be looking at as we go forward?

Ronald Campbell, Assistant Auditor General, Office of the Auditor General of Canada: That is a very good question. I do not think we have much to add in relation to this audit. Recently, we did an audit on the B.C. treaty process. We audited the process by which those treaties are currently being negotiated and did note that they are complex and that they are not happening particularly quickly. That is the most recent work we have done in B.C. to date.

Senator Lang: I should like to refer to third-party interests. Obviously, this is an area of concern; as well, it has political overtones, if it is not done properly.

I noticed that \$190 million was made available to the First Nations — I believe, in Manitoba — to purchase private owners' remaining land. As well, in Saskatchewan, the figure was \$440 million over 12 years. In some cases, money was not spent — I believe in the Manitoba situation. It refers to \$8.9 million.

Could you explain how that process is working — or if it is working — and what is happening? Are there sufficient finances to purchase the land in these third-party interests?

Ms. Fraser: I will ask Mr. Barrett to respond to that.

Mr. Barrett: To clarify, with the signing of the treaty land agreements in both provinces, in some cases — particularly in Manitoba — there is an agreement that the First Nations can select provincial lands, particularly those that have not been developed. However, recognizing that the land some of the First Nations would want to select was already held by private-sector interests, \$190 million was allocated to that that. That is a little bit different than the requirement to address third-party issues.

In Saskatchewan, most of the land has already been acquired by private-sector interests, and hence there is a greater amount of funding available to purchase lands privately. Again, the third-party interests still need to be addressed.

Senator Lang: Generally, in referring to third-party interests, I am talking about whether or not you are purchasing private land — or at least that is a major element of it. Are the funds sufficient to be able to complete this process?

Mr. Barrett: My understanding is that this was a negotiated process and the issue is not that there is not enough money. The challenge with third-party interests — once land is purchased and

En 2005, vous avez mentionné que la négociation d'ententes sur la prestation de services municipaux entre les Premières nations et les municipalités retardait la conversion des terres. Pourriez-vous faire le point sur cette situation, ou est-ce un aspect auquel nous devrions prêter une attention particulière à l'avenir?

Ronald Campbell, vérificateur général adjoint, Bureau du vérificateur général du Canada : C'est une excellente question. Je ne crois pas que nous ayons grand-chose à ajouter par rapport à cette vérification. Récemment, nous avons procédé à la vérification de la négociation des traités de la Colombie-Britannique. Nous avons vérifié le processus qui est actuellement utilisé dans la négociation des traités et nous avons constaté qu'il s'agit d'un processus complexe qui ne se déroule pas très rapidement. Ce sont les derniers travaux que nous avons effectués en Colombie-Britannique.

Le sénateur Lang : J'aimerais aborder la question des intérêts de tiers. À l'évidence, il s'agit d'une question préoccupante qui peut même avoir des répercussions politiques si elle n'est pas résolue correctement.

J'ai remarqué que le gouvernement avait versé 190 millions de dollars aux Premières nations — au Manitoba, si je ne me trompe pas — pour qu'elles puissent acheter des terres appartenant à des propriétaires privés. En Saskatchewan, il s'agissait de 440 millions de dollars sur 12 ans. Dans certains cas, l'argent n'a pas été dépensé — c'était au Manitoba, je crois. On parle d'une somme de 8,9 millions de dollars.

Pourriez-vous nous expliquer comment fonctionne ce processus — ou nous dire s'il fonctionne — et ce qui se passe actuellement? Les Premières nations disposent-elles de suffisamment de fonds pour acheter les terres appartenant à des tiers?

Mme Fraser : Je vais laisser M. Barrett répondre à cette question.

M. Barrett : Pour apporter une précision, en ce qui concerne la signature des accords relatifs aux droits financiers dans les deux provinces, dans certains cas — particulièrement au Manitoba —, les accords permettent aux Premières nations de sélectionner des terres provinciales, particulièrement celles qui n'ont pas encore été aménagées. Toutefois, le gouvernement a reconnu que certaines des Premières nations souhaiteraient sélectionner des terres appartenant à des intérêts du secteur privé, de sorte qu'il a alloué 190 millions de dollars à l'achat de terres privées. Il s'agit d'une démarche qui diffère quelque peu de l'obligation de satisfaire les intérêts de tiers.

En Saskatchewan, la plupart des terres appartiennent déjà à des intérêts du secteur privé; on a donc prévu davantage de fonds pour l'achat de terres privées. Ici encore, il faut tenir compte des intérêts de tiers.

Le sénateur Lang : En général, lorsque je parle des intérêts de tiers, je parle de la possibilité d'acheter des terres privées — ou c'est du moins l'un des principaux éléments de cette question. Les fonds sont-ils suffisants pour mener à bien ce processus?

M. Barrett : J'ai cru comprendre qu'il s'agissait de négociations et que ce n'était pas le manque d'argent qui constituait une préoccupation. En fait, une fois que la Première nation a acheté des

held in fee-simple status by the First Nation — often is that there are still issues related to acquiring municipal services. For example, there may be an issue with hydro lines or other third parties that have access or requirements on the land that is held fee-simple. Those types of issues need to be addressed before the land can be obtained by the Crown and converted into reserve status.

Ms. Fraser: If I could clarify, when we talk about third-party interests, we are not referring to the acquisition of land from another party; we are referring to dealing with municipal governments, rights-of-way, all sorts of things like that, that may affect title to the land and that have to be resolved before it can be converted into reserve status.

Senator Lang: Further on that, from the information I have been provided, the Manitoba Treaty Land Entitlement Framework Agreement set aside \$8.9 million to address third-party interests. The 2005 *Status Report* revealed that none of the money had been disbursed. Since then, is that the case? Has that trust been working? Are the First Nations able to access that money and has it been spent?

Ms. Fraser: I am afraid we do not have an update, but we do note in the report that the department was not being very helpful to resolving third-party interests; that is not the case in Saskatchewan. Often it takes another party; it takes the department to try to resolve these differences rather than the First Nation and the third party arguing about things. It probably has not been spent in part because the department has not been helping and encouraging the parties to resolve their differences.

Senator Lang: Perhaps we could be provided that information by the department, as an update, to see if that program is working.

Ms. Fraser: From the Department of Indian and Northern Affairs, yes.

The Chair: We will see that we get it for you, Senator Lang.

Senator Hubley: My question relates to point 15 on your written presentation this evening. You list the remaining critical factors that you identified in 2006. Would you elaborate? We have discussed “the importance of coordination among federal organizations delivering similar programs” and “the value of developing capacity within First Nations communities.” You demonstrated that, when there was a dialogue with First Nations, the process became more efficient.

On the “importance of establishing First Nations institutions,” would you tell us what you had in mind there and what type of institutions could be put in place to facilitate speeding up the land claims?

Also, I was a little concerned about the fourth critical factor in your list — “the potential for conflicting roles of Indian and Northern Affairs Canada in its relations with First Nations.” On

terres à des tiers et qu'elle en est propriétaire en fief simple, c'est la prestation des services municipaux qui pose un problème. Par exemple, il pourrait y avoir un problème concernant les lignes de transport d'électricité, d'autres tiers qui ont accès aux terres ou des exigences relatives aux terres détenues en fief simple. De telles questions doivent être résolues avant que le gouvernement acquière les terres et les convertisse en réserves.

Mme Fraser : J'aimerais apporter une précision : lorsque nous parlons des intérêts de tiers, il ne s'agit pas de l'acquisition de terres appartenant à une autre partie; nous parlons des questions liées aux administrations municipales, aux droits de passage, à toutes sortes de choses comme celles-là, qui peuvent avoir une incidence sur la propriété des terres et qui doivent être résolues avant de les convertir en réserves.

Le sénateur Lang : Pour ajouter à cela, selon l'information que j'ai obtenue, l'Accord-cadre sur les droits fonciers issus de traités au Manitoba a alloué 8,9 millions de dollars au règlement des questions liées aux intérêts de tiers. Le rapport *Le Point* de 2009 a révélé que cette somme n'avait pas été dépensée. Est-ce toujours le cas? Ce fonds donne-t-il des résultats? Les Premières nations peuvent-elles accéder à cet argent et l'ont-ils dépensé?

Mme Fraser : Je crains que nous n'ayons pas de renseignements à jour à cet égard, mais, dans le rapport, nous constatons que le ministère ne facilitait pas beaucoup la résolution des questions liées aux intérêts de tiers; ce n'est pas le cas en Saskatchewan. Souvent, une autre partie doit intervenir, c'est-à-dire que le ministère doit essayer de régler les différends plutôt que de laisser la Première nation et le tiers discuter de ces choses. Si l'argent n'a pas été dépensé, c'est probablement en partie parce que le ministère n'a pas beaucoup aidé et encouragé les parties à résoudre leurs différends.

Le sénateur Lang : Peut-être que le ministère pourrait nous fournir cette information, pour faire le point sur la situation, pour voir si le programme est efficace.

Mme Fraser : D'Affaires indiennes et du Nord Canada, oui.

Le président : Nous veillerons à ce que vous obteniez cette information, sénateur Lang.

Le sénateur Hubley : Ma question se rapporte au point 15 de votre déclaration préliminaire. Vous mentionnez les autres facteurs essentiels que vous aviez cernés en 2006. Pourriez-vous nous en dire un peu plus? Vous avez parlé de « l'importance de coordonner les efforts des organisations fédérales qui offrent des programmes semblables » et de « l'utilité de développer les capacités des Premières nations ». Vous avez expliqué que, là où il y a un eu dialogue avec les Premières nations, le processus est devenu plus efficace.

En ce qui a trait à « l'importance de créer des institutions des Premières nations », pourriez-vous nous expliquer ce que vous aviez en tête et quel type d'institutions on pourrait mettre sur pied pour accélérer le traitement des revendications territoriales?

De plus, j'étais quelque peu préoccupée par le quatrième facteur essentiel de votre liste, à savoir « l'incompatibilité possible des rôles d'Affaires indiennes et du Nord Canada dans ses

the fifth critical factor — “the necessity for an appropriate legislative base for First Nations programs” — how do you see that happening and what should that encompass?

Perhaps you could also tell us if any of those were looked at in the 2009 report.

Ms. Fraser: I would start with the end. We did not look specifically at any of these in this report, although we do mention that sustained management attention will be critical to ensuring that the issues with the management processes are resolved.

On the question of First Nations institutions, there are a few that have been created recently, such as the First Nations Statistical Institute, which can provide better information for decision making. One of the reasons we talk about this is that many services and programs were transferred to First Nations without the kind of framework and institutions that we would have in place.

For example, with respect to education, there is the issue of who establishes the curricula? In the non-First Nation community, there are institutions that deal with many of these issues; it is important that those institutions be established for the First Nations as well.

On the potential for conflicting roles, Indian and Northern Affairs wears a number of hats. The department obviously funds First Nations for many of the programs and services; it also negotiates with them. The department is also the subject of many lawsuits by First Nations; it is also a trustee for many of their funds. Can you really do all of those things and be effective at all of them and never come into a position of conflict in dealing with a First Nation?

We raised the issue that, at times, we believe the relationship could be strained because of difficult negotiations or an ongoing lawsuit. At the same time, there has to be proper funding of programs and services. There is a possibility of conflicts.

With respect to the last critical factor — “the necessity for an appropriate legislative base” — most of the programs are based on policies at this point. This is an issue that has come up in some of our audits. One in particular I remember is the non-insured health benefits, where the federal government provides the program for prescription drugs for First Nations people, and yet there is no legislative base for that.

The question we were raising was around the information that could be used to manage the program and to ensure that people were not receiving, for example, excessive quantities of prescription drugs or prescription drugs that potentially could

relations avec les Premières nations ». Pour ce qui est du cinquième facteur essentiel — « la nécessité d’un fondement législatif approprié pour les programmes destinés aux Premières nations » —, comment cela pourrait-il se produire et quels sont les éléments qui devraient être pris en compte?

Vous pourriez peut-être nous dire également si le rapport de 2009 aborde l’un ou l’autre de ces facteurs.

Mme Fraser : Je commencerais par la fin. Nous n’avons pas abordé de façon précise l’un ou l’autre de ces facteurs dans le rapport, quoique nous mentionnions que l’intérêt soutenu de la direction serait essentiel à la résolution des questions concernant les pratiques de gestion.

En ce qui a trait aux institutions des Premières nations, il y en a quelques-unes qui ont été créées récemment, comme l’Institut de la statistique des Premières nations, qui offrent de meilleurs renseignements pour la prise de décisions. Nous avons abordé ce point entre autres parce que la prestation de nombre de services et de programmes relève désormais des Premières nations, qui ne disposent pas des cadres et des institutions que nous aurions mises en place.

Par exemple, dans le domaine de l’éducation, on se demande qui devrait se charger de l’élaboration des programmes d’enseignement. Dans les collectivités non autochtones, il y a des institutions qui s’occupent de la plupart de ces questions; il est important que des institutions semblables soient mises sur pied pour les Premières nations.

Pour ce qui est de l’incompatibilité possible des rôles, Affaires indiennes et du Nord Canada cumule diverses fonctions. Le ministère finance évidemment les Premières nations aux fins de la prestation de nombreux programmes et services; il négocie également avec elles. Le ministère fait également l’objet de nombreuses poursuites intentées par les Premières nations; il est également l’administrateur de nombre de fonds mis à leur disposition. Peut-on réellement accomplir toutes ces choses et assumer efficacement tous ces rôles et ne jamais être en conflit d’intérêts lorsqu’il est question de négocier avec une Première nation?

Nous croyons que, par moment, les relations pourraient être tendues en raison de négociations difficiles ou d’une action en justice. En même temps, il faut financer suffisamment les programmes et les services. Il y a une possibilité de conflits d’intérêts.

En ce qui a trait au dernier facteur essentiel — « la nécessité d’un fondement législatif approprié pour les programmes destinés aux Premières nations » —, la plupart des programmes reposent actuellement sur des politiques. C’est un aspect qui a été soulevé dans certaines de nos vérifications. Je me souviens en particulier des services de santé non assurés, où le gouvernement fédéral offre l’assurance-médicaments aux Premières nations, et, pourtant, il n’y a aucun fondement législatif pour ce programme.

La question que nous soulevions se rapportait à l’information qui pourrait être utilisée pour gérer le programme et pour veiller à ce que les personnes ne reçoivent pas, par exemple, des quantités excessives de médicaments d’ordonnance ou des médicaments

be harmful in combination. There was a whole issue about obtaining the consent to disclose that kind of information. We were told that a legislative base is one of the solutions to help resolve that.

I am sure there are other areas as well, because it comes up frequently in many of our audits: What is the role and responsibility of the department vis-à-vis First Nations, be it in housing, education, health, et cetera? Those are all based on policy, not legislation.

The Chair: I have a quick question. How far can your department go in making a recommendation? Regarding education, you are saying there are so many other aspects of this department that may or border on dysfunctionality, from the perspective of many people.

I do not think there is anything intentional or mean-spirited in the process. We sit in this committee, Ms. Fraser, and are frustrated with seeing only minor changes. I have been on this committee for about 16 years. I see change, but it is so infinitesimal, and we are losing our greatest resource — our people. These young people are not benefiting. It has been proven that, when the government lives up to its treaty obligations, there is economic development. There is living proof of that in Saskatchewan.

How far can you go, do you feel, in your parameters in saying, “This department does not work any more; it just does not operate efficiently enough to fulfil its obligations to the constituency it is supposed to serve”?

I am not trying to put you on the spot. It is just a question. Your office is the Holy Grail of this city; who else can I ask?

Ms. Fraser: We would be very reluctant to go so far as to make a statement like that. We do not do an assessment of a department as a whole; we tend to go by programs. To try to audit a whole department would be enormous for us.

I think it is worthwhile, perhaps, to pause to look at all of the responsibilities in that one department. Indian and Northern Affairs is responsible for more than 600,000 people, including services and programs. In many ways, it is equivalent to a provincial government in terms of many of the services and program. Each provincial government has myriad departments to deal with various services and programs. INAC has to fight for its share amongst a whole lot of other departments. If there were a separate department of water, health and education, you have to wonder whether there would still be the same management challenges and resource challenges facing this department.

d’ordonnance qui pourraient provoquer une interaction médicamenteuse nocive. Il y avait toute la question de l’obtention du consentement permettant la divulgation de ce type d’information. On nous a dit qu’un fondement législatif constituait l’une des façons de résoudre ce problème.

Je suis persuadée qu’une telle situation se produit également dans d’autres domaines parce qu’il s’agit d’un aspect qui revient fréquemment dans nombre de nos vérifications : quel est le rôle et quelles sont les responsabilités du ministère à l’égard des Premières nations, que ce soit dans le domaine du logement, de l’éducation, de la santé, ou d’autres choses? Les programmes reposent tous sur des politiques, et non sur des dispositions législatives.

Le président : J’aurais une petite question. Jusqu’où peut aller le bureau lorsqu’il formule une recommandation? Dans le domaine de l’éducation, vous dites qu’il y a tant d’autres aspects de ce ministère qui risquent de frôler ou qui frôlent le dysfonctionnement, du point de vue de nombreuses personnes.

Je ne crois pas qu’il y ait quoi que ce soit d’intentionnel ou de mesquin dans le processus. Nous siégeons au comité, madame Fraser, et nous sommes frustrés de ne constater que des changements mineurs. Je suis membre du comité depuis environ 16 ans. Je vois qu’il y a des changements, mais ils sont si négligeables, et nous perdons notre principale ressource : nos gens. Les jeunes ne bénéficient pas de la situation. Il a été prouvé que, lorsque le gouvernement respecte les obligations liées aux traités, il y a un développement économique. Nous en avons la preuve concrète en Saskatchewan.

Jusqu’où croyez-vous pouvoir aller, selon vos paramètres? Pouvez-vous dire : « Ce ministère ne fonctionne plus; il n’est simplement pas assez efficace pour remplir les obligations qu’il a envers les commettants qu’il est censé servir »?

Je ne tente pas de vous mettre sur la sellette. C’est simplement une question. Votre bureau est le Saint-Graal de la ville; à qui d’autre pourrais-je poser cette question?

Mme Fraser : Nous serions très réticents à aller aussi loin et à faire une déclaration comme celle-là. Nous ne procédons pas à l’évaluation d’un ministère dans son ensemble; nous avons plutôt tendance à examiner les programmes au cas par cas. Ce serait pour nous une tâche énorme que d’essayer de vérifier l’ensemble d’un ministère.

Je crois qu’il serait peut-être utile de jeter un coup d’œil à toutes les responsabilités de ce seul ministère. Affaires indiennes et du Nord Canada est responsable de plus de 600 000 personnes et de divers services et programmes. À bien des égards, ce ministère équivaut à un gouvernement provincial si l’on pense aux nombreux services et programmes qu’il administre. Chaque gouvernement provincial peut compter sur une myriade de ministères qui assurent la prestation des divers services et programmes. Or, AINC doit se tailler une place parmi une foule d’autres ministères. Si les questions liées à l’eau, à la santé et à l’éducation relevaient d’un ministère distinct, on peut se demander si AINC aurait à composer avec les mêmes difficultés sur le plan de la gestion et des ressources.

INAC covers such an enormous variety of programs in these communities. I think that question has to be asked. Maybe it is something that a parliamentary committee could look at.

With all the other conflicting roles — the trustees, negotiations and the lawsuits — INAC really does have a very complex series of operations. Also, the department seems to me to be quite often dealing in crises; things happen and it is a crises. You wonder whether they ever get to a point where they can get above all that. I think it would be certainly something worth discussing with the department, but we would be very reluctant to get into that.

The Chair: I can understand that.

Senator Peterson: Most of my concerns have been covered. I have a couple questions.

Have all the band treaty entitlement selections been completed in Manitoba and Saskatchewan?

Ms. Fraser: No.

Senator Peterson: Therefore, there are still bands out there that have not been dealt with and who have not even started the process, correct?

Ms. Fraser: That is correct. Mr. Barrett can respond to that.

Mr. Barrett: I believe all the bands have made some of their selections — but not all of them yet. Most bands have a few outstanding selections still to be made. Therefore, a given band — to keep the numbers simple — might select 1,000 acres. They might have selected 800 acres to date but not the last 200.

Senator Peterson: I know there was a band in Saskatchewan that got ahead of the curve and claimed traditional lands of another band — which creates a lot of problems. Is that an issue? Does it pop up?

Mr. Barrett: I do not believe that is at issue under the treaty land entitlement process. They are allowed to select lands that were not their traditional lands, so they can select lands that were outside of what they traditionally had in the past. Therefore, it is not a matter of determining whose traditional land it was for the treaty land entitlement process.

Senator Peterson: When do you get to make your pick? That is the problem.

There have been some improvements since 2005, but the average completion is still seven years. Could this committee make recommendations that they set targets and goals to benchmark this, to see if we can be more effective?

AINC offre une gamme si vaste de programmes à ces collectivités. Je crois qu'il faut soulever cette question. Peut-être qu'un comité parlementaire pourrait se pencher sur cette situation.

En raison de tous ses autres rôles contradictoires — il administre des fonds, participe à des négociations et fait l'objet de poursuites —, AINC doit clairement s'occuper d'une série très complexe d'activités. En outre, j'ai l'impression que le ministère fait souvent face à des crises; des problèmes surgissent, et il y a une crise. On se demande s'il pourra un jour venir à bout de tout cela. Je crois qu'il serait certainement intéressant de discuter de cette situation avec le ministère, mais, pour notre part, nous serions très réticents à nous engager dans cette voie.

Le président : Je peux comprendre cela.

Le sénateur Peterson : On a abordé la plupart de mes préoccupations. J'aurais deux ou trois questions.

Est-ce que toutes les bandes au Manitoba et en Saskatchewan ont terminé de sélectionner les terres visées par les traités?

Mme Fraser : Non.

Le sénateur Peterson : Par conséquent, il reste des bandes qui n'ont même pas encore entamé le processus, est-ce exact?

Mme Fraser : C'est exact. M. Barrett pourrait répondre à votre question.

M. Barrett : Je crois que toutes les bandes ont sélectionné une partie, mais pas l'ensemble des terres qu'elles souhaitent convertir en réserves. La plupart des bandes doivent encore sélectionner quelques terres. Par exemple, une bande pourrait être autorisée à choisir en tout — pour garder les choses simples — 1 000 acres de terre. Elle aurait déjà sélectionné 800 acres, mais il lui resterait encore 200 acres de terre à sélectionner.

Le sénateur Peterson : Je sais qu'une bande en Saskatchewan a pris les devants et a revendiqué des terres ancestrales appartenant à une autre bande, ce qui a provoqué beaucoup de problèmes. Est-ce l'une des préoccupations? Ce genre de situation survient-il?

M. Barrett : Je ne crois pas que cela se produit dans le cadre du processus relatif aux droits fonciers issus de traités. Les bandes sont autorisées à sélectionner des terres qui ne font pas partie de leur territoire ancestral, de sorte qu'elles peuvent sélectionner des terres qui se trouvent à l'extérieur du territoire qu'elles possédaient par le passé. Par conséquent, il ne s'agit pas de déterminer à qui appartiennent les terres ancestrales aux fins du processus relatif aux droits fonciers issus de traités.

Le sénateur Peterson : À quel moment peut-on faire son choix? Là est le problème.

Il y a eu quelques améliorations depuis 2005, mais le traitement des terres sélectionnées prend encore en moyenne sept ans. Le comité pourrait-il recommander au ministère de fixer des objectifs pour suivre les progrès dans ce dossier, pour voir si nous pouvons être plus efficaces?

Ms. Fraser: Absolutely. We believe they should have a plan in place as to how they will do this and what timelines they should be working towards. They should be monitoring their progress on this. It would be very helpful.

We must realize, too, that it is likely to become more difficult as we go forward because we are probably dealing with more numerous yet smaller lots of land, whereas, in the past, there may have been large selections where a number of acres can be transferred at once.

Therefore, the department really needs to assure that its process is as efficient as possible. That is something I think the committee could certainly make a recommendation about.

Senator Lovelace Nicholas: My question is about INAC. I have dealt with INAC before, in my other life. They seem to have a take-it-or-leave-it attitude.

My question to you is whether INAC should be replaced with a different process? Perhaps First Nations peoples should be involved within this organization. How do you think we should address these problems?

Ms. Fraser: We recognize that INAC has a very complex and difficult role to play. It is my opinion that the people in the department are committed and trying to do the right thing, but they do have enormous responsibilities. I believe they have many funding challenges; and, as you point out, they need to have much better consultation, communication and coordination with First Nations in doing this.

We hear a lot about the turnover of people. If you talk to any First Nations group about their negotiations, they will say that they have had X number of negotiators and that the process is always starting over. Obviously, some of that will be inevitable, but I think the department must try to make a better effort to build those relationships. You need to have people who are around for a while, especially given that matters such as treaty negotiations can take a long time.

Sometimes the problem lies with some of the basic programs. We have done audits on housing, education and economic development. Even in the last one we did on child and family services, there was no monitoring vis-à-vis what was happening in the provinces. The funding levels were significantly below what was happening in the provinces and there is a new agreement now in Alberta. Funding is going up 75 per cent. They were not funding preventive services, so why are there so many children taken into care? It is because that is what they were funding.

Mme Fraser : Tout à fait. Nous croyons que le ministère devrait se doter d'un plan qui précise la façon dont il procédera et les échéances qu'il devrait respecter. Le ministère devrait se servir d'un plan semblable pour surveiller ses progrès. Cela serait très utile.

Nous devons également comprendre que la situation risque de se compliquer dans l'avenir, car nous aurons probablement à convertir de plus en plus de terres de petite superficie, alors que, dans le passé, les bandes auraient pu sélectionner de grandes étendues, et nous aurions pu convertir un certain nombre d'acres d'un seul coup.

Par conséquent, le ministère doit réellement faire en sorte que son processus soit le plus efficace possible. Je crois que le comité pourrait certainement formuler une recommandation à cet égard.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Ma question porte sur AINC. J'ai eu affaire à AINC par le passé, avant de devenir sénateur. Ce ministère semble bien souvent faire preuve d'intransigeance.

Je me demande donc si AINC ne devrait pas adopter une approche différente. Peut-être que des membres des Premières nations devraient participer aux activités du ministère. Selon vous, comment pourrait-on remédier à ces problèmes?

Mme Fraser : Nous reconnaissons qu'AINC doit assumer un rôle très complexe et très difficile. Je suis d'avis que les personnes qui travaillent pour ce ministère sont dévouées et tentent d'agir comme il se doit, mais qu'elles ont d'énormes responsabilités. Je crois que ce ministère a de graves difficultés de financement, et, comme vous l'avez souligné, il doit y avoir une meilleure consultation, communication et coordination entre le ministère et les Premières nations.

Nous entendons beaucoup parler du roulement du personnel. Si vous interrogez n'importe quelle Première nation au sujet de ses négociations, elle vous dira qu'elle a eu affaire à X nombre de négociateurs et que le processus est toujours à recommencer. Évidemment, cette situation est en partie inévitable, mais je crois que le ministère doit essayer de déployer davantage d'efforts pour renforcer ces relations. Il faut qu'il y ait des gens qui restent en poste un certain temps, surtout lorsque l'on sait que des dossiers comme la négociation de traités peuvent prendre beaucoup de temps à se régler.

Parfois, ce sont certains des programmes de base qui posent problème. Nous avons vérifié à quelques occasions les programmes et les services concernant le logement, l'éducation et le développement économique. Même au cours de la dernière vérification que nous avons faite sur les services destinés aux enfants et aux familles, nous avons constaté que le ministère ne surveillait pas ce qui se passait dans les provinces. Le financement des services et des programmes était de beaucoup inférieur à ce qui se produisait dans les provinces, et il y a maintenant une nouvelle entente en Alberta. Le financement augmentera de 75 p. 100. Le ministère ne finançait pas les services préventifs, alors pourquoi y a-t-il autant d'enfants qui sont placés? C'est parce que le ministère finançait leur prise en charge.

They need to be much more proactive in looking at what is happening, at how they can improve the services, and at provincial benchmarks. I think much of that comes back to the funding of the department. They do not have the resources to be able to do it.

Senator Lovelace Nicholas: As I suggested, there should be more First Nations people in INAC and more people going into the communities to see what is going on, rather than just taking their word for it.

Senator Dyck: Welcome.

My question relates to your point 13. You said that meaningful consultation with First Nations seems to be one of the key factors that allows the land conversion to proceed.

Could you expand on that? What mechanisms are involved? For example, is there something in place in Saskatchewan that is not in place in Manitoba that has allowed Saskatchewan to proceed more quickly and efficiently?

Ms. Fraser: We note in the report that Saskatchewan is much better in their consultation process. I will let Mr. Barrett elaborate.

Mr. Barrett: We saw a few differences between Saskatchewan and Manitoba. I will focus specifically on the consultation process.

Anecdotally, in addition to the work we do in the departments, whenever we are working with First Nations we try to meet several communities. The communities we met in Saskatchewan consistently knew who their land manager was. They met with them every four to six weeks. They talked about the list of all their land selections and at what stage of the process they were. If they were stalled, they were trying to move them along. That is not to say that everything was perfect, but clearly the communication was there.

In Manitoba, we heard quite consistently that they did not know at what stage their land selections were. Departmental officials were very focused on getting the lands converted and often would not have time to meet with the First Nations because of the work that needed to be done in headquarters. We did not see the same level of rapport and communication.

Senator Dyck: The consultation would be between the First Nation communities and someone from INAC regionally?

Ms. Fraser: Yes.

Senator Dyck: What role would the Office of the Treaty Commissioner play in this, if any?

Le ministère doit se montrer beaucoup plus proactif lorsqu'il se penche sur ce qui se passe, sur la façon d'améliorer ses services et sur les normes fixées par les provinces. Je crois que la plupart des lacunes s'expliquent par le manque de financement du ministère. Il ne dispose pas des ressources qui lui permettraient de remplir son mandat.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Comme je l'ai proposé, il devrait y avoir davantage de membres des Premières nations au sein d'AINC et davantage de personnes qui vont voir ce qui se passe dans les collectivités, plutôt que de simplement le croire sur parole.

Le sénateur Dyck : Je vous souhaite la bienvenue.

Ma question porte sur le point 13. Vous avez mentionné qu'une consultation bien menée avec les Premières nations semblait être l'un des facteurs essentiels qui facilitent la conversion des terres.

Pourriez-vous nous en dire plus à cet égard? Quels sont les mécanismes utilisés? Par exemple, le bureau de la Saskatchewan a-t-il mis en place un mécanisme qui lui permet de procéder à la conversion des terres plus rapidement et plus efficacement que le Manitoba?

Mme Fraser : Nous avons mentionné dans le rapport que le bureau de la Saskatchewan menait davantage de consultations. Je vais laisser M. Barrett fournir des explications.

M. Barrett : Nous avons constaté quelques différences entre la Saskatchewan et le Manitoba. Je vais me concentrer plus particulièrement sur le processus de consultation.

Soit dit en passant, en plus des travaux que nous réalisons dans les ministères, chaque fois que nous travaillons avec les Premières nations, nous tentons de rencontrer les membres de diverses collectivités autochtones. Les représentants de collectivités autochtones que nous avons rencontrés en Saskatchewan savaient tous sans exception qui était leur gestionnaire foncier. Ils le rencontraient aux quatre à six semaines. Ils discutaient de la liste des terres qu'ils avaient sélectionnées et d'où ils en étaient rendus dans le processus. S'ils étaient bloqués, leur gestionnaire tentait de les faire progresser. Je ne dis pas que tout était parfait, mais, à l'évidence, il y avait une bonne communication.

Au Manitoba, les membres des collectivités ont affirmé assez régulièrement qu'ils ignoraient où en était rendu le traitement des terres qu'ils avaient sélectionnées. Les fonctionnaires du ministère concentraient avant tout leurs efforts sur la conversion des terres et n'avaient souvent pas le temps de rencontrer les Premières nations en raison du travail qui devait être fait à l'administration centrale. Nous n'avons pas constaté le même degré de collaboration et de communication.

Le sénateur Dyck : La consultation serait menée entre les collectivités des Premières nations et une personne travaillant au bureau régional d'AINC?

Mme Fraser : Oui.

Le sénateur Dyck : Quel serait alors le rôle du Bureau du commissaire aux traités, le cas échéant?

Mr. Barrett: There are slightly different processes in the two provinces. For example, in Manitoba there is the Treaty Land Entitlement Committee. That committee plays a role in coordinating with First Nations, but we do not see that as being a reason for INAC not to be communicating with the First Nations. It need not be a block in the communication. It has a different role.

Senator Dyck: It sounds to me as though it would play the role of bringing people together as a facilitator to make a process work.

Mr. Barrett: Ideally.

Senator Dyck: I may be mistaken, but I thought there was a process in place in Saskatchewan at one time with treaty tables.

Mr. Barrett: No, we did not audit those organizations. We met on numerous occasions with the Treaty Land Entitlement Committee and with the Federation of Saskatchewan Indian Nations. We discussed roles and activities and how the treaty land entitlement process works. However, we were not auditing them, and we were clear and transparent on that point.

Senator Dyck: You say it takes about seven years to go through a third-party process and then to convert the land to reserve status. What is the main stumbling block and what would you recommend to overcome the main stumbling block to conversion?

Mr. Barrett: In exhibit 4.1 on page 6 of our chapter 4, we outline the process in each of the three phases. By far the longest phase is phase 2, and these are the activities that take place at the regional office.

In our 2005 audit, one of the big stumbling blocks was the requirement to have an environmental assessment and to have the land surveyed. By the time the land was surveyed, often the environmental assessment was no longer valid.

We gave the department credit for changing its policy in the ensuing years. The environmental assessment is now good for five years, which should help address that issue to some extent.

In the three-year time span between the first audit and the follow-up, we are not able to speak specifically to how much time was spent at each of the phases because the seven-year time average for the year one conversions extends beyond the three-year time change.

Senator Dyck: Is INAC the party that decides when the environmental assessment is going to be done? Would that not come under their umbrella in terms of setting up the work plan? If they know that an assessment will only last five years, they would know that they have to have step two done before step one expires.

M. Barrett : Les deux provinces utilisent des mécanismes quelque peu différents. Par exemple, au Manitoba, il y a le Comité sur les droits fonciers issus de traités. Ce comité assure la coordination avec les Premières nations, mais cela n'empêche pas AINC de communiquer avec les Premières nations. L'un n'empêche pas l'autre. Le rôle de chacun est différent.

Le sénateur Dyck : Il me semble qu'il devrait agir comme un facilitateur : il rassemble les intervenants pour mener à bien un processus.

M. Barrett : Idéalement.

Le sénateur Dyck : Je me trompe peut-être, mais je croyais qu'il y avait déjà eu un mécanisme en place en Saskatchewan en ce qui concerne les tables de négociation.

M. Barrett : Non, nous n'avons pas vérifié ces organismes. À maintes occasions, nous avons rencontré le Comité sur les droits fonciers issus de traités et la Federation of Saskatchewan Indian Nations. Nous avons discuté des rôles et des activités et du fonctionnement du processus relatif aux droits fonciers issus de traités. Toutefois, nous ne faisons pas une vérification de leurs activités, et nous avons été très clairs sur ce point.

Le sénateur Dyck : Vous dites que cela prend environ sept ans pour régler la question des intérêts de tiers puis convertir les terres en réserves. Quel est le principal obstacle, et que recommanderiez-vous pour surmonter le principal obstacle à la conversion des terres?

M. Barrett : Dans la pièce 4.1, qui se trouve à la page 6 du chapitre 4, nous donnons un aperçu de chacune des trois étapes du processus. L'étape 2 est de loin la plus longue, et elle se rapporte aux activités qui relèvent du bureau régional.

Dans notre vérification de 2005, l'obligation de procéder à une évaluation environnementale et à l'arpentage des terres constituait l'une des principales embûches. Compte tenu du temps qu'il faut pour arpenter les terres, bien souvent, l'évaluation environnementale n'était plus valable.

Nous avons attribué au ministère le mérite qui lui revenait pour avoir modifié sa politique dans les années qui ont suivi. L'évaluation environnementale est maintenant valide pendant cinq ans, ce qui devrait corriger cette situation dans une certaine mesure.

Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de dire combien de temps exactement a duré chacune des étapes au cours de la période de trois ans entre la première vérification et le suivi, car le délai de traitement des terres sélectionnées dure en moyenne sept ans et dépasse donc la période de trois ans.

Le sénateur Dyck : Est-ce AINC qui décide à quel moment est effectuée l'évaluation environnementale? Cette décision ne lui reviendrait-elle pas pour ce qui est de l'élaboration du plan de travail? Si le ministère sait qu'une évaluation n'est valable que pendant cinq ans, il saurait que la deuxième étape doit être terminée avant la fin de la première.

Ms. Fraser: One would think. The problem we noted in the first audit was that the environmental assessment could be no older than two years. Two years goes by pretty quickly in this type of process. They start the process, do the environmental assessment, two years would go by, and then the environmental assessment is no good and they would have to start all over again. Land surveys was the same issue.

A lot of these lands will not change significantly over time and the environmental assessment could have a longer life than two years. That issue was being raised quite frequently, but they have now changed that.

Senator Raine: I am new to all this. Could you explain how First Nations make their land selection? Are the parcels of land that they are selecting only considered with respect to the number of acres, or is value and/or location part of the selection criteria?

If a First Nation has not finished its land selection, is there good land left for them? This will obviously have an impact on the ongoing economic welfare of the First Nations involved.

Ms. Fraser: I will ask Mr. Barrett to respond in more detail, but it is a question of acres. First Nations can purchase land as well. Money is given to them so that they can purchase land. The land does not necessarily have to be, for example, Crown property.

Mr. Barrett: I will expand on that slightly. In Saskatchewan, it is particularly an issue because much of the land is acquired. In that framework agreement, a minimum acreage versus entitlement acres was worked out. There was a requirement to select a minimum amount, but if a First Nation wanted to select more, it could do so. That allowed a First Nation to decide whether to use the funds available to purchase a smaller number of more valuable acres or a larger number of less valuable acres. Some First Nations may have bought five acres or so of land near Regina while having their main land further away from Regina. In that way, a First Nation can have an economic base to build from, but that would be the choice of the First Nation.

Senator Raine: I have a vision of them choosing land that is under water at this time of year in Manitoba. Maybe they are looking for some high ground, but it is already taken.

The Chair: Mr. Barrett, how big an impact does the process of provincial and municipal approval have on binding up the system?

Mr. Barrett: If it is Manitoba particularly, where they were selecting provincial land, there is the requirement to be working with the province. However, there is also the 1930 agreement that

Mme Fraser : C'est ce qu'on pourrait croire. Or, au cours de notre première vérification, nous avons constaté que l'évaluation environnementale n'était plus valable après deux ans. Deux années passent très rapidement dans ce type de processus. On commence le processus, on effectue l'évaluation environnementale, deux années passent, puis l'évaluation environnementale n'est plus valide, et on doit tout recommencer. L'arpentage des terres posait le même problème.

Nombre de ces terres subiront très peu de changements au fil du temps, de sorte que la validité de l'évaluation environnementale pourrait être prolongée au-delà de deux ans. C'est un aspect qui a été soulevé assez fréquemment, mais, maintenant, le ministère a changé sa politique.

Le sénateur Raine : Je suis un novice dans ce dossier. Pourriez-vous m'expliquer comment les Premières nations sélectionnent leurs terres? Lorsqu'elles choisissent des parcelles de terre, prennent-elles en considération seulement le nombre d'acres, ou est-ce que la valeur et l'emplacement font également partie des critères de sélection?

Si une Première nation n'a pas terminé de sélectionner ses terres, reste-t-il de bonnes terres pour elle? Cela aura évidemment une incidence sur le bien-être économique à long terme des Premières nations qui participent à ce processus.

Mme Fraser : Je vais laisser à M. Barrett le soin de fournir des précisions, mais c'est une question d'acres. Les Premières nations peuvent également acheter des terres. Elles reçoivent de l'argent pour se procurer des terres. Les terres en question ne doivent pas nécessairement appartenir à la Couronne, par exemple.

M. Barrett : Je vais donner quelques détails à ce sujet. En Saskatchewan, cela pose particulièrement un problème parce que la plupart des terres ont été acquises. Aux termes de l'entente-cadre, on a établi une superficie minimale de terres par rapport aux droits fonciers. L'entente prévoyait une obligation selon laquelle une Première nation devait sélectionner un nombre d'acres minimal, mais, si elle souhaitait en choisir davantage, elle pouvait le faire. Cela permettait à une Première nation de décider si elle utiliserait les fonds mis à sa disposition pour acheter un petit nombre d'acres de terres dont la valeur était plus élevée ou un grand nombre d'acres de terres de valeur inférieure. Certaines Premières nations ont peut-être acheté cinq acres de terres près de Regina, tandis que leurs terres principales sont plus éloignées de Regina. De cette façon, une Première nation peut tabler sur une certaine assise économique, mais la décision reviendrait à la Première nation.

Le sénateur Raine : J'ai l'impression que les Premières nations doivent sélectionner des terres inondées à ce moment-ci de l'année au Manitoba. Peut-être qu'elles tentent de trouver des terres surélevées, mais celles-ci sont probablement déjà prises.

Le président : Monsieur Barrett, dans quelle mesure la nécessité d'obtenir l'approbation de la province et de la municipalité ralentit-elle le processus?

M. Barrett : Si l'on regarde le Manitoba en particulier, où les Premières nations sélectionnent des terres appartenant au gouvernement provincial, elles sont obligées de travailler en

the Province of Manitoba has with the federal government, that if First Nations are selecting Crown land as part of treaty rights they do still maintain a right to select it and there is a process for the province to turn that land over for that purpose.

Senator Campbell: Someone asked about overlapping traditional land claims. I know that in the Lower Mainland, in Vancouver, that is a large issue. About 110 to 120 per cent of Vancouver is claimed between Squamish, Tsleil-Waututh and Musqueam.

There are no treaties there. We are in the process of getting treaties. Is there a difference between those First Nations that already have a treaty and now are getting their land commitments fulfilled versus those that are in the process of forming a treaty?

I know it takes a long time in British Columbia, but I am wondering if, at the end of the day, you would not have a comprehensive treaty in place dropped down, rather than we have a reserve land here, and now, more than 100 years later, we are trying to fulfil those obligations. Is there something to be said for the B.C. process?

Ms. Fraser: I will start and let Mr. Campbell continue.

There is no dispute about the acreage or the land that is owed to First Nations. The issue here is transferring that land into reserve status. In the case of B.C., there is, of course, much disagreement about land ownership and entitlement.

We did the audit of the B.C. treaty process about two years ago. At that point, that process had been in place for 25 or 26 years and an agreement had not yet been signed. I believe since then two or three agreements have been signed. It is an extremely long, difficult and expensive process. It may be the only way to do it, but at least in this there is much more certainty that there has been an agreement, there is certainty around the land, and the First Nations can access that land and actually engage in economic development to use the land. On the other hand, in the B.C. process, before these 120 claims are all resolved, we will probably all be gone. It is a very long process. They are different realities.

Senator Campbell: I suppose that is true. What would Saskatchewan and Manitoba look like right now if we were doing a treaty process? It is easy to look at 150 years ago, where the process involved a non-First Nation individual who said, "This is what we are doing," with no chance for disagreement.

How involved is INAC in the B.C. treaty process?

collaboration avec la province. Toutefois, il y a également l'entente de 1930 conclue par le gouvernement du Manitoba et le gouvernement fédéral, laquelle prévoit que, si les Premières nations reçoivent des terres de la Couronne visées par des droits fonciers issus de traités, elles conservent le droit de les choisir, et la province peut céder les terres à cette fin.

Le sénateur Campbell : Quelqu'un a soulevé la question du chevauchement des revendications de terres ancestrales. Je sais que, dans le Lower Mainland, à Vancouver, c'est un aspect très préoccupant. Environ de 110 à 120 p. 100 de cette région est revendiquée par les Squamish, les Tsleil-Waututh et les Musqueam.

Il n'y a aucun traité là-bas. Nous sommes en voie de conclure des traités. Y a-t-il une différence entre les Premières nations déjà visées par un traité — dont les revendications territoriales sont maintenant réglées — et celles qui sont en voie de conclure un traité?

Je sais qu'il s'agit d'un long processus en Colombie-Britannique, mais je me demande si, au bout du compte, cela ne permettrait pas de mettre en place un traité exhaustif, plutôt que d'affirmer que ce sont des terres de réserve et que, maintenant, plus de 100 ans plus tard, nous tentons d'honorer nos obligations. Que peut-on dire au sujet du processus qui se déroule en Colombie-Britannique?

Mme Fraser : Je vais commencer à répondre et laisser M. Campbell poursuivre.

Nul ne conteste la superficie de terres ou le territoire qui revient aux Premières nations. Le problème se rapporte en fait à la conversion des terres en réserves. Dans le cas de la Colombie-Britannique, il y a, bien sûr, beaucoup de désaccord au sujet de la propriété et des droits fonciers.

Nous avons fait la vérification du processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique il y a environ deux ans. À ce moment-là, la négociation durait depuis 25 ou 26 ans, et aucune entente n'avait encore été signée. Je crois que, depuis, deux ou trois ententes ont été conclues. Il s'agit d'une démarche extrêmement longue, compliquée et coûteuse. C'est peut-être la seule façon d'y arriver, mais, au moins, grâce à une telle démarche, nous avons davantage la conviction qu'il y a bel et bien eu un accord entre les parties, il y a un climat de certitude concernant les terres, et les Premières nations peuvent accéder à ces terres et exploiter les possibilités économiques qu'elles offrent. Par contre, en ce qui concerne le processus qui se déroule en Colombie-Britannique, lorsque les 120 revendications seront finalement réglées, nous aurons probablement tous passé l'arme à gauche. C'est un processus très long. Il s'agit de réalités différentes.

Le sénateur Campbell : Vous avez sans doute raison. À quoi ressemblerait la Saskatchewan et le Manitoba aujourd'hui s'il fallait négocier un traité? Cela semblait facile il y a 150 ans, lorsque le processus se résumait à une personne non autochtone qui disait « voilà ce que nous ferons », sans aucune possibilité de contestation.

Dans quelle mesure AINC participe-t-il à la négociation des traités en Colombie-Britannique?

Mr. Campbell: INAC is very much involved. They have the lead on that. You are absolutely right in what you said about the timing of Manitoba and Saskatchewan. There are two areas of certainty here: One is that there is no doubt about the ownership of the land in Manitoba and Saskatchewan; the second is that there were treaties then, followed by agreements and an admission by the Crown that they had not fulfilled those treaties. So not only is ownership an issue, but the quantum that is owed is very different in B.C.; the amount of spare land in the Lower Mainland is just not there.

Senator Campbell: You know we just gave away the golf course and a chunk of parkland, which is fair. I do not have any disagreement. That is the problem, but I suppose it is simply the reality of life as it is now. Thank you.

Senator Lang: I want to go back to something the chair raised, the question of how far the auditor actually goes. I am at times overwhelmed by the size of the department and the many aspects for which the department is responsible. It is clear here to me that, at least on the surface, Saskatchewan is getting on with the job and Manitoba is not getting on with the job.

Does the deputy minister say to the people responsible in Manitoba: Look, you have to pick this up and you have to look at Saskatchewan and start doing this better? Or is it the auditor who goes in at that level and says: The comparisons are this, and these are the things you should be doing, other than strictly consultation?

There are obviously other issues involved here. That is the question I would ask, because otherwise it is just left hanging, and then five years from now we will see Manitoba over here and Saskatchewan over here.

Ms. Fraser: We have the power of recommendation; we cannot force departments to do anything. However, in most cases, and in this case, the department does agree with the recommendations. They generally put together an action plan and commit to taking action. That might be something the committee would want to explore with the department: What commitments did they make and what is their progress on meeting those commitments?

Certainly, after our 2005 audit, the minister was quite clear and specifically made a commitment about the transfer of lands in Manitoba, 150,000 acres a year, which they met in year one but not in year two. It would be interesting to see where they are in year three.

When the minister makes those kinds of commitments, we do see that the department does respond. The issue was that, even though they transferred a lot of title, they do not seem to have resolved the underlying management issues. Personally, I think it

M. Campbell : AINC joue un très grand rôle dans ce dossier. C'est lui qui mène la barque. Vous aviez tout à fait raison lorsque vous avez parlé du caractère opportun de la situation au Manitoba et en Saskatchewan. Mais nous pouvons être certains de deux choses : d'une part, il n'y a aucun doute quant à la propriété des terres au Manitoba et en Saskatchewan; d'autre part, des traités ont été signés à l'époque, des ententes ont suivi, puis la Couronne a admis qu'elle n'avait pas respecté ces traités. Donc, en Colombie-Britannique, non seulement la propriété des terres est contestée, mais le nombre d'acres qui est dû est très différent; dans le Lower Mainland, il n'y a tout simplement pas suffisamment de terres disponibles par rapport aux revendications territoriales.

Le sénateur Campbell : Vous savez que nous venons tout juste de céder le terrain de golf et une partie du parc, ce qui est bien. Je ne m'y oppose aucunement. Voilà le problème, mais je présume qu'il s'agit simplement des réalités de la vie. Merci.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir sur un point qu'a soulevé le président : la question de savoir jusqu'où peut aller le vérificateur. Je suis par moments stupéfait de la taille du ministère et des nombreux programmes et services dont il est responsable. Il me paraît évident que, du moins à première vue, la Saskatchewan s'en tire très bien, alors que le Manitoba traîne la patte.

Est-ce le rôle du sous-ministre de dire aux responsables au Manitoba : « Écoutez, vous devez accélérer la cadence, vous inspirer des pratiques mises en place en Saskatchewan et améliorer votre façon de faire »? Ou bien est-ce le rôle du vérificateur de communiquer avec les responsables à cet échelon et de leur dire : « Voici la comparaison des résultats, et voici ce que vous devriez faire plutôt que de vous limiter strictement aux activités de consultation »?

À l'évidence, il y a d'autres aspects qui sont en cause ici. C'est la question que je poserais parce que, sinon, rien ne bouge, et dans cinq ans, la Saskatchewan aura une longueur d'avance sur le Manitoba.

Mme Fraser : Nous avons le mandat de formuler des recommandations; nous ne pouvons contraindre les ministères à faire quoi que ce soit. Toutefois, dans la plupart des cas, et dans ce cas en particulier, le ministère souscrit aux recommandations. En général, il élabore un plan d'action et s'engage à y donner suite. C'est un aspect que le comité pourrait songer à explorer avec le ministère : quels engagements a-t-il pris, et à quel point fait-il des progrès à l'égard de ces engagements?

Assurément, après la vérification que nous avons faite en 2005, le ministre a été très clair et a pris un engagement précis à l'égard de la conversion des terres au Manitoba — 150 000 acres par année —, et le ministère l'a rempli la première année, mais pas la deuxième. Il serait intéressant de voir où il en est dans la troisième année.

Lorsque le ministre prend ce genre d'engagements, nous pouvons constater que le ministère donne suite à nos recommandations. Toutefois, même si le ministère a converti un grand nombre de titres fonciers, il ne semble pas avoir résolu les problèmes de gestion sous-

will be hard for them to meet those commitments going forward if they do not address those kinds of basic system issues in Manitoba.

One thing I could suggest is that the committee ask the deputy whether he has done the analysis of why things are different in Manitoba and what has he done to correct those kinds of differences. We do not get into that level of detail, but that is something that he should certainly be able to respond to.

Senator Lang: To follow up on that, a further observation I would make is that one of the problems I see happening in respect to the department and its relationship with the First Nations is that commitments are made and then they are not honoured.

Ms. Fraser: Absolutely.

Senator Lang: Credibility then comes into question, and subsequently we talk about the plight of the next generation.

It would seem to me, Mr. Chair, that the committee should be asking someone from the department to appear and tell us what they are doing.

The Chair: We have asked. There is movement, but it is infinitesimal. It is like pushing a string, unfortunately. We have asked. I am not saying we should not ask again. If we stop asking, we certainly will not see any progress. I am sure we will have the department before us and, senator, you will have your opportunity then to question the department.

Senator Raine: Ms. Fraser, you spoke about the need for sustained attention on the part of senior management. You have seen, I guess, all the departments and the ministries in government. Can you envision a management structure for INAC that would work and, if so, how it would be different? I have this feeling that people come to work for INAC, and then as soon as they can, they jump to a better job in a different department and there is no continuity. I think it goes to the question of what Senator Lovelace Nicholas said, that maybe we need a structure that can attract people who are passionate for the cause.

Can you envision something? What would you see as the magic kind of management structure?

Ms. Fraser: I am not sure I agree with the senator that we always need people who are passionate for the cause. We need people who are really good managers and people who will ensure that things get done.

There are many people in the department who are long-term employees who are very committed to what they are doing. It seems to me, though, that there are so many things that must be done. They tend to deal a lot with crisis. It is crisis management. It

jacents. Personnellement, je crois qu'il aura beaucoup de mal à respecter ses engagements dans l'avenir s'il ne règle pas les problèmes opérationnels fondamentaux au Manitoba.

Je pourrais suggérer que le comité demande au sous-ministre s'il a mené une analyse pour déterminer pourquoi les choses sont différentes au Manitoba et s'il a pris des mesures pour combler les lacunes. Nous ne vérifions pas ce genre de détails, mais le sous-ministre devrait certainement être en mesure de répondre à cette question.

Le sénateur Lang : Pour suivre dans cette veine, j'ajouterais que l'un des problèmes que je constate dans les relations entre le ministère et les Premières nations, c'est que le ministère prend des engagements qu'il n'honore pas.

Mme Fraser : Je suis tout à fait d'accord.

Le sénateur Lang : La crédibilité du ministère est donc mise en doute, et, ensuite, on parle du triste sort qui attend la prochaine génération.

Je crois, monsieur le président, que le comité devrait inviter un représentant du ministère à comparaître pour qu'il explique aux membres ce que fait le ministère.

Le président : Nous en avons fait la demande. Ça bouge un peu, mais à peine. Malheureusement, nous ne pouvons pas contraindre le ministère à témoigner. Nous lui avons soumis la demande. Je ne dis pas que nous ne devrions pas le redemander. Si nous cessons de le faire, il est certain qu'il n'y aura aucun progrès. Je suis persuadé qu'un représentant du ministère comparaitra devant nous, et, monsieur, vous aurez alors l'occasion de lui poser des questions.

Le sénateur Raine : Madame Fraser, vous avez mentionné le besoin d'un intérêt soutenu de la part de la haute direction. J'imagine que vous avez pu jeter un coup d'œil à la structure de l'ensemble des ministères du gouvernement. Pourriez-vous imaginer une structure de gestion qui fonctionnerait pour AINC, et si oui, en quoi serait-elle différente? J'ai l'impression que les gens entrent au service d'AINC et que, dès qu'ils en ont l'occasion, ils tentent d'obtenir un meilleur poste dans un autre ministère; il n'y a donc aucune continuité. Je crois que cela nous ramène à la question du sénateur Lovelace Nicholas : peut-être devrions-nous mettre en place une structure qui attirerait des gens qui se passionnent pour cette cause.

Pouvez-vous imaginer quelque chose? Quelle serait selon vous la structure de gestion qui résoudrait la situation?

Mme Fraser : Je ne suis pas certaine d'être d'accord avec le sénateur en ce qui concerne le fait que nous avons toujours besoin de personnes qui se passionnent pour la cause. Nous avons plutôt besoin de personnes qui sont de très bons gestionnaires et qui feront en sorte que les objectifs soient atteints.

Il y a beaucoup de personnes qui travaillent pour le ministère depuis longtemps et qui sont très dévouées dans leur travail. Toutefois, il me semble qu'il y a tellement de choses qui doivent être faites. Le ministère doit régulièrement faire face à des crises. Il

is rare that we would ever say these sorts of things, but it goes back many times to a question of resources. There are not enough resources to deal with everything with which they must deal.

We pointed out in a couple of reports that the Aboriginal population is growing by 10 per cent or 11 per cent and funding is growing by 1 per cent. When you already need I cannot remember how many thousands of houses, and 75 per cent of the houses you have are in need of repair, when your funding levels for child and family services are 70 per cent of comparable services in provinces, when your education levels are such that you do not have schools and you cannot get teachers and you have to pay them less than they would have in the provincial system, it is not surprising that things are not going well in a lot of communities.

There needs to be some sort of basic review of the services. This is something we talked about in child and family services. What services are provided? Are they comparable to what every other Canadian receives? What are the funding levels for these services in the respective provinces? Compare that to what is going on in INAC and I think we would all be very surprised.

The Chair: Senators, this committee has a challenge before it — and it is not only our challenge but the challenge of the entire country. Look at Manitoba right now. These people were relegated to the swamps, the sloughs and the muskegs. They are experiencing a flood there today and they are suffering severely from the impact of the flood.

Ms. Fraser, I do not want to quote you, but you indicated that nothing is working that well in education, health and housing and that we are losing another generation. There are huge health problems, fetal alcohol syndrome and what have you.

There is one thing that really upsets me. I come into contact with a lot of chiefs and First Nations people. It is with cap in hand that they go to the department. They are virtually at the mercy of the department. It is demeaning and unhelpful for these people to assert themselves in our society.

I want to thank you, Ms. Fraser, for the work you carried out and for the recommendations you make so objectively and fairly — and your entire department. You do honour to the office and you do honour to us as Canadians. Keep up the good work and thank you for being here. God bless.

Ms. Fraser: Thank you.

The Chair: If there is no other business, we will adjourn to the call of the chair. The committee will meet on Tuesday next.

(The committee adjourned.)

fait de la gestion de crise. Il est rare que nous osions dire ce genre de chose, mais cela revient souvent à une question de ressources. Le ministère ne dispose pas de suffisamment de ressources pour régler toutes les questions dont il est responsable.

Dans deux ou trois rapports, nous avons souligné que la population autochtone augmente de 10 ou 11 p. 100, tandis que le financement ne s'accroît que de 1 p. 100. Lorsqu'on a déjà besoin de je ne sais combien de milliers de maisons et que 75 p. 100 des maisons existantes requièrent des réparations, lorsque le financement des services destinés aux enfants et aux familles équivaut à 70 p. 100 des sommes que les provinces consacrent à des services comparables et que le financement de l'éducation est tel qu'on ne peut construire des écoles ni embaucher des enseignants et qu'on doit leur offrir un salaire inférieur à ce que leur offre la province, il n'est pas étonnant que les choses aillent mal dans nombre de collectivités.

Il doit y avoir un examen de base des services. C'est un aspect que nous avons mentionné relativement aux services qui s'adressent aux enfants et aux familles. Quels sont les services offerts? Sont-ils comparables aux services que reçoivent les autres Canadiens? Quels sont les fonds accordés à ces services dans chacune de ces provinces? Comparons ces éléments à ce qui se passe à AINC, et je crois que nous serions tous très surpris.

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, le comité a une mission à remplir — et elle concerne non seulement le comité, mais l'ensemble du pays. Regardons ce qui se passe au Manitoba. Les Autochtones ont été relégués aux marécages, aux bourbiers et aux tourbières. Il y a maintenant des inondations là-bas, et ils en sont gravement touchés.

Madame Fraser, je ne veux pas vous citer, mais vous avez précisé que rien ne fonctionne très bien dans les domaines de l'éducation, de la santé et du logement et que nous sommes en train de perdre une autre génération. Il y a des problèmes énormes au chapitre de la santé, le syndrome d'alcoolisation fœtale, et cetera.

Il y a une chose qui me contrarie beaucoup. Je rencontre beaucoup de chefs et de membres des Premières nations. Ils doivent toujours quémander de l'aide au ministère. Ils sont pour ainsi dire à la merci du ministère. Il est dégradant et inutile pour ces personnes de revendiquer leurs droits dans notre société.

J'aimerais vous remercier, madame Fraser, du travail que vous accomplissez et des recommandations que vous formulez de la façon la plus objective et la plus juste possible — et j'aimerais remercier l'ensemble du bureau. Vous faites honneur au bureau et vous faites honneur aux Canadiens. Continuez votre excellent travail, et merci d'être venue ici. Dieu vous bénisse.

Mme Fraser : Je vous remercie.

Le président : Y a-t-il d'autres questions? Notre prochaine réunion aura lieu mardi prochain. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Tuesday, April 28, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-5, An Act to amend the Indian Oil and Gas Act, met this day at 9:34 a.m. to give consideration to the bill.

[English]

Marcy Zlotnick, Clerk of the Committee: Good morning, honourable senators. Unfortunately, both the chair and the deputy chair are unavoidably absent this morning. As clerk of your committee, it is my responsibility to preside over the election of an acting chair. I am ready to receive a motion to that effect.

Senator Carstairs: Before I put that motion on the floor, I want to raise the strongest of objections to having a meeting of this committee without a chair or deputy chair. In my 15 years in the Senate, I have never known this to occur. I will not object to electing a chair this morning because we have the minister here and he has limited time. I will accept that but I want it very clearly on the record that this is unprecedented and unacceptable.

Ms. Zlotnick: Thank you, Senator Carstairs. Senator Carstairs does not object to proceeding with the motion for the election of an acting chair and I am ready to receive a motion to that effect.

Senator Campbell: I would like to nominate Senator Hubley.

Ms. Zlotnick: It is moved by the Honourable Senator Campbell that the Honourable Senator Hubley do take the acting chair of the committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Zlotnick: I declare the motion carried and I invite the Honourable Senator Hubley to take the chair.

Senator Elizabeth Hubley (*Acting Chair*) in the chair.

The Acting Chair: I would like to welcome all honourable senators, members of the public and all viewers across the country who are watching on CPAC or on the web these proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

I am Senator Hubley from Prince Edward Island. In the absence of the chair and the deputy chair of the committee, Senators St. Germain and Sibbeston, I will be chairing today's meeting. Before proceeding to the meeting, which is to consider and deal with Bill C-5, let me introduce the others members of the committee who are present.

To my right are Senator Campbell from British Columbia; Senator Carstairs from Manitoba; and Senator Fairbairn from Alberta. To my left are Senator Brazeau, a new father, from Quebec; Senator Lang from the Yukon; and Senator Raine from British Columbia.

OTTAWA, le mardi 28 avril 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été renvoyé le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, se réunit aujourd'hui à 9 h 34 pour procéder à l'examen du projet de loi.

[Traduction]

Marcy Zlotnick, greffière du comité : Bonjour, honorables sénateurs. Malheureusement, le président et le vice-président se trouvent dans l'impossibilité de participer ce matin. À titre de greffière de votre comité, il m'incombe de présider à l'élection d'un président suppléant. Je suis prête à accueillir une motion à ce sujet.

Le sénateur Carstairs : Avant de présenter cette motion, je tiens à protester vigoureusement contre la tenue d'une réunion de notre comité en l'absence du président ou du vice-président. Au cours de mes 15 années au Sénat, je n'ai jamais vu une telle situation. Ce matin, je n'élèverai pas d'objections contre l'élection d'un président, car le ministre est présent et le temps dont il dispose est limité. J'accepte donc cette situation, mais je tiens à ce qu'il soit très clairement indiqué au compte rendu qu'il s'agit d'une situation sans précédent et qu'elle est inacceptable.

Mme Zlotnick : Merci, sénateur Carstairs. Le sénateur Carstairs n'a pas d'objection à ce qu'une motion en faveur de l'élection d'un président suppléant soit présentée et je suis prête à accueillir une motion en ce sens.

Le sénateur Campbell : Je présente la candidature du sénateur Hubley.

Mme Zlotnick : L'honorable sénateur Campbell propose que le sénateur Hubley soit nommée présidente suppléante du comité.

Êtes-vous prêts, honorables sénateurs, à adopter la motion?

Les sénateurs : D'accord.

Mme Zlotnick : Je déclare la motion adoptée et j'invite l'honorable sénateur Hubley à prendre le fauteuil.

Le sénateur Elizabeth Hubley (*présidente suppléante*) occupe le fauteuil.

La présidente suppléante : Je souhaite la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public et à tous ceux qui, d'un bout à l'autre du pays, suivent sur CPAC ou sur la Toile les travaux du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Je suis le sénateur Hubley de l'Île-du-Prince-Édouard. En l'absence du président et du vice-président du comité, les sénateurs Saint-Germain et Sibbeston, j'assurerai la présidence de la séance d'aujourd'hui. Cette réunion sera consacrée à l'étude du projet de loi C-5, mais pour commencer, permettez-moi de vous présenter les autres membres du comité qui sont présents.

À ma droite, j'ai le sénateur Campbell de la Colombie-Britannique, le sénateur Carstairs du Manitoba et le sénateur Fairbairn de l'Alberta. À ma gauche, j'ai le sénateur Brazeau, du Québec, qui vient de devenir père, le sénateur Lang du Yukon et le sénateur Raine de la Colombie-Britannique.

Today the committee is considering Bill C-5, An Act to amend the Indian Oil and Gas Act. This bill aims to clarify and expand the existing regulation-making powers and to add new ones, particularly with respect to licences, permits and leases for the exploration and exploitation of oil and gas on reserve lands, and the determination and payment of royalties.

To discuss the bill, we have before us this morning the Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Metis and Non-Status Indians, the Honourable Chuck Strahl. Minister, welcome to the committee. We are anxious to hear your views on Bill C-5.

I gather you will have to leave us before the end of the meeting but that your parliamentary secretary will be here and ready to take over if need be.

Here also is one of the officials from Indian and Northern Affairs Canada, Mr. John Dempsey, Director, Policy, Indian Oil and Gas Canada; and an official from Justice Canada, Mr. Karl Jacques, Senior Counsel. I also see Mr. John Duncan, Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development. Welcome.

Hon. Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Metis and Non-Status Indians: It is great to be back on the Senate side giving testimony on this important bill. Thank you for introducing my officials. I would also like to recognize the representative of the Indian Resource Council who has attended the committee meetings often and who is here now: Mr. Larry Kaida, Assistant to the President of the Indian Resource Council.

Honourable senators, it is a welcome opportunity to report on our progress in delivering results. Another way to do that for Aboriginal Canadians in this case is bringing the outdated Indian Oil and Gas Act into the 21st century.

Before I highlight the most important features of Bill C-5, I want to thank the committee members for the valuable insights and advice you have given me since I have taken this portfolio. The excellent work of this committee, particularly your report, *Sharing Canada's Prosperity — A Hand Up, not a Handout*, has informed and corroborated much of my own thinking on how best to address the challenges facing Aboriginal people.

I especially appreciate your committee's positive response to the legislation we are discussing here today. In particular, I would like to thank Senator Lang for sponsoring the bill and Senator Peterson for his supportive speech in the Senate at second reading.

Aujourd'hui, le comité étudie le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes. Ce projet de loi a pour objet de clarifier et d'étendre les pouvoirs de réglementation actuels et d'en ajouter de nouveaux, en particulier en ce qui concerne les licences, les permis et les baux d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz sur les terres de réserve, ainsi que le paiement des redevances.

Pour discuter de ce projet de loi, nous accueillons ce matin le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, l'honorable Chuck Strahl. Monsieur le ministre, bienvenue au comité. Nous attendons avec intérêt d'entendre vos observations sur le projet de loi C-5.

Je crois comprendre que vous devrez nous quitter avant la fin de la séance, mais que votre secrétaire parlementaire sera là et qu'il sera prêt à prendre la relève en cas de besoin.

Nous avons également ici un des fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord Canada, M. John Dempsey, directeur des politiques, à Pétrole et gaz des Indiens du Canada, et un représentant de Justice Canada, M. Karl Jacques, avocat principal. Je vois également M. John Duncan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Soyez les bienvenus.

Honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non-inscrits : Je suis très heureux de me retrouver devant les sénateurs et d'apporter mon témoignage sur cet important projet de loi. Je vous remercie d'avoir bien voulu présenter mes collaborateurs. Je tiens également à saluer le représentant du Conseil des ressources indiennes qui a fréquemment assisté aux réunions du comité et qui est présent ici aujourd'hui : M. Larry Kaida, adjoint exécutif du président du Conseil des ressources indiennes.

Honorables sénateurs, je me réjouis d'avoir l'occasion de vous faire part des progrès réalisés en ce qui concerne l'obtention de résultats. Une autre façon de le faire pour les Canadiens autochtones, en l'occurrence, est la modernisation de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* pour la rendre conforme aux exigences du XXI^e siècle.

Avant d'exposer les plus importants éléments du projet de loi C-5, j'aimerais vous remercier, vous et les membres du comité, des précieux renseignements et conseils que vous m'avez fournis depuis que j'ai pris la responsabilité de ce portefeuille. L'excellent travail du comité, notamment son rapport *Un coup de main, pas la charité*, a éclairé — et nourri — en bonne partie ma réflexion quant au meilleur moyen de remédier aux difficultés des peuples autochtones.

J'apprécie singulièrement la réponse positive du comité au projet de loi aujourd'hui à l'étude. Je tiens tout particulièrement à remercier le sénateur Lang d'avoir proposé le projet de loi, et le sénateur Peterson de son appui lors de l'examen en deuxième lecture au Sénat.

Bill C-5 is designed to facilitate the economic potential within First Nation communities by creating the legal certainty that attracts investment. It responds to recommendations in *Sharing Canada's Prosperity — A Hand Up, not a Handout* to reduce legislative and regulatory barriers that “. . . have restricted the ability of on reserve First Nations' communities to take advantage of economic opportunities.”

As Senator Lang said in his statement, this act will modernize the federal regulatory framework for oil and gas exploration and development on First Nation reserve lands. It will bring our legislation in line with provincial regimes and enable it to keep pace with technological innovations.

While Bill C-5 would not increase the jurisdictional problems on reserve, it would allow federal regulations to incorporate provincial laws as they relate to environmental protection, exploration, equitable production or conservation.

[Translation]

Equally important, Bill C-5 will ensure First Nations' lands, the natural environment, and First Nations' property rights are protected.

[English]

During the consultations, First Nation members made it clear they are not prepared to compromise their cultural and spiritual values and their special relationship to the land. They want assurances that if a company damages the environment or puts areas of cultural, ceremonial or spiritual importance at risk, they will face the full force of the law. Bill C-5 does this and provides for First Nations to identify in advance any cultural, ceremonial or spiritually significant areas.

Honourable senators, because there is so much at stake, we took the necessary time to listen to all parties with an opinion about this bill before drafting the legislation. Over the past decade, Indian Oil and Gas Canada held sessions with oil and gas-producing First Nations, numerous tribunal councils and the Indian Resource Council. We also met with our provincial counterparts and industry. We listened closely to what people had to say and acted on much of the advice we received.

We need to pass Bill C-5 to move forward to complete the regulations and maintain momentum. Working with our partners, the Indian Resource Council and the Indian Oil and Gas Canada Co-Management Board, we are committed to a continuous change process. This will ensure our regime remains modern and competitive, and that First Nations can continue to take advantage of the economic opportunities from resource development.

Le projet de loi C-5 est conçu pour accroître le potentiel économique au sein des communautés des Premières nations en créant le contexte de certitude juridique qui attirera les investisseurs. Le projet de loi fait directement suite aux recommandations du rapport *Un coup de main, pas la charité*, quant à la réduction des barrières législatives et réglementaires qui « [...] restreignent la capacité des communautés des Premières nations vivant dans des réserves de saisir des débouchés économiques. »

Comme le sénateur Lang l'a expliqué dans sa déclaration, le projet de loi modernisera le cadre de réglementation fédérale qui s'applique à l'exploration et à l'exploitation pétrolière et gazière sur les terres de réserve des Premières nations. Grâce à lui, notre loi s'harmonisera aux régimes provinciaux et suivra les progrès technologiques.

Le projet de loi C-5 n'augmenterait pas les problèmes juridictionnels dans les réserves, mais il permettrait d'incorporer, dans les règlements fédéraux, des lois provinciales relatives à la protection de l'environnement, à l'exploration, à la production équitable ou encore à la conservation.

[Français]

Le projet de loi C-5 serait tout aussi important pour garantir la préservation de l'environnement naturel et la protection des terres et des droits de propriété des Premières nations.

[Traduction]

Au cours des consultations, les membres des Premières nations ont dit clairement qu'ils n'entendaient pas compromettre leurs valeurs culturelles et spirituelles, ni leur relation particulière avec la terre. Ils veulent être certains que, si une entreprise cause des dommages à l'environnement ou met en péril des régions ayant une importance culturelle, cérémoniale ou spirituelle, cette entreprise sera pleinement assujettie aux sanctions prévues par la loi. Le projet de loi C-5 leur fournit cette assurance et permet aux Premières nations de déterminer à l'avance toute région ayant une importance culturelle, cérémoniale ou spirituelle.

Compte tenu de l'importance des enjeux, honorables sénateurs, nous avons pris le temps qu'il fallait pour écouter toutes les parties qui avaient une opinion à exprimer au sujet du projet de loi, avant de le rédiger. Au cours de la dernière décennie, Pétrole et gaz des Indiens du Canada a organisé des rencontres avec les Premières nations productrices de pétrole et de gaz, de nombreux conseils tribaux et le Conseil des ressources indiennes. Nous avons aussi rencontré nos homologues des provinces et les représentants de l'industrie. Nous avons écouté les gens attentivement et suivi bon nombre des conseils qui nous ont été adressés.

Nous devons adopter le projet de loi C-5 afin de passer à la mise au point des règlements et de conserver notre élan. Avec nos partenaires, le Conseil des ressources indiennes et le Conseil de cogestion de Pétrole et gaz des Indiens du Canada, nous sommes déterminés à instaurer un processus en constante évolution. De cette manière, notre régime demeurera moderne et concurrentiel, et les Premières nations pourront continuer de tirer avantage des débouchés économiques liés à l'exploitation des ressources.

As I pledged in a letter of comfort to the Indian Resource Council, we will be calling on the council to contribute to the development of the actual regulations — the nuts and bolts of this legislation. First Nations have been an integral part of the development of this bill and will continue that key role in the development of the regulations.

I have also assured the Indian Resource Council that the amended act will not come into force until the regulations are ready for publication in the *Canada Gazette*. We anticipate they will be ready as early as 2010.

Committee members can rest assured that this will continue to be a real partnership process. It is the best way to achieve our shared goal of ensuring First Nations benefit from opportunities for economic growth and the social progress that results.

Since forming the government, we have made clear our determination to ensure First Nations share equally in our country's prosperity. The passage of Bill C-5 will create legal certainty for industry, eliminating an impediment to investment in First Nations communities that has prevented them from exploiting business development opportunities in the energy sector. As your report pointed out, one of the keys to economic success is the willingness of the private sector to partner with and invest in First Nations.

[Translation]

First Nations will stand to benefit from increased opportunities in the oil and gas sector. This will spur economic activity, generating employment and wealth in their communities.

[English]

I know this is an objective shared by all honourable members of this committee. I look forward to working with you as you move this necessary and long overdue legislation forward to ensure we realize this goal. Thank you very much. I look forward to your questions.

Senator Carstairs: Thank you minister and welcome. The recent Supreme Court ruling, Chief *John Ermineskin, et al. v. Her Majesty the Queen in Right of Canada, et al.*, upheld the ability of Canada in certain circumstances to unilaterally reduce its trust and fiduciary obligations to First Nations. The court held that Canada unilaterally can change and even reduce the interest it pays on First Nations' royalty monies in the Consolidated Revenue Fund.

Is Bill C-5 intended to reduce its fiduciary obligations to First Nations through legislative means — in this case, the Indian Oil and Gas Act and the regulations to be passed there under?

Comme je m'y suis engagé dans une lettre d'intention acheminée au Conseil des ressources indiennes, nous demanderons au Conseil des ressources indiennes de contribuer à l'élaboration des règlements — les véritables rouages de cette loi. Les Premières nations ont pleinement participé à la rédaction du projet de loi, et elles conserveront ce rôle clé pour l'élaboration des règlements.

Par ailleurs, j'ai assuré le Conseil des ressources indiennes que la Loi modifiée n'entrera pas en vigueur avant que les règlements soient prêts à publier dans la *Gazette du Canada*. Nous croyons qu'ils seront au point dès 2010.

Ainsi, les membres du comité peuvent compter sur un processus qui restera axé sur un véritable partenariat. Voilà le meilleur moyen d'atteindre notre objectif commun, qui est de veiller à ce que les Premières nations bénéficient des retombées de la croissance économique et des progrès sociaux qui en découlent.

Depuis que nous sommes à la tête du gouvernement, nous avons clairement exprimé notre détermination à faire en sorte que les Premières nations profitent tout autant de la prospérité de notre pays. L'adoption du projet de loi C-5 apportera de la certitude juridique à l'industrie — éliminant, dans les communautés des Premières nations, un obstacle aux investissements qui les empêche d'exploiter des débouchés dans le secteur de l'énergie. Comme votre rapport le signale, une des clés de la réussite économique réside dans la volonté du secteur privé de s'associer aux Premières nations et d'y investir. Les Premières nations profiteront de l'augmentation des occasions offertes dans les secteurs pétrolier et gazier. L'activité économique sera ainsi stimulée, et des emplois et de la richesse seront générés dans leurs communautés.

[Français]

Les Premières nations profiteront de l'augmentation des occasions offertes dans les secteurs pétrolier et gazier, l'activité économique sera aussi stimulée et des emplois et de la richesse seront générés dans leur communauté.

[Traduction]

Je sais que c'est un objectif que partagent tous les membres de ce comité. J'ai hâte de travailler avec vous pour faire adopter ce projet de loi nécessaire et qui aurait dû voir le jour depuis longtemps, et ce, afin de garantir d'atteindre notre objectif. Merci beaucoup. J'attends vos questions.

Le sénateur Carstairs : Merci monsieur le ministre et soyez le bienvenu. Le récent jugement de la Cour suprême, Chef *John Ermineskin, et al. c. Sa Majesté la Reine du banc du Canada, et al.*, a confirmé qu'en certaines circonstances, le Canada pouvait réduire unilatéralement sa fiducie et ses obligations fiduciaires à l'égard des Premières nations. La cour a décidé que le Canada peut changer et même réduire l'intérêt qu'il paie sur les redevances aux Premières nations versées au Trésor.

Le projet de loi C-5 est-il destiné à réduire par des moyens juridiques ses obligations fiduciaires à l'égard des Premières nations — en l'occurrence la Loi sur le pétrole et le gaz des Indiens et les règlements qui seront adoptés en vertu de celle-ci?

Mr. Strahl: No; I will not give an interpretation of the recent Supreme Court ruling, but I can give assurances that the intent and description of this bill — which has taken a number of years and many sessions with oil and gas-producing First Nations to develop — is to incorporate provincial legislation as far as best practices go.

One of the unfortunate realities is that this bill has not been updated for many years. Since it was last updated, the Alberta government has updated and amended their oil and gas regime 15 times. We are really out of date with this bill, which means that First Nations are not maximizing their potential oil and gas development on First Nations reserves; nor do they have a strong regime of regulations that allows everything from environmental protection to cultural and spiritual protection; nor do we have the legal remedies to force companies to clean up their act on everything from making sure they pay their royalties to making sure they clean up after they have finished the economic development.

All of this is incorporated in the amendments to the bill and nothing takes away from the fiduciary obligations of the federal government. It incorporates the best practices used across the country. That lack, in my opinion, has made it less than ideal to allow First Nations to maximize the return on their own properties. This bill will be a good news story for First Nations across the country.

Senator Carstairs: A number of pieces of legislation have come before Parliament in which we have specifically acknowledged either section 35 of the Constitution or the fiduciary responsibilities of the federal government. Why did you not put a clause in the bill that would recognize that this would in no way reduce your fiduciary obligations?

Mr. Strahl: First, after many years of consultation and many meetings with the Indian Resource Council, tribunal councils and many First Nations groups, we came up with a bill that we feel not only addresses the concerns they raised during the consultation process, but also spells out very clearly the federal Crown's obligations. The bill spells out the obligations of the office of the Minister of Indian and Northern Affairs and some of the opportunities that First Nations will enjoy on both the protection and development side.

However, nothing in the bill takes away from the Constitution or the federal government's obligations. Quite typically in legislation, you include things that specifically need to be mentioned, clarified or straightened out, but you do not add into it things that are a given when it comes to the constitutional realities of the country. The constitutional realities are that there is and there will continue to be federal fiduciary responsibility for oil and gas development on First Nation lands.

M. Strahl : Non, je n'interpréterai pas le récent jugement de la Cour suprême, mais je peux vous assurer que l'objet de ce projet de loi — dont l'élaboration a demandé plusieurs années et de nombreuses séances de discussion avec les Premières nations productrices de pétrole et de gaz — est d'incorporer les meilleures pratiques des lois provinciales.

Une des choses regrettables est que ce projet de loi n'a pas été mis à jour depuis de nombreuses années. Au cours de la même période, le gouvernement albertain a mis à jour et amendé son régime pétrolier et gazier à 15 reprises. Nous avons vraiment beaucoup de retard, ce qui signifie que les Premières nations n'exploitent pas au maximum les possibilités de développement pétrolier et gazier dans leurs réserves; elles ne peuvent pas non plus s'appuyer sur un solide régime de règlements permettant tout, depuis la protection de l'environnement, jusqu'à la protection culturelle et spirituelle; pas plus qu'elles ne disposent des recours juridiques requis pour contraindre les sociétés à jouer franc-jeu, qu'il s'agisse de s'assurer qu'elles paient leurs redevances, qu'elles nettoient après elles, une fois le développement économique terminé.

Tout cela est incorporé dans les amendements apportés au projet de loi et rien ne réduit les obligations fiduciaires du gouvernement fédéral. Le texte intègre les meilleures pratiques en vigueur dans l'ensemble du pays. À mon avis, cette lacune crée une situation qui est loin d'être idéale pour permettre aux Premières nations d'optimiser le rendement de leurs biens. Ce projet de loi sera une agréable nouvelle pour les Premières nations de tout le Canada.

Le sénateur Carstairs : Un certain nombre de textes législatifs soumis au Parlement dans lesquels nous reconnaissons spécifiquement l'article 35 de la Constitution ou les responsabilités fiduciaires du gouvernement fédéral. Pourquoi n'avez-vous pas inclus une clause dans le projet de loi qui reconnaîtrait que vos obligations fiduciaires ne seraient réduites en rien?

M. Strahl : Tout d'abord, après de nombreuses années de consultations et une foule de réunions avec le Conseil des ressources indiennes, les conseils tribaux et de nombreux groupes des Premières nations, nous avons produit un projet de loi qui, à notre avis, répond non seulement aux préoccupations exprimées par nos interlocuteurs pendant le processus de consultation, mais définit très clairement les obligations de la Couronne. Le projet de loi énonce en détail les obligations du Bureau du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et précise certaines des opportunités qui s'offriront aux Premières nations sur le plan de la protection comme celui du développement.

Cependant, le projet de loi ne contient rien qui porte atteinte à la Constitution ni ne réduit les obligations du gouvernement fédéral. Il est tout à fait habituel dans le domaine législatif d'inclure tout ce qu'il est nécessaire de mentionner, de clarifier ou de redresser, mais non pas d'y ajouter ce qui va de soi lorsqu'il s'agit des réalités constitutionnelles du pays. Sur le plan constitutionnel, cela signifie que le gouvernement fédéral est et demeurera responsable, sur le plan fiduciaire, du développement pétrolier et gazier sur les terres des Premières nations.

All this spells out how we will do that. I have also given a letter of comfort to the Indian Resource Council to assure them that nothing will happen even on the regulatory side until we have consensus because it is important to get the details right. None of that takes away from the constitutional reality that Canada works under and I am pleased about that.

Karl Jacques, Senior Counsel, Department of Justice Canada: I would like to point out that the only section that has not been amended is the non-derogation clause in the act. Section 6(2) is a non-derogation clause and has not been changed. There was no intent to change any of that section.

I point out that the Supreme Court decision recognized a fiduciary obligation by the whole scheme of the Indian Act and nothing in this act has amended any of the sections that have been debated during the process in the Supreme Court. At this point, nothing in this act is aimed to address the issues that were addressed in the Supreme Court. It builds more foundation.

Senator Carstairs: My final question for this round has to do with the government. The ruling made by the Supreme Court in fact gives the government the right under certain circumstances to reduce the applicable royalty rates. Is it your intention to reduce the royalty rates applicable to oil and gas production from Indian reserve lands?

Mr. Strahl: No, in fact, there is provision to make sure that what the market rates for exploration would be can be enforced and maintained. Those negotiations typically take place between a First Nation and an oil company. With this bill, we finally have the ability to enforce the quantity of oil, how it will be extracted and how the cleanup will take place. We also have the provisions to follow through on obligations that are due to the First Nations on both royalties and other commitments. We have the ability to levy hefty fines to ensure that happens, which was not the case before. Fines now can end up, if necessary, in the range of \$100,000 a day. There is little doubt that we will get compliance with this act. In fact, there is some fuss in the industry that we will have too much for fines or too much pressure on them.

As far as I am concerned and as far as the legislation dictates, the entire effort is to make sure of the commitments made to First Nations. The issues involving the environment and cultural protection are as important as the economic development opportunities. This bill will allow us to do both. It also gives redress through the court system to make sure it is enforced. All of this is strengthened with this bill and it is absent without it. This is a much stronger regime for First Nations that have oil and gas potential.

Senator Brazeau: Welcome to all of you. Thank you, minister, for taking the time to be with us this morning.

Ce document explique clairement comment nous allons procéder. J'ai également remis une lettre d'intention au Conseil des ressources indiennes afin de l'assurer qu'il ne se produira rien, même sur le plan réglementaire, tant que nous n'aurons pas atteint un consensus, car il est important que tous les détails soient exacts. Cela n'enlève rien à la réalité constitutionnelle que doit respecter le Canada, et je m'en réjouis.

Karl Jacques, avocat principal, ministère de la Justice Canada : Je tiens à faire observer que le seul article qui n'a pas été amendé est la clause non dérogoire dans la loi. Le paragraphe 6(2) est une clause non dérogoire et n'a pas été modifié. Il n'était pas question de modifier quoi que ce soit dans cet article.

Je note également que la décision de la Cour suprême reconnaissait l'existence d'une obligation fiduciaire aux termes de la Loi sur les Indiens et que rien ici n'a modifié les articles qui ont été discutés à la Cour suprême. Au stade actuel, rien dans cette loi ne répond aux questions examinées à la Cour suprême. L'assise générale se trouve simplement renforcée.

Le sénateur Carstairs : Ma dernière question concerne le gouvernement. La décision de la Cour suprême donne en fait au gouvernement le droit, en certaines circonstances, de réduire les taux de redevance applicables. Avez-vous l'intention de réduire les taux de redevance applicables à la production pétrolière et gazière des terres de réserves indiennes?

M. Strahl : Non, en fait, une disposition prévoit que les taux du marché fixés pour l'exploration peuvent être imposés et maintenus. Ce genre de négociations se déroule habituellement entre les Premières nations et une société pétrolière. Le projet de loi nous permet finalement de fixer la quantité de pétrole qui sera extrait, les méthodes d'extraction et les méthodes de nettoyage qui seront utilisées. Il contient également les dispositions à suivre pour faire respecter les obligations à l'égard des Premières nations en ce qui concerne les redevances et autres engagements. Cela nous permet d'imposer de lourdes amendes pour assurer que c'est ce qui se fera, ce qui n'était pas le cas auparavant. Actuellement, les amendes peuvent éventuellement atteindre 100 000 \$ par jour. Il n'y a guère de doute que cette loi nous permettra de faire respecter les règlements. En fait, l'industrie se plaint du fait que nous pourrions imposer de trop lourdes amendes et exercer trop de pression sur elles.

En ce qui me concerne et aux termes de cette loi, tous les efforts visent à faire respecter les engagements pris à l'égard des Premières nations. Les questions relatives à l'environnement et à la protection culturelle ont autant d'importance que les possibilités de développement économique. Le projet de loi nous permettra d'agir sur les deux plans. Il offre également la possibilité d'un recours devant les tribunaux. Toutes ces possibilités se trouvent renforcées par ce projet de loi sans quoi, il serait inutile. Cela crée un régime beaucoup plus fort pour les Premières nations qui ont un potentiel pétrolier et gazier.

Le sénateur Brazeau : Bienvenue à tous. Merci, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu prendre le temps nécessaire pour comparaître devant nous ce matin.

Can you highlight one example of how the amendments to the Indian Oil and Gas Act will improve the conditions of communities that will be affected by this legislation and, more important, the citizens living in those communities?

My second question is with respect to support from First Nations communities. You mentioned that there have been discussions with tribal councils and other stakeholder groups. Can you share with the committee what type of support you received from those communities that are affected directly from this piece of legislation?

Mr. Strahl: Thank you, senator. I could sum up the benefits of the bill in three categories. One is that it increases legal certainty and clarity, which is important because up until now it has been more hit and miss. Many companies are responsible and have treated First Nations well, but you never are quite sure and there is not legal certainty, so two things can happen. One is that potentially some First Nations could get taken advantage of, if you will, but second, because of that lack of certainty and clarity, other companies are unwilling to invest on First Nations land. They say, "If I do not know the rules, I am not going there." Business abhors uncertainty of all kinds and the oil and gas industry is no exception. Because this will clarify the rules, and because the development of the regulations will make it crystal clear, I believe companies will re-examine their options on First Nations lands across the country and say, "Now that I know the regime and the regulations, count me in. I want to invest in your lands and help make that economic opportunity for you."

It is also important to remember that increasingly First Nations are taking an ownership position in these many exploration companies and everything from site preparation and cleanup to environmental protection. First Nations understandably are gaining expertise and developing opportunities. All of those things bring certainty, clarity and opportunities.

The second part is that it improves the Government of Canada's ability to regulate oil and gas development. I mentioned the development of the regulations as the critical part of it, but if we get that right, then the Government of Canada will have the tools necessary to do the proper regulations. Right now we do not. We will get it right by working with the Indian Resource Council. The legislation will not come into force until the regulations are the way they need to be according to the consultation and work we will do with the council. Again, that will bring certainty and all the other benefits that come with it.

Pourriez-vous nous donner un exemple de la manière dont les amendements apportés à la Loi sur le pétrole et le gaz des Indiens amélioreront la situation des communautés qui seront touchées par cette loi et, ce qui est encore plus important, les citoyens qui vivent dans ces communautés?

Ma seconde question a trait à l'appui apporté par les communautés des Premières nations elles-mêmes. Vous avez dit qu'il y a eu des discussions avec les conseils tribaux et d'autres groupes d'intéressés. Pourriez-vous nous dire quel genre d'appui vous avez reçu des communautés qui sont directement concernées par ce texte de loi?

M. Strahl : Merci, sénateur. Je pourrais résumer les avantages offerts par le projet de loi en les classant dans trois catégories. La première est que, sur le plan légal, ce projet de loi accroît la certitude et la clarté, ce qui est important, car, jusqu'à présent, les choses se faisaient plutôt au petit bonheur. De nombreuses sociétés sont conscientes de leurs responsabilités et ont bien traité les Premières nations, mais on n'en est jamais tout à fait sûr et il n'existe aucune certitude sur le plan légal, ce qui fait que deux choses peuvent se produire. La première est qu'il est toujours possible que certaines Premières nations se fassent en quelque sorte exploiter, et la seconde, c'est que du fait de cette absence de certitude et de clarté, d'autres sociétés sont peu disposées à investir dans les terres appartenant aux Premières nations. Elles disent, « Si je ne connais pas les règles du jeu, pas question que je m'engage. » Le monde des affaires a horreur de l'incertitude sous toutes ses formes et l'industrie pétrolière et gazière n'y fait pas exception. Comme le projet de loi permettra de clarifier les règles, et comme l'élaboration des règlements rendra les choses parfaitement claires, je suis convaincu que ces sociétés réexamineront les options prises sur les terres des Premières nations dans l'ensemble du pays et diront, « Maintenant que je connais le régime et les règlements, vous pouvez compter sur ma participation. Je veux investir dans vos terres et contribuer ainsi à vous offrir une opportunité économique. »

Il importe également de se souvenir que, de plus en plus, les Premières nations prennent une participation dans ces nombreuses sociétés d'exploration et dans tout ce qui va de la préparation du site au nettoyage et à la protection de l'environnement. Il est compréhensible que les Premières nations améliorent leurs compétences dans ces domaines et tirent parti des avantages offerts. Cela favorise la certitude, la clarté et les opportunités.

Deuxièmement, cette loi permettra au gouvernement du Canada de mieux réglementer le développement pétrolier et gazier. J'ai dit que l'élaboration des règlements était l'élément critique dans ce domaine, mais si nous y arrivons, le gouvernement du Canada disposera des outils nécessaires pour établir les règlements appropriés, ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous y parviendrons en collaborant avec le Conseil des ressources indiennes. La loi n'entrera en vigueur que lorsque les règlements seront au point, conformément aux consultations et au travail que nous effectuerons avec le conseil. Encore une fois, cela créera le contexte de certitude nécessaire et apportera tous les autres avantages qui en découlent.

Finally, it will enhance environmental protection and the preservation of cultural, historic and ceremonially significant sites for First Nations.

My experience not just on oil and gas but across the country is that there is more of a balancing act, and I think a proper one, on First Nations lands where they say that certain land will never be developed at any cost. They will hold firm on no development on ceremonial or historic sites. This will enhance environmental protection.

It is a great package for the 130 or so First Nations that have opportunities. It will increase their benefits and certainty, which will increase the investment, and do it all in a better way. That is a good package with the assurance, just to repeat, that none of this goes ahead until the Indian Resource Council and the member nations are confident that the regulations are developed properly. This is a fail-safe on what I think is already a package that has been developed with extensive First Nation consultation.

The support from First Nation communities is very broad. There is some last-minute consultation by a particular First Nation. There has been an intensive amount of consultation over the last almost 10 years but really focused since 2006. I have met with the Indian Resource Council. We have helped to create an extensive consultation period and effort on their part to make sure that people understand on the technical side what the bill will do and also on the economic opportunity side. Not only are the First Nations interested in developing Indian Oil and Gas on their property but they are also asking what the potential benefits are downstream. That is why we have set up now and have encouraged these centres of excellence that will allow that kind of expertise to be part and parcel of development. First Nations that want to pursue it will be able to work through those centres of excellence to gain opportunities. Others may choose to take some other role, but the option will be theirs and the options are broadening. That is great news.

Senator Campbell: Do you have any idea when the bill will come into force? How long will these negotiations take place with regard to regulations?

Mr. Strahl: We are hoping it can be finished within a year; 2010 is the anticipated date. That is our best guess and our best effort, but again I have given that assurance that it will not come into force until those regulations are in place.

Senator Campbell: Do you know how many First Nations are in the Indian Resource Council?

Mr. Strahl: I believe that there are about 130, senator.

Enfin, la loi permettra d'améliorer la protection de l'environnement et la conservation des sites culturels, historiques et importants sur le plan cérémoniel pour les Premières nations.

Mon expérience non seulement en ce qui concerne le pétrole et le gaz, mais celle que j'ai acquise dans tout le pays, est qu'il s'agit plutôt d'établir un juste équilibre sur les terres des Premières nations lorsque celles-ci disent que certaines terres ne seront jamais développées à quelque prix que ce soit. Les Premières nations demeureront fermes dans leur refus d'exploiter des sites cérémoniaux ou historiques. Cela améliorera la protection de l'environnement.

Ce projet de loi représente un bel ensemble de mesures pour les quelle 130 Premières nations auxquelles s'offrent de telles opportunités. Il augmentera les avantages et le sentiment de certitude qu'elles en tireront, ce qui contribuera, du même coup, à accroître les investissements, et tout cela, d'une meilleure façon. C'est un bon document qui offre l'assurance, je le répète, qu'il ne se fera rien tant que le Conseil des ressources indiennes et les nations membres n'auront pas la certitude que les règlements sont élaborés de manière appropriée. C'est là une garantie supplémentaire de ce qui représente déjà un ensemble élaboré à la suite de nombreuses consultations des Premières nations.

Nous jouissons là d'un très large appui des communautés des Premières nations. Des consultations de dernière minute se déroulent avec l'une d'entre elles. Toutes ces consultations se poursuivent activement depuis près de 10 ans, mais le rythme s'est vraiment accéléré à partir de 2006. J'ai rencontré les représentants du Conseil des ressources indiennes. Nous les avons aidés à s'engager dans une période de consultations poussées et d'efforts pour nous assurer que les gens comprennent ce qu'apportera le projet de loi sur le plan technique ainsi que sur le plan des opportunités économiques. Les Premières nations ne souhaitent pas seulement développer les ressources pétrolières et gazières des Indiens sur leurs terres, mais elles veulent aussi savoir ce que seront les avantages potentiels en aval. C'est pourquoi nous avons encouragé la création de centres d'excellence qui permettront de mettre les compétences acquises au service du développement. Les Premières nations qui le souhaitent pourront utiliser ces centres d'excellence et en tirer des avantages. Il se peut que d'autres nations décident de jouer un rôle différent, mais c'est une option possible pour elles et les options offertes sont de plus en plus larges. Ce sont là d'excellentes nouvelles.

Le sénateur Campbell : Avez-vous une idée de la date à laquelle le projet de loi entrera en vigueur? Combien de temps les négociations concernant les règlements demanderont-elles?

M. Strahl : Nous espérons avoir fini d'ici un an; 2010 est la date visée. C'est notre meilleure estimation et c'est le mieux que nous pouvons faire. Mais je le répète, la loi n'entrera en vigueur que lorsque la réglementation aura été mise en place.

Le sénateur Campbell : Savez-vous combien de Premières nations appartiennent au Conseil des ressources indiennes?

M. Strahl : Je crois qu'il y en a 130 environ, sénateur.

Senator Campbell: How many First Nations are in the independent group that expressed concerns about fiduciary responsibility, to which you spoke?

Mr. Strahl: I cannot answer that question because I do not know. It might be one or more than one. I do not have their membership list.

Senator Campbell: I want to be clear about your statement that the fiduciary responsibility and trust obligations are inherent in this bill and that if they were not inherent in this bill, then any bill brought forward and passed would require this section in it. Is that a fair statement? It is a given that it is in there.

Mr. Strahl: That is right.

Senator Campbell: Has any other bill come forward dealing with Indian and Northern Affairs that required this section to be added? Was it simply a given that this is covered under the Constitution and other bills?

Mr. Strahl: I know of no other case where it has been added to a bill in order to make it crystal clear. In our opinion, it is clear. As has been mentioned, it is the part of the bill that has not been changed from the previous bill. The intent is to ensure that it stays as is in respect of non-derogation. Nothing has changed, and I cannot think of another bill that has added it in for clarity.

Senator Campbell: What would be the effect of an amendment at this time?

Mr. Strahl: As I mentioned, negotiations preceded my time in office and this government. They go back to the previous government. Certainly, intense negotiations have taken place since 2006. You can imagine the effort and money put forward to ensure that consultations are extensive and thorough. It covers everything from clause-by-clause of the bill to technical briefings, to regulatory development, to royalty regimes to ensuring that ceremonial areas are protected. Bill C-5 was developed after these extensive consultations and meetings.

If the bill is amended, I will have to start the consultations again, and that is the trouble at this late date. I hope that does not happen. The bill has been 35 years in coming and is desperately needed, in my opinion, to maximize opportunities for First Nations. Bill C-5 is the consensus bill from all those consultations. If we amend it, I would have to take it back. It took 10 years for this last go round, and I do not know what would be involved to amend it. We would have to start an entirely new round of consultations, which would be a shame.

Senator Lang: There are some obvious concerns with respect to a number of issues that have been brought forward to this committee. I understand that such concerns were brought forward to the House of Commons committee as well.

Le sénateur Campbell : Combien de Premières nations font-elles partie du groupe indépendant qui a exprimé des inquiétudes au sujet de la responsabilité fiduciaire, auquel vous avez parlé?

M. Strahl : Je ne peux pas vous répondre, car je n'en sais rien. Il peut s'agir d'une ou de plusieurs nations. Je n'ai pas la liste des membres de ce groupe.

Le sénateur Campbell : Vous avez déclaré que la responsabilité fiduciaire et les obligations fiduciaires sont inhérentes à ce projet de loi et que si elles ne l'étaient pas, tout projet de loi présenté et adopté devrait comporter une clause à ce sujet. Est-ce bien cela? Il va de soi que cela figure dans ce texte.

M. Strahl : C'est exact.

Le sénateur Campbell : A-t-on présenté un autre projet de loi concernant les Affaires indiennes et du Nord canadien qui exigeait l'ajout de cette clause? Allait-il simplement de soi que ce point est couvert par la Constitution et d'autres projets de loi?

M. Strahl : Je ne connais pas d'autres cas où un ajout a été fait à un projet de loi dans le but de ne laisser aucune ambiguïté. À notre avis, c'est clair. Comme on l'a déjà dit, c'est la partie du projet de loi qui ne contient aucun changement par rapport au projet de loi antérieur. Le but poursuivi est d'éviter tout changement en ce qui concerne la non-dérogation. Rien n'a changé, et à ma connaissance, il n'y a pas d'autres projets de loi auxquels on a ajouté cette clause par souci de clarté.

Le sénateur Campbell : Quel effet aurait maintenant un amendement?

M. Strahl : Comme je l'ai dit, ces négociations ont été sociétés avant que je prenne mon poste et que ce gouvernement soit au pouvoir. Elles remontent à l'époque du gouvernement précédent. En tout cas, des négociations très poussées ont lieu depuis 2006. Vous pouvez imaginer tous les efforts et l'argent investis pour s'assurer que les consultations sont approfondies. Celles-ci portent sur tous les sujets, depuis l'examen article par article du projet de loi jusqu'aux séances d'information technique, en passant par l'élaboration des règlements, les régimes de redevances et la protection des sites cérémoniels. Le projet de loi C-5 a été élaboré à la suite de toutes ces consultations et réunions.

Si le projet de loi est amendé, je serai obligé de reprendre les consultations, ce qui pose un problème à une date aussi tardive. J'espère que cela ne se produira pas. Il a fallu attendre 35 ans pour ce projet de loi dont on a, à mon avis, désespérément besoin, afin d'optimiser les avantages pour les Premières nations. Le projet de loi C-5 est le fruit du consensus auquel ces consultations ont abouti. Si nous le modifions, il faudra que je le reprenne. La dernière série de consultations a demandé 10 ans et je ne sais pas ce que l'apport de modifications impliquerait. Nous serions obligés d'engager une toute nouvelle série de consultations, ce qui serait regrettable.

Le sénateur Lang : Un certain nombre de préoccupations évidentes ont été portées à la connaissance du comité. Je crois comprendre qu'elles ont également été exposées au comité de la Chambre des communes.

Mr. Strahl, on the matter of fiduciary trust, I will ask you a straight question: Is the Indian Resource Council satisfied with the position brought forward in Bill C-5 that fiduciary responsibility has been met?

Mr. Strahl: Absolutely. As mentioned, clause 6 of the bill gives, in my opinion, ironclad assurances on the trust and fiduciary obligations. The language is clear that nothing will be done without the will and consent of the band or council.

People on First Nations lands can be assured that nothing in the bill changes the fiduciary responsibility of the government. It allows clarity for purposes of investment and a modernization of the regulatory regime, which has been modernized 15 times since this bill was amended. You can imagine how archaic the previous bill is compared to the modern regulatory regime on oil and gas and the opportunities that are lost because of it. It not only increases certainty and gives us the ability to regulate but also the protection of fiduciary responsibility to First Nations. There is no off-loading to provinces. It incorporates the expertise of some of the provinces. For example, Alberta has put forward great effort to ensure that its regime is nimble and able to maximize opportunities. It allows First Nations to incorporate that on their own land. It maximizes their opportunities that, unfortunately, are either lost or not available to them currently.

The bill strengthens and clarifies while ensuring that there is no change in the non-derogation clause or the fiduciary responsibility of Canada.

Senator Lang: The Indian Resource Council supports the bill. Do they believe the bill protects their trust and fiduciary responsibility?

Mr. Strahl: Yes, and that is apparent from the testimony heard before the House of Commons committee. They spoke well for themselves.

It is also important to remember that Bill C-5 provides for continual improvement. If the Indian Resource Council were to suggest that there was a change in the regulatory gap that needs be addressed, we would be able to work together to resolve the issue. We would not have to wait for a new manifestation to come along 35 years later to do so. If issues arise that can be improved along the way, then we can work closely with the Indian Resource Council to identify the problem and work together to resolve them. Such provision for continual improvement is another level of assurance for First Nations that we can incorporate better ways learned from other regimes across the country; we do not have to wait 35 years to make improvements in the future. That is a great comfort to the Indian Resource Council, who can say to their member nations that these are the best regulations available but we can improve them as necessary in the future.

Monsieur Strahl, je voudrais vous poser une question très directe au sujet de la responsabilité fiduciaire : le Conseil des ressources indiennes considère-t-il que le projet de loi C-5 permet de satisfaire à cette responsabilité fiduciaire?

M. Strahl : Absolument, comme je l'ai dit, l'article 6 du projet de loi offre, à mon avis, des garanties absolues en ce qui concerne les obligations fiduciaires. Le texte indique clairement que rien ne sera fait sans l'assentiment préalable de la bande ou du conseil.

Les personnes vivant sur les terres des Premières nations peuvent avoir l'assurance que le projet de loi ne contient rien qui change la responsabilité fiduciaire du gouvernement. Le document clarifie la situation en ce qui concerne les investissements et modernise le régime de réglementation, qui a d'ailleurs été déjà modernisé à 15 reprises depuis que le projet de loi a été amendé. Vous pouvez imaginer combien le projet de loi précédent est archaïque si on le compare au régime de réglementation moderne pour le pétrole et le gaz et concevoir toutes les opportunités perdues à cause de cela. Il accroît la certitude et nous permet d'établir des règlements, mais affirme aussi notre responsabilité fiduciaire à l'égard des Premières nations. Il n'y a pas de déchargement des responsabilités sur les provinces. Le texte incorpore en fait l'expertise de certaines de celles-ci. Par exemple, l'Alberta a fait de gros efforts pour s'assurer que son régime est souple et capable d'optimiser les avantages. Il permet aux Premières nations de l'utiliser sur leurs propres terres et d'exploiter ainsi au maximum les possibilités qui, malheureusement, se perdent actuellement ou demeurent inaccessibles pour elles.

Le projet de loi renforce et clarifie tout en veillant à ce qu'aucun changement ne soit apporté à la clause de non-dérogation ou à la responsabilité fiduciaire du Canada.

Le sénateur Lang : Le Conseil des ressources indiennes appuie le projet de loi. Considère-t-il que celui-ci protège sa responsabilité fiduciaire?

M. Strahl : Oui, et cela ressort du témoignage déjà entendu par le comité de la Chambre des communes. Il a bien exprimé son point de vue

Il importe également de se souvenir que le projet de loi C-5 offre la possibilité d'une amélioration continue. Si le Conseil des ressources indiennes indiquait qu'un changement dans la lacune réglementaire avait besoin d'être traité, il nous serait possible de rechercher ensemble une solution au problème. Nous ne serions pas obligés d'attendre 35 ans de plus pour le faire. Si des problèmes se posent et qu'il est possible d'améliorer la situation en chemin, nous pourrions travailler en étroite collaboration avec le Conseil des ressources indiennes pour cerner le problème et le résoudre. Grâce à cette possibilité d'une amélioration continue, le projet de loi offre du même coup l'assurance supplémentaire aux Premières nations qu'il est possible d'incorporer de meilleures méthodes empruntées à d'autres régimes qui sont en vigueur dans le pays; nous n'aurons plus besoin d'attendre 35 ans pour apporter des améliorations. C'est réconfortant pour le Conseil des ressources indiennes, car il peut alors dire à ses membres que l'on a là les meilleurs règlements existants, mais qu'il demeure encore possible de les améliorer en cas de besoin.

Senator Lang: My next question concerns the proposed amendment brought forward by the independent lobby in respect of the vertical integration and value-added amendment. If that were to become part of the bill, would it be beyond the mandate of the current proposed legislation before us? If it were accepted, how would it delay the passage of Bill C-5? What would be the time frame?

Mr. Strahl: The bill's development was part of a lengthy and very good process. Those of us in the legislative world want a bill to pass quickly. The need for this bill was clear because the previous legislation did not allow First Nations to maximize their opportunities and did not protect the environment.

The process is important as well. The federal government understands and takes seriously the need to consult. When consultations are taking place, we not only ensure they are extensive but we have funded quite a process. There are millions of dollars of investment in a consultative process to ensure that people understand what we are trying to accomplish and for us to understand what is of primary concern to First Nations. That consultation has been extensive.

In my opinion, it is important to protect the process as well. When we say to First Nations, "When we consult with you and when we come up with a bill that meets with your satisfaction, and we table it and proceed with it, then we want to follow through on our side because we have consulted and we have had a process that is extensive; the Indian Resource Council says we have agreed to this bill, and I then want to say that we delivered. Because you wanted it, we delivered."

If we amend it, we will have to start the process again. I cannot expect, nor would I expect, the Indian Resource Council to say, "We agreed to the bill, then you changed it and rammed it down our throat." I will not do that.

If we change it or amend it, I will have to go back to another consultative process. The problem is that the bill is what they already want so I will have to go back on a second process that is costly and timely, and opportunity is lost, in the meantime. It is unfair to First Nations who have put a lot of work into a process that has put us where we are today.

Senator Lang: My concern is the time frame. I see a bill that was introduced in the Senate and one on which I got in on the ninth inning. I see strong benefits. I think it is a non-partisan bill in many ways. We all have the same objectives. The concern I have is money, but the real concern is time.

If it were to go back through the rounds of consultation, are we talking a delay here of six months to a year?

Le sénateur Lang : Ma question suivante a trait à l'amendement proposé par le groupe indépendant concernant l'intégration verticale et la valeur ajoutée. Si l'on devait inclure cela dans le projet de loi, cela dépasserait-il le cadre du mandat du projet de loi que nous avons actuellement devant nous? Si on acceptait cet amendement, en quoi cela retarderait-il l'adoption du projet de loi C-5? Combien de temps cela demanderait-il?

M. Strahl : Le projet de loi est l'aboutissement d'un long processus par ailleurs excellent. Les législateurs parmi nous veulent qu'un projet de loi soit rapidement adopté. C'était manifestement nécessaire dans le cas de celui qui nous concerne, car le texte antérieur ne permettait pas aux Premières nations d'optimiser leurs avantages et ne protégeait pas l'environnement.

Le processus est également important. Le gouvernement fédéral comprend qu'il est nécessaire de tenir des consultations et prend cela au sérieux. Lorsque ces consultations ont lieu, nous veillons non seulement à ce qu'elles soient approfondies, mais nous leur consacrons des sommes importantes. Des millions de dollars ont été investis dans un processus de consultation destiné à s'assurer que les gens comprennent bien ce que nous essayons de faire et que nous comprenions nous-mêmes ce qui préoccupe avant tout les Premières nations. Ces consultations ont été nombreuses et poussées.

À mon avis, il importe aussi de protéger le processus. Quand nous disons aux Premières nations « lorsque nous vous consultons et que nous présentons un projet de loi qui vous donne satisfaction, que nous le déposons et poursuivons le processus, nous voulons nous-mêmes aller jusqu'au bout puisque nous vous avons consultés dans le cadre d'un processus poussé; le Conseil des ressources indiennes dit que nous avons approuvé le projet de loi, et je tiens à dire à mon tour que nous avons tenu parole. Vous le vouliez, nous avons tenu nos promesses. »

Si nous modifions ou amendons le projet de loi, il faudra recommencer le processus de consultation. Je ne veux pas que le Conseil des ressources indiennes puisse dire, « Nous avons donné notre accord au projet de loi, mais vous l'avez changé et vous nous l'avez ensuite imposé. » Je me refuse à le faire.

Si nous le changeons ou le modifions, il faudra que je relance un autre processus de consultation. Le problème est que le projet de loi actuel répond déjà à ce que veulent nos interlocuteurs, alors que je serai obligé d'engager un second processus qui est coûteux et qu'entre-temps, des opportunités seront perdues. C'est injuste à l'égard des Premières nations qui ont pris une part très active à un processus qui nous a conduits au point où nous en sommes aujourd'hui.

Le sénateur Lang : Ce qui m'inquiète, c'est le facteur temps. Voilà un projet de loi qui a été présenté au Sénat et dont je ne suis venu à m'occuper qu'en fin de course. J'y vois de gros avantages. À bien des égards, il me paraît être un projet de loi apolitique. Nous avons tous les mêmes objectifs. Ce qui m'inquiète, c'est l'argent, mais ce qui m'inquiète encore plus, c'est le facteur temps.

Si nous reprenions toutes ces séries de consultation, aurions-nous affaire à un retard de six mois à un an?

Mr. Strahl: I do not know. The consultation and the process has brought us to a point where we have a bill that is modern and reflects our joint best efforts to develop the best possible Indian Oil and Gas regime for the country and for First Nations.

I come back to the fact that the process is also important. If we send the message back up the pipeline that the process did not work so we are back again, then I do not know what will happen. You then start over and someone says, "Okay. If that bill is not it, then let us start again." Who knows how long it could take? I wish to emphasize again that the bill protects the federal fiduciary responsibilities. It brings clarity and certainty, which means opportunities for First Nations. It also gives maximum flexibility for the future because it allows for an ongoing process to improve things as time goes on.

Last, none of it will come into force until the Indian Resource Council is pleased with the regulations. It is the best possible situation.

The bill is modern; the Indian Resource Council has every opportunity to talk to the regulations; and, as we move forward, we can improve it together, as necessary. We will not be struck in this box 20 years or 30 years from now saying, "Too bad we did not have a bill that allowed us to fix it along the way. We have lost out on millions of dollars worth of opportunity over the last 20 years or 30 years."

The First Nations made it clear that they want to be part of a modern oil and gas industry with opportunities on everything from ownership to stewardship. This bill allows them to do all that.

I think I have to leave, unfortunately. I had a previous cabinet commitment for which I will be late, which is fine, because this is an important bill, but I can leave the next questions to my parliamentary secretary — preferably all the really tough ones.

The Acting Chair: Before you leave, minister, I want to express our appreciation to you for your presentation and for the time you have spent with us this morning. We will be very happy to carry on in your absence.

Mr. Strahl: Thank you very much. I appreciate your effort. As I mentioned earlier, the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has done stellar work, as I have complemented you many times in the past. I believe you serve a special role on behalf of First Nations people but also on behalf of the whole parliamentary process. It is a unique and, as you mentioned, a non-partisan kind of role that has a lot of credibility throughout the government and throughout the First Nations circle.

I commend you on your work and look forward to your report at the end of this.

The Acting Chair: Thank you.

M. Strahl : Je ne sais pas. Les consultations et le processus lui-même nous ont conduits au point où nous avons un projet de loi moderne qui est le fruit de tous les efforts déployés pour établir le meilleur régime possible de gestion du pétrole et du gaz pour notre pays et pour les Premières nations.

Je reviens au fait que le processus est, lui aussi, important. Si nous laissons entendre à nos interlocuteurs que le processus n'a pas fonctionné et qu'il va falloir recommencer, je ne sais pas ce qui va se passer. Vous recommencez donc et quelqu'un dit « Bon. Si ce projet de loi ne fait pas l'affaire, recommençons. » Qui sait combien de temps cela prendra? Je souligne encore une fois que ce projet de loi maintient les responsabilités fiduciaires fédérales. Il crée un contexte de clarté et de certitude, synonyme d'opportunités pour les Premières nations. Il permet aussi de jouir d'une liberté de manœuvre maximum à l'avenir parce qu'il autorise la mise en place d'un processus continu d'amélioration.

Enfin, absolument rien n'entrera en vigueur tant que le Conseil des ressources indiennes ne sera pas satisfait des règlements. C'est la meilleure solution possible.

Le projet de loi est moderne, le Conseil des ressources indiennes a toute latitude pour faire ses commentaires sur les règlements; et à l'avenir, il nous sera possible de les améliorer de concert, en cas de nécessité. Nous ne risquons pas de nous retrouver d'ici 20 ou 30 ans dans une situation où nous dirions, « Quel dommage que nous n'ayons pas eu un projet de loi qui nous permettait de régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentaient. Nous avons laissé passer l'occasion de gagner des millions de dollars au cours des 20 ou 30 dernières années. »

Les Premières nations ont clairement indiqué qu'elles veulent faire partie d'une industrie pétrolière et gazière moderne où elles pourront intervenir dans tous les domaines, que ce soit sur celui de la propriété ou de la gestion. Ce projet de loi leur permet de faire tout cela.

Malheureusement, je vais devoir m'en aller. Je devais participer à une réunion du Cabinet à laquelle j'arriverai en retard, ce qui n'est pas trop grave, car il s'agit ici d'un projet de loi important; je laisserai donc le soin à mon secrétaire parlementaire de répondre à vos prochaines questions — de préférence celles qui sont vraiment très difficiles.

La présidente suppléante : Avant votre départ, monsieur le ministre, je tiens à vous remercier de cet exposé et du temps que vous avez bien voulu nous consacrer ce matin. Nous poursuivrons donc en votre absence.

M. Strahl : Merci beaucoup. J'apprécie vos efforts. Comme je l'ai dit plus tôt, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a fait un travail extraordinaire, dont je l'ai félicité à maintes reprises dans le passé. Je crois qu'il joue un rôle tout à fait spécial au nom des membres des Premières nations, mais aussi de l'ensemble du processus parlementaire. C'est là un rôle unique et, comme vous l'avez dit, apolitique qui est fort apprécié par l'ensemble du gouvernement et par toutes les Premières nations.

Je vous félicite pour votre travail et j'attends votre rapport final avec impatience.

La présidente suppléante : Merci.

Senator Raine: Clause 3(2) of the bill provides that First Nation lands that contain crude bitumen, in other words, oil sands, can be excluded from the application of the bill.

Does the existing act also provide for those lands to be excluded? What are the reasons for potentially excluding First Nations lands that contain oil sands from being subject to the revised bill?

John Duncan, Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development: Thank you for that question. From the questioning and the responses up until now, you can see that there has been a huge commitment from all parties to this agreement to develop this bill and get it to this stage. We had some interesting committee proceedings on the house side. It seems to be continuing here in that vein.

I have never heard the question that you have asked before, Senator Raine.

I know that bitumen will be handled completely differently. It will not be handled by this particular piece of legislation. Whether or not the old act had this clause, I will have to rely on my technical colleagues here.

John Dempsey, Director, Policy, Indian Oil and Gas Canada, Indian and Northern Affairs Canada: The current Indian Oil and Gas Act does not include an exemption for mining of crude bitumen. Crude bitumen can be extracted in two ways: It can be mined or extracted through a well. We are proposing that the mining of crude bitumen would be exempted from the new Indian Oil and Gas Act and that the current extraction through a well would continue. We currently have several leases with First Nations where they are extracting crude bitumen from a standard well bore; that would continue in the future as well.

The mining process requires a much different legislative regulatory regime. There are different environmental considerations and different land tenure considerations that are not within the scope of a conventional oil and gas piece of legislation. We are proposing that it would be exempted from this bill.

If a First Nation were located in an area where there was mining of crude bitumen, we would propose that they proceed through the First Nations Commercial and Industrial Development Act. That act provides a regime for a First Nation to enter into that agreement and to proceed with that major project.

Senator Raine: In other words, this makes it clear where responsibility for mining crude bitumen lies, whereas the old act did not make it clear?

Mr. Dempsey: That is correct.

Senator Raine: I see there is a proposal, to the extent that it is practicable, reasonably efficient, safe and economic to do so, that operators employ persons who are residents on reserves. Can you explain this provision?

Le sénateur Raine : Le paragraphe 3(2) du projet de loi soustrait à l'application de la présente loi les terres d'une Première nation où se trouve du bitume brut, autrement dit, des sables bitumineux.

La loi actuelle prévoit-elle cette exclusion? Pour quelle raison pourrait-on soustraire à l'application du projet de loi révisé les terres des Premières nations où se trouvent des sables bitumineux?

John Duncan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien : Je vous remercie pour cette question. Les questions et les réponses entendues jusqu'à présent montrent le fort engagement de toutes les parties à cet accord en faveur de l'élaboration de ce projet de loi et de sa présentation. Les travaux du comité à la Chambre ont été intéressants et il semble bien que la même chose se produise ici.

C'est la première fois que j'entends poser une telle question, sénateur Raine.

Je sais que la question du bitume sera traitée de manière totalement différente, mais il ne le sera pas dans ce projet de loi. Quant à savoir si la loi précédente contenait cette clause, je devrai m'en remettre à mes collègues techniques ici présents.

John Dempsey, directeur, Politique, Pétrole et gaz des Indiens du Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada : L'actuelle Loi sur le pétrole et le gaz des Indiens ne contient pas de dispense en ce qui concerne l'extraction du bitume brut. Son extraction peut se faire de deux manières : le bitume peut être extrait directement ou pompé en utilisant un puits. Nous proposons que l'extraction du bitume brut soit soustraite à l'application de la nouvelle Loi sur le pétrole et le gaz des Indiens et que l'on continue à utiliser des puits pour l'extraction. Nous avons actuellement plusieurs baux signés avec des Premières nations pour l'extraction de bitume brut par forage d'un puits standard; on continuera à le faire.

L'exploitation minière exige un régime législatif et réglementaire très différent. Elle soulève certaines questions sur le plan environnemental et sur celui du régime foncier qui sortent du cadre d'une loi conventionnelle sur le pétrole et le gaz. Nous proposons donc que l'exploitation minière soit soustraite à l'application de ce projet de loi.

Si une Première nation se trouvait dans une zone d'extraction de bitume brut, nous proposons qu'elle s'appuie sur les dispositions de la Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations. Cette loi prévoit la possibilité pour une première nation de conclure un accord lui permettant d'entreprendre un grand projet de ce type.

Le sénateur Raine : Autrement dit, la responsabilité concernant l'extraction de bitume brut est clairement déterminée, ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne loi?

M. Dempsey : C'est exact.

Le sénateur Raine : Je vois ici qu'il est proposé, dans la mesure où cela est réalisable, suffisamment efficient, sûr et économique de le faire, que les exploitants emploient des personnes qui résident dans les réserves. Pourriez-vous m'expliquer le pourquoi de cette disposition?

The minister alluded to centres of excellence. Will training in professions related to the oil and gas industry be required for First Nations people to be employed in that field? How do you see this going forward? It is an excellent thing to have in the legislation; I just do not understand how it would move forward.

Mr. Duncan: I believe that the first part of your question is responded to by the development of the regulations, which have not been developed at this point.

Senator Raine: There is an intent for that is there not?

Mr. Dempsey: There is. It is important to recognize that there is a huge First Nations component in terms of the business side of First Nations Oil and Gas. I think something in the order of one-quarter of all enterprises associated with these operations currently under First Nations ownership.

The envisioned centre for business excellence will operate in Alberta and Saskatchewan. There will be one in each province. I think it is a huge opportunity to expand entrepreneurship, skills in training and any number of other activities associated with First Nations Oil and Gas. In many ways, I think that is the most exciting part of what will come out of the progress as a consequence of this act finally being updated.

As I understand it, the terms of reference for those centres of excellence will be developed in-house. I am not sure the exact state they are in right now but I could ask Mr. Dempsey to expand on that because I know he is closer to this situation.

Mr. Dempsey: Section 54 of the Indian Oil and Gas Regulations includes the clause that you have raised about the employment of First Nations peoples. That is something that is not included in the existing Indian Oil and Gas Act but is in the regulations.

The inclusion in Bill C-5 is to ensure that we have a strong legislative footing for that. Currently, with oil and gas companies, the employment cause clause is something negotiated between a company and a First Nation. There is a requirement this be addressed. However, there is no regime around what that means.

In this amendment process, we will be working with the Indian Resource Council to try to put some meat on bones to determine what that means. What is the requirement on a company? Is this something First Nations are looking for meaningful employment through this clause or is it something where they want to open a more meaningful dialogue with oil and gas companies to address the employment side?

Senator Carstairs: I want to address the issue of royalties. Before I do that, can you tell me how many of the 130 bands that belong to the Indian Resource Council have working oil and gas wells.

Mr. Duncan: I do not know the answer to that but perhaps Mr. Dempsey does.

Le ministre a fait allusion aux centres d'excellence. Les personnes appartenant aux Premières nations devront-elles recevoir une formation dans les professions liées à l'industrie pétrolière et gazière pour pouvoir être employées dans ce secteur? Comment envisagez-vous cela? Il est très bon que cela figure dans la loi, mais je ne parviens pas à comprendre comment cela pourrait se faire.

M. Duncan : Je crois que la réponse à la première partie de votre question est donnée par l'élaboration de règlements, règlements qui n'existent pas encore.

Le sénateur Raine : On a bien l'intention de le faire, n'est-ce pas?

M. Dempsey : Oui. Sur le plan commercial, les Premières nations jouent un rôle important dans la gestion du pétrole et du gaz des Premières nations. Je crois qu'un quart environ de toutes les sociétés liées à ces activités appartient actuellement aux Premières nations.

Les Centres d'excellence en affaires envisagés fonctionneront en Alberta et en Saskatchewan. Il y en aura un dans chaque province. Voilà une superbe occasion de développer l'esprit d'entreprise, les compétences en matière de formation et une foule d'autres activités liées au pétrole et au gaz des Premières nations. À bien des égards, je crois que ce sera là le résultat le plus intéressant de la mise à jour qui sera enfin faite de cette loi.

Si je comprends bien, le mandat de ces centres d'excellence sera établi à l'interne. Je ne sais pas exactement où ils en sont maintenant, mais je pourrais demander à M. Dempsey de vous donner plus de détails, car je sais qu'il suit la situation de plus près.

M. Dempsey : L'article 54 de la Loi sur le pétrole et le gaz des Indiens contient la clause mentionnée par vous au sujet de l'emploi des peuples des Premières nations. C'est quelque chose qui ne figure pas dans la Loi sur le pétrole et le gaz des Indiens actuelle, mais qui existe dans les règlements.

L'inclusion dans le projet de loi C-5 est destinée à nous donner une solide base législative pour cela. Actuellement, cette cause se négocie entre une société et une Première nation. Il est nécessaire de régler cette question, mais il n'existe pas de régime qui l'explique.

Dans ce processus de modification, nous travaillerons avec le Conseil des ressources indiennes afin de mieux déterminer ce que cela signifie. Qu'exige-t-on d'une entreprise? Grâce à cette clause, les Premières nations cherchent-elles un moyen de trouver des emplois utiles ou s'agit-il pour elles d'engager un dialogue plus constructif avec les sociétés pétrolières et gazières sur l'accès à l'emploi?

Le sénateur Carstairs : Je voudrais parler de la question des redevances. Avant de le faire, pourriez-vous me dire combien, des 130 bandes appartenant au Conseil des ressources indiennes, ont des puits de pétrole et de gaz producteurs?

M. Duncan : Je ne sais pas, mais M. Dempsey pourra peut-être nous le dire.

Mr. Dempsey: About 55 First Nations have leases with current production located in Alberta, British Columbia and Saskatchewan. I believe there is one in Manitoba, as well.

Senator Carstairs: Thank you. I also know that there are at least eight First Nations that have commenced litigation for unpaid royalties, with alleged damages estimated in the hundreds of millions of dollars. I am concerned about the relationship in terms of the collection of royalties by the federal government and the distribution.

The minister talked about markets, prices and fines, but that is not where the Aboriginal community will receive their income. They will receive their income from royalties. Is it the intention of the federal government to increase its take on those royalties?

Mr. Duncan: First, there is no government take on the royalties. The government collects the royalties and pays the royalties to the First Nations. The administrative component of that collection is all paid for by the Government of Canada. It is not passed off to the First Nations; there is no fee for doing so, which is important to recognize.

There is another piece of legislation that First Nations may opt into, which is the FNOGMA, the First Nations Oil and Gas and Moneys Management Act, whereby they actually collect their own oil and gas royalties to the exclusion of the federal government.

It is obvious to me that this court case that went on for about 20 years dealing with the collection and investment of Indian monies — which was decided this year — has clouded the issue of adoption of this bill. That court case is now finished. It finished at the Supreme Court of Canada and was ruled seven to zero in the government's favour. The court ruled unanimously that Canada had neither the obligation nor the authority to invest Indian monies. That was the main question associated with that litigation.

Senator Carstairs: With the greatest respect, Mr. Duncan that is not exactly what the Supreme Court of Canada ruling says. It says that the federal government can, in fact, not only collect these monies but invest these monies, and it can determine, in essence, what that interest rate will be and they can unilaterally change that interest rate.

My concern is to ensure that every single penny of royalty money gets to the Aboriginal community. It is their oil and natural gas. They are entitled to every single cent of that royalty. I do not see anything within this bill that strengthens the royalty payment obligation of the federal government in terms of ensuring that they receive the maximum interest; ensuring that they have clear accountability of what that interest rate will be.

Mr. Duncan: Clearly, the bill does not deal with interest because we collect the money and we pass the money on to the First Nations.

M. Dempsey : Il y a environ 55 Premières nations qui ont des baux pour des exploitations actives en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Je crois qu'il y en a également une au Manitoba.

Le sénateur Carstairs : Merci. Je sais aussi qu'il y a au moins huit Premières nations qui ont engagé des poursuites judiciaires pour défaut de paiement de redevances, les dommages présumés étant estimés à des centaines de millions de dollars. Je m'inquiète de la relation qui existe actuellement en ce qui concerne la collecte des redevances par le gouvernement fédéral et leur distribution.

Le ministre a parlé de marchés, de prix et d'amendes, mais ce n'est pas de cela que la communauté autochtone tirera un revenu. Elle le tirera des redevances. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'augmenter sa ponction sur ces redevances?

M. Duncan : Premièrement, il n'y a pas de ponction effectuée par le gouvernement sur les redevances. Le gouvernement perçoit les redevances et les verse aux Premières nations. Les frais administratifs de cette perception sont entièrement pris en charge par le gouvernement du Canada. Ils ne sont pas répercutés sur les Premières nations; aucun droit n'est perçu pour cela, ce qu'il est important de reconnaître.

Les Premières nations peuvent aussi opter pour une autre loi, la Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations, la LGPGFPN, qui leur permet de percevoir elles-mêmes leurs redevances pétrolières et gazières sans aucune intervention du gouvernement fédéral.

Il me paraît évident que l'affaire judiciaire concernant la perception et l'investissement de l'argent des Indiens qui a traîné 20 ans — elle a finalement été jugée cette année — brouille la question de l'adoption du projet de loi. L'affaire s'est terminée à la Cour suprême du Canada qui s'est prononcée à sept voix à zéro en faveur du gouvernement. La cour a jugé à l'unanimité que le Canada n'avait ni l'obligation ni les pouvoirs requis pour investir l'argent des Indiens. C'était là la question principale qui se posait dans cette affaire.

Le sénateur Carstairs : Si vous me le permettez, monsieur Duncan, ce n'est pas exactement ce que dit la décision de la Cour suprême du Canada. Elle dit, que le gouvernement fédéral peut, en fait, non seulement percevoir cet argent, mais qu'il peut aussi l'investir et décider, essentiellement, ce que sera le taux d'intérêt et qu'il est ensuite possible de changer unilatéralement ce taux d'intérêt.

Ce dont je voudrais être sûre, c'est que l'argent des redevances, jusqu'au dernier sou, parvienne à la communauté autochtone. C'est à elle qu'appartiennent le pétrole et le gaz naturel. Elle a droit à ces redevances, jusqu'au dernier sou. Je ne vois rien dans ce projet de loi qui renforce l'obligation de paiement des redevances par le gouvernement fédéral en assurant que l'intérêt maximum sera payé et que le montant du taux d'intérêt sera clairement fixé.

M. Duncan : Tout simplement, parce que le projet de loi ne traite pas de la question de l'intérêt puisque c'est nous qui percevons l'argent et le remettons aux Premières nations.

For further clarity, I can ask Mr. Jacques or Mr. Dempsey to respond.

Mr. Dempsey: Perhaps I can add some clarity. The existing Indian and Northern Affairs Canada regulations provide for a royalty formula that is somewhere in the neighbourhood of 60 per cent royalty.

In our consultations with the First Nations over the past 10 years, it was made clear that formula is something they did not want changed at this point in time. The First Nations right now have the ability to negotiate directly all elements of a deal, including the royalty formula. First Nations right now are working with oil and gas companies to come up with their own royalty rates and formulas outside of the Indian and Northern Affairs Canada regulations.

We are in agreement that, in our discussions with First Nations, we need to look at the continuous change process the minister was speaking of somewhere down the road in the future. We need to look at updating the formula and to have that discussion. That would involve a long consultation process that we have identified with them. However, during this amendment to Bill C-5, it is not on the table to be changed at this point in First Nations.

Senator Carstairs: Can you tell me if Bill C-5 allows the provinces to tax oil and gas interests on Indian and reserve lands, and does Bill C-5 allow the provinces to take a share of the royalties on oil and gas taken from Indian reserve lands?

Mr. Duncan: I think I will ask Mr. Dempsey to respond to that. I would be very surprised if that was so.

Mr. Dempsey: No, it does not allow that. The incorporation by reference provisions in the bill are limited. They do not include the collection of royalties or land tenure provisions. It is limited to certain areas such as oil and gas conservation, the determination of pools, unitization and those types of things.

The technical side of the oil and gas business is what we are looking at incorporating by reference, and using provincial law.

Senator Carstairs: Therefore, are you telling me there is no movement that can take place as a result of this act to make to make Indian royalty regimes identical to provincial royalty regimes?

Mr. Dempsey: No, there is not. As I said, First Nations are negotiating that directly with companies now. In Alberta and Saskatchewan, those provincial royalty regimes set the benchmark. In most cases, they use that as a starting point. Oftentimes, there are other benefits that a First Nation can get through their negotiated process. They would take a multiplier of the provincial regime. It is always in addition to. To my

Pour plus de précisions, je peux demander à M. Jacques ou à M. Dempsey de répondre.

M. Dempsey : Je peux peut-être apporter un éclaircissement. Les règlements actuels d'Affaires indiennes et du Nord Canada prévoient une formule de redevance qui est de l'ordre de 60 p. 100.

Nos consultations avec les Premières nations au cours de ces 10 dernières années ont clairement montré que celles-ci ne voulaient pas que cette formule soit modifiée pour le moment. Actuellement, les Premières nations peuvent négocier directement tous les éléments d'un accord, y compris la formule de redevances. Les premières nations s'emploient, de concert avec les sociétés pétrolières et gazières, à fixer leurs propres taux et formules de redevances en dehors des règlements des affaires indiennes et du Nord canadien.

Nous reconnaissons que dans nos entretiens avec les Premières nations, il sera nécessaire, à un moment donné d'examiner le processus de changement continu dont parlait le ministre. Il faudra envisager une mise à jour de la formule et la tenue de ces entretiens. Cela impliquera un long processus de consultation dont nous avons déterminé la nécessité avec les Premières nations. Cependant, il n'est pas question d'envisager pour l'instant de changement dans le cadre de cet amendement au projet de loi C-5.

Le sénateur Carstairs : Pouvez-vous me dire si le projet de loi C-5 autorise les provinces à imposer les intérêts pétroliers et gaziers sur les terres des Indiens et les réserves, et ce projet de loi C-5 permet-il aux provinces de s'attribuer une part des redevances sur le pétrole et le gaz extraits des terres de réserves indiennes?

M. Duncan : Je crois que je vais demander à M. Dempsey de vous répondre. Cela me surprendrait beaucoup que ce soit le cas.

M. Dempsey : Non, le projet de loi ne le permet pas. Les dispositions concernant l'incorporation par référence dans le projet de loi sont limitées. Elles ne comprennent pas la perception de redevances ni les dispositions relatives à la propriété des terres. Cela se limite à certains domaines tels que la conservation du pétrole et du gaz, la mise en commun ou l'union et autres questions du même genre.

C'est l'aspect technique de l'exploitation pétrolière et gazière que nous envisageons d'incorporer par référence, ainsi que l'utilisation des lois provinciales.

Le sénateur Carstairs : Vous voulez dire par là que du fait de cette loi, il n'est pas possible de rendre les régimes de versement de redevances aux Indiens identiques aux régimes de redevances provinciaux?

M. Dempsey : Non, ce n'est pas possible. Comme je l'ai dit, actuellement, les Premières nations négocient directement cela avec les sociétés. En Alberta et en Saskatchewan, les normes sont fixées par ces régimes de redevances provinciaux. Dans la plupart des cas, ils servent de point de départ. Il est fréquent qu'une Première nation puisse tirer d'autres avantages du processus de négociation. Elle utilise un multiplicateur du régime provincial.

knowledge, we have never issued a lease from Indian Oil and Gas Canada that has less than a provincial royalty regime, and that would continue.

Senator Brazeau: With respect to royalties and the issue as described by Senator Carstairs, would there not be a safeguard in the actual bill with respect to the minister having to report back to Parliament on any outstanding issues of the like, in clause 28.1 of the bill?

Mr. Duncan: That is in respect to royalties?

Senator Brazeau: As an example, yes.

Mr. Duncan: Are you talking about the clause that was amended on the house?

Senator Brazeau: Yes.

Mr. Duncan: The main intention of that amendment is that the incorporation of provincial laws by reference be kept; that, as time moves on, various provincial jurisdictions that are changing their legislation, as it affected Indian Oil and Gas properties, it would all be tracked and reported to Parliament. It is a burden that the Indian Resource Council had not anticipated but it is one that everyone accepted as a reasonable approach to things.

We do not have huge experience or history with incorporating provincial laws by reference at the federal level, but it is something that is viewed as the way things will be more and more. That seemed like a reasonable proposition.

The answer to your question is definitely, yes, that would be encompassed.

Senator Lang: I want to follow up on Senator Carstairs' line of questions on royalties. It would be a concern for all of us if we were not able to make the fair market collection of royalties and enforce those collections.

My understanding is with the requirement for audits, the requirement that the government can go back 10 years, all those various sections of the bill ensure the various companies that are doing business can be scrutinized and ensure that the First Nation in question is getting its fair share of what is being taken from its lands. Is that not correct? Perhaps you could elaborate further because this is new and is certainly one of the protections I would want if I were a member of a First Nation.

Mr. Duncan: That is a major part of the legislation because that is correct, there were opportunities under the old legislation for companies to operate in a way with either subsidiary operations or corporate connections that could have the effect of reducing royalties, so this legislation covers that off more comprehensively. Of course, the old penalties only allowed for cancellation of a lease, whereas there are many more options for bringing effect to the penalty part of this legislation. That all has to be recognized.

C'est toujours un ajout. À ma connaissance, aucun bail de Pétrole et gaz des Indiens du Canada n'est moins avantageux qu'un régime de redevances provincial, et cela continuera à être le cas.

Le sénateur Brazeau : En ce qui concerne les redevances et la question décrite par le sénateur Carstairs, le projet de loi, dans l'article 28-1, ne devrait-il pas comporter une garantie en ce qui concerne l'obligation pour le ministre de rendre compte au Parlement des questions en suspens de ce genre à l'article 28.1 du projet de loi?

M. Duncan : À propos des redevances?

Le sénateur Brazeau : Par exemple.

M. Duncan : Parlez-vous là de la clause qui a été modifiée à la Chambre?

Le sénateur Brazeau : Oui.

M. Duncan : L'objet principal de cet amendement est que l'incorporation par référence des lois provinciales soit maintenue; qu'à l'avenir, lorsque diverses administrations provinciales modifient leurs lois, affectant ainsi les biens de Pétrole et gaz des Indiens, ces changements soient relevés et qu'il en soit rendu compte au Parlement. C'est une charge que le Conseil des ressources indiennes n'avait pas prévue, mais que tout le monde considère comme un processus raisonnable.

Nous n'avons pas une très longue expérience ou tradition en ce qui concerne l'incorporation des lois provinciales par référence au niveau fédéral, mais l'on considère que c'est ainsi que les choses se passeront de plus en plus fréquemment. Cela paraissait être une proposition raisonnable.

Pour répondre à votre question, cette clause serait donc effectivement incluse.

Le sénateur Lang : Je voudrais poser une question allant dans le même sens que celles du sénateur Carstairs. Cela nous inquiéterait tous beaucoup de ne pas pouvoir imposer la perception des redevances selon leur juste valeur marchande.

Si je comprends bien, compte tenu de l'exigence selon laquelle le gouvernement peut remonter 10 ans en arrière pour effectuer des vérifications, les divers articles du projet de loi assurent la possibilité d'analyser les activités des diverses sociétés afin de s'assurer que la Première nation concernée obtient une part équitable du produit de ces terres. Est-ce exact? Peut-être pourriez-vous apporter plus de précisions, car il s'agit de quelque chose de nouveau et c'est indiscutablement une des mesures de protection dont je voudrais bénéficier si j'étais membre d'une Première nation.

M. Duncan : C'est un élément essentiel de la loi, car effectivement, l'ancienne loi laissait la possibilité aux sociétés, grâce à des activités subsidiaires ou à divers contacts de réduire les redevances; c'est un point que couvre la nouvelle loi de manière plus complète. Bien entendu, les sanctions prévues jusqu'à présent permettaient seulement d'annuler un bail, alors que la nouvelle loi prévoit beaucoup d'autres possibilités de sanction. Il faut tenir compte de tout cela.

Mr. Jacques: As you pointed out, the auditing powers here are new, although there is auditing that is done currently on a voluntary basis. Courts have determined that there is no authority under this act to audit companies, so this was added, as you pointed out, to permit the termination of royalties, and, as Mr. Duncan has referred to, it also determined where some operations would have been at arm's length so that the royalties would not be artificially reduced.

Senator Lang: On another line of questioning concerning the employment and economic opportunities from such ventures, I want to get a comment from the parliamentary secretary. It is implicit, with this legislation coming into force, that more and more of the First Nations getting involved in the creation of companies or partnerships of companies, that they in good part would determine their programs for the training of their workers, the employment opportunities and the economic opportunities. Right now about 27 per cent have some participation at the business. It is the hope of everyone on this committee that we can see a substantial increase so subsequently those objectives will be met indirectly through the business community when they actually are in business and they can hire the people they wish to hire.

Mr. Duncan: I believe it is implicit but it goes beyond that. If First Nations Oil and Gas entrepreneurs and skilled expertise are not restricted to working on First Nations oil and gas properties, they can operate everywhere. Having the rules the same on First Nations properties and adjacent or anywhere within that operating province expedites all of those opportunities. They are already taking advantage of them and this will make it even greater. This will bring new synergy to all of that.

This is a huge, bold and correct move to be making. The longer this legislation is not in place, as I view it, is just more missed opportunity.

Senator Carstairs: Like Senator Lang, I am concerned about the auditing of companies, but I am also concerned about the auditing of the federal government, because I think the Aboriginal people have suffered more from the lack of adequate payment by the federal government than the lack of adequate payment by companies.

I want to deal with the issue of the amendments to the bills. I did not realize this bill had been amended in the House of Commons. If it had been amended in the House of Commons, what does that do to the minister's argument that you have to go back to a re-consultation process? Clearly, you did not do that; you sent that bill up to us. I am confused.

Mr. Duncan: The amendment in the house was something that affects the federal government in terms of having a requirement to report to Parliament. It is not something that would require a full round of consultation, in our view, because the obligation and onus is on us as opposed to the First Nations.

M. Jacques : Comme vous l'avez indiqué, les pouvoirs de vérification sont nouveaux, encore que les vérifications se font actuellement à titre bénévole. Les tribunaux ont décidé que la loi ne prévoit pas de pouvoir de vérification de sociétés; on a donc ajouté cette disposition, comme vous l'avez fait remarquer, afin de permettre de mettre un terme aux redevances et, comme M. Duncan l'a dit, il a aussi établi que dans les cas où certaines exploitations seraient sans lien de dépendance, les redevances ne seraient pas réduites artificiellement.

Le sénateur Lang : Sur un autre plan, je voudrais que le secrétaire parlementaire fasse un commentaire sur les opportunités dans le domaine de l'emploi et sur les opportunités économiques ainsi offertes. L'entrée en vigueur de cette loi signifie implicitement que les Premières nations prendront une part de plus en plus active à la création de sociétés ou de partenariats, qu'elle déterminera, dans une large mesure, les programmes pour la formation de leurs travailleurs, les opportunités dans le domaine de l'emploi et sur le plan économique. Actuellement, environ 27 p. 100 des Premières nations ont une participation. Tous les membres de ce comité espèrent voir une augmentation importante dans ce domaine, de manière à ce que, par la suite, ces objectifs puissent être atteints indirectement lorsque les Premières nations feront vraiment partie d'une communauté d'affaires et pourront recruter les gens de leur choix.

M. Duncan : C'est implicite, mais cela va plus loin. Si les entrepreneurs et les travailleurs qualifiés de Pétrole et gaz des Premières nations ne sont pas obligés de travailler uniquement sur des gisements de pétrole et de gaz, ils pourront le faire n'importe où ailleurs. Le fait que les règles soient les mêmes pour les gisements des Premières nations, les gisements adjacents ou ceux qui se trouvent n'importe où ailleurs dans la province qui les exploite, permet de tirer plus rapidement parti de toutes ces opportunités. C'est ce qui se passe d'ailleurs déjà et les nouvelles mesures amélioreront encore les choses. Cela créera une nouvelle synergie générale.

C'est une mesure très ambitieuse, mais elle est correcte. Plus on attendra avant d'appliquer cette loi, plus on laissera passer les opportunités.

Le sénateur Carstairs : Comme le sénateur Lang, je suis préoccupée par la vérification des sociétés, mais je le suis aussi par celle du gouvernement fédéral, car je crois que les Autochtones ont plus souffert de l'insuffisance des paiements effectués par le gouvernement fédéral que de celle des paiements des sociétés.

Je voudrais maintenant parler de la question des amendements au projet de loi. Je ne savais pas que le projet de loi avait été amendé à la Chambre des communes. Si c'est le cas, qu'en est-il de l'argument du ministre selon lequel il faudra revenir à un processus de reconsultation? Manifestement, vous ne l'avez pas fait; vous avez envoyé ce projet de loi. Je ne comprends pas très bien.

M. Duncan : L'amendement à la Chambre touche le gouvernement fédéral en ce sens qu'il est tenu de rendre compte au Parlement. À notre avis, ce n'est pas quelque chose qui exigerait toute une série de consultations, car c'est à nous, et non aux Premières nations, que revient l'obligation de rendre compte.

Senator Carstairs: Mr. Duncan, the proposed amendment sent to my office asks for including in the regulation the ability to promote vertical integration and value-added activities. I am pretty knowledgeable about value-added activity but I am not exactly sure what one means by “vertical integration.”

Why would this cause such a complex matter that it would then have to go back through the whole review process? What would be added to this bill as a result of that particular phrase to cause the kind of consternation expressed by the minister today about the need for a renewed consultative process?

Mr. Duncan: I will ask for some assistance in responding to the question. Clearly, these kinds of activities bring us to areas that are not solely federal jurisdiction. I use that as a starting point because it increases the complexity of the consultative process. I will ask Mr. Dempsey to comment as well.

Mr. Dempsey: The scope of this bill is the regulation of oil and gas companies operating on First Nations reserve lands. We have always viewed the proposal regarding vertical integration as something to be dealt with in program policy. As the minister said, that is why in 2006 two centres of excellence were established between the Indian Resource Council and the government as well as between the Federation of Saskatchewan Indian Nations and the government. They were established to address economic development. As I read the proposed amendment, I sense the same problem, senator. We are not sure what “vertical integration” means. You would need to define the meaning and return to consultations with First Nations to determine whether they are looking for that definition. Over the years of consultation, we have found that First Nations often want government to keep its nose out of their business. They want to enter into business arrangements on their own. Syncrude Canada recently said that they had hit \$1 billion in procurement with First Nations, without government oversight and intervention. They are doing that quite well with First Nations on and off reserve in the Wood Buffalo region of Alberta. We have no mandate from First Nations to proceed down that path, although it certainly has some merit. We tried to address the economic development opportunities with the Indian Resource Council directly.

The Acting Chair: Thank you, gentlemen.

Senators, we will proceed to a brief in camera discussion before resuming in public. Is there a motion to allow staff to stay?

Senator Carstairs: I so move?

The Acting Chair: Are honourable senators agreed?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera).

Le sénateur Carstairs : Monsieur Duncan, selon l’amendement proposé qui a été reçu à mon bureau, le règlement inclurait la capacité de promouvoir l’intégration verticale et les activités à valeur ajoutée. J’ai une assez bonne idée de ce qu’est une activité à valeur ajoutée, mais je ne suis pas tout à fait certaine de ce que l’on entend par « intégration verticale ».

Qu’y a-t-il là de si compliqué qu’on devrait reprendre le processus d’examen dans sa totalité? En quoi l’ajout de cette phrase au projet de loi devrait-il causer la consternation exprimée par le ministre aujourd’hui au sujet de la nécessité d’un nouveau processus de consultation?

M. Duncan : Je vais demander un peu d’aide pour répondre à la question. Il est clair que ce genre d’activités nous engage dans des domaines qui ne relèvent pas uniquement de la compétence fédérale. Je prends cela comme point de départ, car on accroît ainsi la complexité du processus de consultation. Je vais demander à M. Dempsey d’ajouter ses commentaires.

M. Dempsey : L’objet de ce projet de loi est de réglementer les sociétés pétrolières et gazières qui exploitent les terres de réserve des Premières nations. Nous avons toujours considéré que la proposition relative à l’intégration verticale devait être traitée dans le cadre d’une politique relative aux programmes. Comme l’a dit le ministre, c’est la raison pour laquelle, en 2006, deux centres d’excellence ont été établis avec le Conseil des ressources indiennes et le gouvernement ainsi qu’entre la Federation of Saskatchewan Indian Nations et le gouvernement. Ces centres ont été créés pour promouvoir le développement économique. Lorsque je lis l’amendement proposé, j’y vois le même problème, sénateur. Nous ne savons pas exactement ce que signifie « intégration verticale ». Il faudrait en définir le sens et reprendre les consultations avec les Premières nations pour déterminer si elles veulent cette définition. Les années de consultation nous ont appris qu’il est fréquent que les Premières nations ne veulent pas que le gouvernement fourre son nez dans leurs affaires. Elles veulent conclure leurs propres ententes commerciales. Syncrude Canada a récemment déclaré avoir atteint le seuil d’un milliard de dollars dans ses activités avec les Premières nations, tout cela sans supervision ni intervention du gouvernement. Tout marche fort bien avec les Premières nations dans les réserves et hors réserve dans la région de Wood Buffalo en Alberta. Les Premières nations ne nous ont pas donné mandat pour nous engager dans cette voie, bien que ce soit certainement valable. Nous avons essayé de discuter directement des possibilités de développement économique avec le Conseil des ressources indiennes.

La présidente suppléante : Merci, messieurs.

Sénateurs, nous allons tenir une discussion à huis clos avant de reprendre la séance publique. Avons-nous une motion pour que le personnel demeure présent?

Le sénateur Carstairs : J’appuie cette motion?

La présidente suppléante : Les honorables sénateurs sont-ils d’accord?

Les sénateurs : D’accord.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos.)

(The committee resumed in public.)

The Acting Chair: We will now return to public mode, if we could.

Senator Carstairs: I move that the meeting adjournment.

The Acting Chair: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Acting Chair: Carried.

(The committee adjourned.)

(Le comité reprend ses travaux en séance publique.)

La présidente suppléante : Si vous le permettez, nous allons maintenant reprendre nos travaux en séance publique.

Le sénateur Carstairs : Je propose l'ajournement de la séance.

La présidente suppléante : Tout le monde est-il en faveur de l'ajournement?

Les sénateurs : D'accord.

La présidente suppléante : La motion adoptée.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Tuesday, April 28, 2009

The Honourable Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Metis and Non-Status Indians.

John Duncan, Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

WITNESSES

Wednesday, April 22, 2009

Office of the Auditor General of Canada:

Sheila Fraser, Auditor General of Canada;
Ronald Campbell, Assistant Auditor General;
Frank Barrett, Principal.

Tuesday, April 28, 2009

Indian and Northern Affairs Canada:

John Dempsey, Director, Policy, Indian Oil and Gas Canada.

Justice Canada:

Karl Jacques, Senior Counsel.

COMPARAISSENT

Le mardi 22 avril 2009

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

John Duncan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

TÉMOINS

Le mercredi 22 avril 2009

Bureau du vérificateur général du Canada:

Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada;
Ronald Campbell, vérificateur général adjoint;
Frank Barrett, directeur principal.

Le mardi 28 avril 2009

Affaires indiennes et du Nord Canada:

John Dempsey, directeur, Politiques, Pétrole et gaz des Indiens du Canada.

Justice Canada:

Karl Jacques, avocat-conseil principal.